

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 15 et N° 16

Séances du mardi 5 mai 2009 et du mercredi 6 mai 2009

Présidence de M. Claude Bonnard (Les Verts), président

Sommaire

Ordre du jour	675
Ouverture de la séance	679

Divers :

1. Prestation de serment de M. Gianfranco Gazzola (Soc.) en remplacement de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), démissionnaire	679
2. 16 ^e séance du mercredi 6 mai 2009.	739

Communications :

1. Prix de Lausanne 2009	680
2. Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : « Nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud, les Lausannois délient une fois leur bourse... »	681
3. Ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études préliminaires nécessaires à la réalisation d'un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex-Bex	682
4. Immeuble rue Neuve 2-Pré-du-Marché 1, à Lausanne.	682
5. Pétition de M. Alain Bron et consorts (145 signatures) : « Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier ».	683

Courriel :

Retard de M ^{me} Silvia Zamora, municipale (M ^{me} Silvia Zamora).	679
--	-----

Lettres :

1. Renoncement à siéger au Conseil communal de M ^{me} Marianne Waeber (Soc.) (M ^{me} Marianne Waeber)	679
2. Renoncement à siéger au Conseil communal de M. Tanguy Ausloos (Soc.) (M. Tanguy Ausloos)	679
3. Demande d'urgence de la Municipalité pour le préavis N° 2009/1 (Municipalité)	680

Interpellations :

1.	«Arriérés de salaires sur le chantier du m2 : comment la Ville compte-t-elle intervenir?» (M ^{me} Rebecca Ruiz et M. Jean-Michel Dolivo). <i>Dépôt</i>	684
	<i>Développement</i>	700
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Olivier Français)	701
	<i>Discussion</i>	701
2.	«Une alerte centenaire bientôt fêtée : comment la Commune entend-elle s’associer à l’événement?» (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	684
	<i>Développement</i>	702
	<i>Réponse de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	702
	<i>Discussion</i>	702
3.	«Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe anti-répression de Lausanne : la Police municipale était-elle au courant?» (M. Jean-Michel Dolivo et consorts). <i>Développement photocopié</i>	685
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Marc Vuilleumier)	685
	<i>Discussion</i>	688
4.	«Panneaux solaires de l’EPFL ou quand Romande Energie fait de l’ombre aux SIL» (M. Yves Ferrari). <i>Développement photocopié</i>	688
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Yves Pidoux)	689
	<i>Discussion</i>	695
5.	«Panne des distributeurs de seringues : quelle solution de remplacement?» (M ^{me} Solange Peters). <i>Développement photocopié</i>	695
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Jean-Christophe Bourquin)	696
	<i>Discussion</i>	697
6.	«Mettre au clair le < concept énergétique > de Lausanne» (M. Vincent Rossi) <i>Développement photocopié</i>	697
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	697
	<i>Discussion</i>	698
7.	«Les prestations de libre passage des municipaux actuels et des anciens municipaux, aujourd’hui au bénéfice d’une pension ou qui ont changé d’affiliation, ont-elles été versées à la Caisse de pensions CPCL?» (M. Claude-Alain Voiblet). <i>Développement photocopié</i>	698
	<i>Réponse photocopiée de la Municipalité</i> (M. Daniel Brélaz)	699
	<i>Discussion</i>	700

Pétition :

«Pour le maintien de la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette» (M. Jean-Pierre Marti et consorts [998 signatures]). <i>Dépôt</i>	680
---	-----

Postulat :

«Incitons les établissements publics de nuit à signer la Charte de 2004» (M ^{me} Françoise Longchamp et consorts). <i>Dépôt</i>	684
---	-----

Projet de règlement :

«Instauration d’une commission des tarifs et émoluments» (M. Pierre Santschi et consorts). <i>Dépôt</i>	684
---	-----

Questions orales

684

Préavis :

N° 2009/1	Projet Métamorphose. Initiative populaire «Pour l’installation des stades d’athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» (Travaux, Administration générale et Finances, Sécurité publique et Sports, Culture, Logement et Patrimoine, Enfance, Jeunesse et Education, Sécurité sociale et Environnement, Services industriels)	704
	<i>Rapport photocopié</i> de M. Philippe Mivelaz, rapporteur	718
	<i>Discussion</i>	722

Ordre du jour

15^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 5 mai 2009 à 19 h 30

A. OPÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

1. Prestation de serment de M. Tanguy Ausloos (Soc.), remplaçant M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), démissionnaire.
2. Communications

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

R136. *Rapport-préavis N° 2008/42*: Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet: «Modération du trafic sur les routes, dans les forêts du Chalet-à-Gobet, par une adaptation de la vitesse, et au postulat de M^{me} Adèle Thorens: «Plus d'espace pour les élèves de Villamont avec le chemin des Magnolias piétonnier». (Trx). MARIE-ANGE BRÉLAZ-BUCHS.

R138. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Des livres accessibles à tous grâce aux bouquinistes». (SPS). ROLAND RAPAZ.

R139. *Pétition du collectif «Danger de vie» et consorts (259 sign.)* sur l'occupation de l'ancienne usine d'incinération du Vallon. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (EVELYNE KNECHT).

R141. *Postulat de M. Roland Rapaz et consorts*: «Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers: contribution à la construction d'un lien social fort». (EJE). STÉPHANE MICHEL.

R142. *Motion de M. Roland Rapaz et consorts*: «Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne». (SPS). NKIKO NSENGIMANA.

R143. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Sauvez Lavaux en buvant du Lavaux!» (CLP). JACQUES PERNET.

R144. *Préavis N° 2008/56*: Parking Riponne SA. Extension de l'assiette du droit distinct et permanent de superficie et prolongation de sa durée. (CLP, Trx). *Rapport de majorité*: ANNA ZÜRCHER; *rapport de minorité*: JEAN-MICHEL DOLIVO.

R145. *Préavis N° 2008/60*: Nouvelle halte CFF de Prilly-Malley. Cession de surfaces de terrains des domaines public et privé de la Ville de Lausanne ainsi que du Centre collecteur des sous-produits animaux. (CLP, Trx). PHILIPPE JACQUAT.

R146. *Rapport de la Commission permanente de politique régionale sur l'exercice 2008*. COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (FABRICE GHELFI, PRÉSIDENT).

R147. *Préavis N° 2009/1*: Projet Métamorphose – Initiative populaire «Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise». (Trx, AGF, SPS, CLP, EJE, SSE, SI). PHILIPPE MIVELAZ.

R148. *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Prise en charge des déchets et coopération régionale pour l'élimination des déchets et le recyclage». (Trx). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

R149. *Postulat de M^{me} Elisabeth Müller*: «Pour un véritable P+R à Vidy». (Trx). CLAIRE ATTINGER DOEPPER.

R150. *Préavis N° 2009/8*: Immeuble administratif place Chauderon 4. Projet d'assainissement et d'amélioration des performances énergétiques des façades. Demande de crédit d'études. (CLP, Trx). JEAN MEYLAN.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

INI56. *Motion de M. Gilles Meystre et consorts* pour une information systématique et régulière auprès des jeunes et des étrangers, relative à leurs droits et devoirs civiques. (12^e/10.3.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI58. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts*: «Après l'ascenseur public de la place de l'Europe / Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier Marterey-Bugnon et environs». (14^e/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI59. *Postulat de M. Laurent Guidetti*: «Densifions la ville efficacement et durablement». (14^e/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI60. *Postulat de M^{me} Florence Germond* pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales. (14^e/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INI61. *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Auto-routes de l'information – pour que toutes les voies mènent à Lausanne». (14^e/21.4.09). DISCUSSION PRÉALABLE.

INTERPELLATIONS

INT39. *Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts*: «Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe anti-répression de Lausanne: la Police municipale était-elle au courant?» (2^e/23.9.08) [SPS/11.3.09]. DISCUSSION.*

INT40. *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Panneaux solaires de l'EPFL ou quand Romande Energie fait de l'ombre aux SIL». (9^e/20.1.09) [SI/25.3.09]. DISCUSSION.*

INT41. *Interpellation de M^{me} Solange Peters*: «Panne des distributeurs de seringues: quelle solution de remplacement?» (10^e/3.2.09) [SSE/11.3.09]. DISCUSSION.*

INT42. *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Mettre au clair le <concept énergétique> de Lausanne». (10^e/3.2.09) [SI/18.3.09]. DISCUSSION.*

INT43. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Les prestations de libre-passage des municipaux actuels et des anciens municipaux, aujourd'hui au bénéfice d'une pension ou qui ont changé d'affiliation, ont-elles été versées à la Caisse de pensions CPCL?» (12^e/10.3.09) [AGF/8.4.09]. DISCUSSION.*

Prochaines séances: 19.5 (18 h 00, séance double), 9.6 (19 h 30), 23.6 (19 h 30) et 30.6 (18 h 00, séance double), 1.9 (de 18 h 00 à 20 h 00), 15.9 (18 h 00, séance double), 6.10 (18 h 00, séance double), 27.10 (18 h 00, séance double), 10.11 (18 h 00, séance double), 24.11 (18 h 00, séance double), 8.12 (18 h 00, séance double) et 9.12 (19 h 00).

Au nom du Bureau du Conseil:

Le président:	La secrétaire:
Claude Bonnard	Vanessa Benitez Santoli

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS

5.2.08 *Préavis N° 2007/66*: Plan partiel d'affectation concernant les parcelles N°s 4052 et 9382 comprises entre le chemin de la Fauvette, l'avenue de l'Esplanade et les parcelles N°s 4051, 4046, 4042, 4043, 4327 et 4328.

*Développement et réponse envoyés aux conseillers communaux.

Addenda au Plan général d'affectation (PGA) du 26 juin 2006. (Trx). GUY GAUDARD.

23.9.08 *Motion de M. Gilles Meystre*: «Pour un PALM culturel!» (CLP). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

20.1.09 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Puits de carbone, notre ville a-t-elle un potentiel à exploiter?» (CLP). CHARLES-DENIS PERRIN.

20.1.09 *Postulat de M^{me} Florence Germond* pour renforcer la prévention de la violence et celle liée à la consommation excessive d'alcool à Lausanne. (SPS). ALAIN HUBLER.

20.1.09 *Motion de M^{me} Florence Germond et consorts*: «Pour des achats publics équitables». (Trx). MAURICE CALAME.

20.1.09 *Rapport-préavis N° 2008/59*: Recapitalisation de la CPCL. Révision des statuts de la CPCL. Mesures concernant la pénibilité. Dissolution de la société coopérative Colosa et création d'une nouvelle société immobilière. Réponse aux motions de MM. Pierre Payot, Charles-Denis Perrin et Yves-André Cavin. (AGF, CLP). CLAUDE METTRAUX.

3.2.09 *Préavis N° 2008/61*: Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – 1^{re} étape. Octroi d'un crédit d'étude. (Trx, AGF). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE.

3.2.09 *Rapport-préavis N° 2008/62*: Réponse au postulat de M. Thomas Hottinger «Pour plus de transparence lors de l'abattage des arbres sur la commune de Lausanne». (SSE, CLP). SANDRINE JUNOD.

3.2.09 *Pétition de M. et M^{me} Alain Gilbert et Marie-Claude Garnier* pour le ramassage intégral des déchets végétaux. (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (SANDRINE JUNOD).

3.2.09 *Pétition de l'UDC section de Lausanne et consorts (175 sign.)* visant à garantir l'équité entre tous les habitants du canton de Vaud dans le cadre de la délimitation des zones tarifaires des caisses maladie. (SSE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (FRANCISCO RUIZ VAZQUEZ).

24.2.09 *Rapport-préavis N° 2009/2*: Domino n'est pas qu'un jeu. Réponse au postulat de M^{me} Andrea Egli. (CLP). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

24.2.09 *Préavis N° 2009/3*: Améliorations du dispositif toxicomanie à Lausanne. (SSE). SYLVIE FREYMOND.

24.2.09 *Préavis N° 2009/4*: Pour l'intégration sociale et la vie de quartier: la Caravane interculturelle, nouvelle manifestation. (SSE). NICOLE GRIN.

24.2.09 *Pétition de M. Alain Bron, au nom des habitants de Chailly (145 sign.)*: «Pour un passage piéton entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier». (Trx). COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN-CHARLES BETTENS).

10.3.09 *Postulat de M. David Payot*: «Un accès à Internet pour tous». (SI). ISABELLE MAYOR.

10.3.09 *Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts*: «Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde».

Motion de M^{me} Isabelle Truan: «Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel». (Trx, AGF). SERGE SEGURA.

10.3.09 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Défibrillation rapide et mise en place d'un réseau de premiers répondants». (SPS). STÉPHANE MICHEL.

10.3.09 *Postulat de M. Claude-Alain Voiblet*: «Les eaux usées lausannoises seront-elles sources d'énergie?» (Trx). JEAN-LOUIS BLANC.

10.3.09 *Motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand*: «Services industriels – plus de lumière sur les coûts de l'électricité». (SI). ALAIN HUBLER.

10.3.09 *Motion de M^{me} Françoise Longchamp* demandant à la Municipalité d'étudier une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, d'introduire une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que le MCH2. (AGF). FRANÇOIS HUGUENET.

10.3.09 *Motion de M. Alain Hubler et consorts*: «Du gaz? De l'air! (bis)». (SI). ANDRÉ MACH.

10.3.09 *Projet de règlement de M. David Payot*: «Pour que le Conseil communal puisse prendre de (bonnes) résolutions!» (AGF). MARLÈNE BÉRARD.

10.3.09 *Rapport-préavis N° 2009/6*: Réduction des émissions de particules fines et de CO₂ du parc de véhicules de la Ville de Lausanne et mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants. Réponse aux postulats de M^{me} Christina Maier, de M. Fabrice Ghelfi, de M. Marc Dunant et de M. Guy Gaudard. (Trx, SPS, SI). JEAN-LUC CHOLLET.

24.3.09 *Rapport-préavis N° 2009/7*: Mobilité: tl, Mobilis et péage urbain. Réponse à 3 motions, 4 postulats et 3 pétitions. (AGF). JACQUES-ÉTIENNE RASTORFER.

24.3.09 *Rapport-préavis N° 2009/9*: Projet Métamorphose. Plan partiel d'affectation au lieu-dit «Prés-de-Vidy» – addenda au plan d'extension N° 611. P+R provisoire aux Prés-de-Vidy, demande de crédit. Réponse à la pétition de M^{me} Voelkle et consorts «Pour que la Dune de Malley ne devienne pas un parking». Déplacement du parc d'éducation canine / Demande de crédit. (Trx, SSE, SPS, CLP).

Préavis N° 2009/10: Projet Métamorphose. Plan partiel d'affectation Vidy/Bourget. Projet de nouveau groupement de jardins familiaux, demande de crédit. (Trx, CLP, SSE). NATACHA LITZISTORF SPINA.

24.3.09 *Rapport-préavis N° 2008/11*: Soutenons l'encadrement extra-scolaire des jeunes par les associations et par les bénévoles. Réponse de la Municipalité au postulat de M. Roland Philippoz. (EJE). EDDY ANSERMET.

24.3.09 *Pétition de MM. Balbino Recouso, Michel Tauxe, Daniel Ogay et consorts (264 sign.)*: «Pas de bistrot social à César-Roux». COMMISSION DES PÉTITIONS (JACQUES PERNET).

24.3.09 *Pétition de M^{me} Eliane Joris et consorts (589 sign.)*: «Pour le maintien du bus N° 5 – Place de la Gare jusqu'à Epalinges, et prolongation de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud». COMMISSION DES PÉTITIONS (JEAN MEYLAN).

5.5.09 *R119. Préavis N° 2008/36*: Construction d'une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman. (SI, CLP, AGF). ROLAND OSTERMANN. (*Reprise de la discussion.*)

5.5.09 *Postulat de M^{me} Natacha Litzistorf Spina*: «Pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de «la nature en ville»». (SSE). BENOÎT BIELER.

5.5.09 *Postulat de M^{me} Myriam Tétaz*: «Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine». (CLP). GILLES MEYSTRE.

5.5.09 *Motion de M. Jean-Michel Dolivo* pour instituer à Lausanne une instance indépendante de plaintes, compétente pour instruire dénonciations et plaintes formées à l'égard de la police. (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.

5.5.09 *Préavis N° 2009/12*: Immeuble rue de Genève 57 à Lausanne, Arsenic – centre d'art scénique contemporain. Rénovation de l'enveloppe, assainissement des installations CVSE, mise en conformité des sorties de secours et des dispositifs généraux de sécurité, surélévation de la toiture du corps central et réaffectation des locaux. Demande d'un crédit d'étude. (CLP, Trx). JEAN-LUC CHOLLET.

5.5.09 *Préavis N° 2009/13*: Maison du sport international. Extension du droit distinct et permanent de superficie. Octroi de la garantie du service de la dette. (CLP, SPS, AGF). JEAN-LUC CHOLLET.

5.5.09 *Préavis N° 2009/14*: Locaux pour orchestres de jeunes à la Borde 49 bis. (EJE, Trx). OLIVIER MARTIN.

5.5.09 *Préavis N° 2009/15*: Centre Chissiez – St-Jacques. Réfection des dalles-toitures et remplacement des barrières garde-corps. Demande de crédit d'ouvrage. (EJE). GUY GAUDARD.

5.5.09 *Rapport-préavis N° 2009/16*: Nouvelle politique en matière de transports scolaires et d'encouragement des jeunes de moins de 20 ans à l'utilisation des transports publics. Projet de refonte des principes et du mode d'attribution des abonnements tl aux élèves de la scolarité obligatoire.

Réponse au postulat Grégoire Junod intitulé «Des transports publics gratuits pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans». (EJE, AGF). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.

5.5.09 *Préavis N° 2009/17*: Gymnaestrada 2011. Aide financière en faveur du comité d'organisation de la World Gymnaestrada Lausanne 2011 – 10 au 16 juillet 2011. (SPS, AGF). YVES FERRARI.

5.5.09 *Préavis N° 2009/18*: Société coopérative Cité-Derrière. Projet de construction de 6 villas jumelles, comprenant au total 18 logements et un parking couvert de 18 places et 7 places extérieures sur la parcelle N° 15097 – Route du Jorat à Montblésson. Constitution d'un droit de superficie. (CLP). GIAMPIERO TREZZINI.

5.5.09 *Préavis N° 2009/19*: Rassemblement de diverses unités du Service social dans un même immeuble. (SSE, CLP). ISABELLE TRUAN.

5.5.09 *Pétition de M^{me} Ariane Miéville Garcia et consorts (116 sign.)* demandant l'installation de radars à la route du Signal. COMMISSION DES PÉTITIONS.

II. INTERPELLATIONS

30.3.04 *Interpellation de M. Jean-Yves Pidoux* sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. (2^e/30.3.04) [SPS]. DISCUSSION.

13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz*: «Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises: l'exemple du centre culturel chilien». (12^e/13.3.07) [AGF]. DISCUSSION.

1.7.08 *Interpellation de M^{me} Elisabeth Wermelinger et consorts*: «Quel avenir pour le droit des pauvres ou impôt sur le divertissement?» (18^e/1.7.08) [AGF, SPS]. DISCUSSION.

25.11.08 *Interpellation de M. Vincent Rossi*: «Les ressources non renouvelables sont-elles digestes?» (6^e/25.11.08) [EJE, CLP]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Stéphane Michel*: «Venue de Capleton à Lausanne, et après?» (7^e/9.12.08) [EJE]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Intégration du LEB aux tl, que doit-on penser?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts*: «Fonds mondial de solidarité numérique, où va l'argent de nos contribuables?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

9.12.08 *Interpellation de M^{me} Florence Germond*: «Péréquation financière fédérale: quels bénéfices pour Lausanne?» (7^e/9.12.08) [AGF]. DISCUSSION.

3.2.09 *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher et consorts*: «Un coup d'accélérateur aux zones 30 Sous-Gare». (10^e/3.2.09) [Trx]. DISCUSSION.

3.2.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Utilisation du pistolet à impulsion électrique (Taser)». (10^e/3.2.09) [SPS]. DISCUSSION.

10.3.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Combien d'enfants de familles de clandestins sont-ils présents sur les bancs de l'école obligatoire de notre ville?» (12^e/10.3.09) [EJE]. DISCUSSION.

10.3.09 *Interpellation de M. Nicolas Gillard et consorts*: «Cambriolage, une spécialité lausannoise?» (12^e/10.3.09) [SPS]. DISCUSSION.

24.3.09 *Interpellation de M. Fabrice Ghelfi*: «Mesures de stabilisation fédérale, plan de relance des Cantons: quelle analyse tire la Municipalité de la situation économique de notre Ville et quelle stratégie d'actions compte-t-elle conduire pour contribuer à son amélioration?» (13^e/24.3.09) [AGF, SSE]. DISCUSSION.

24.3.09 *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher*: «Quel avenir pour la route cantonale RC 601 entre les Croisettes et Chalet-à-Gobet: un projet communal?» (13^e/24.3.09) [Trx]. DISCUSSION.

24.3.09 *Interpellation de M. Yves Ferrari*: «Green Energetic Crashed in Lausanne». (13^e/24.3.09) [SPS]. DISCUSSION.

24.3.09 *Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consorts*: «Lausanne: supérette de la coke». (13^e/24.3.09) [SPS]. DISCUSSION.

21.4.09 *Interpellation de M. Cédric Fracheboud et consorts*: «3000 logements oui, mais à quel prix?» (14^e/21.4.09). DISCUSSION.

21.4.09 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet*: «Condamnations abusives des défenseurs des migrants, qui devons-nous croire?» (14^e/21.4.09). DISCUSSION.

Séance

du mardi 5 mai 2009

Membres absents excusés : M^{me} Marie Deveaud, M^{me} Martine Fiora-Guttman, M. Albert Graf, M^{me} Sandrine Junod, M^{me} Evelynne Knecht, M^{me} Gisèle-Claire Meylan, M^{me} Sophie Michaud Gigon, M. Serge Segura, M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés : M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M. Xavier de Haller, M. Francis Pittet.

Membres présents	88
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	<u>100</u>

A 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Un incident technique de longue durée a rendu impossible l'enregistrement complet de la séance, et donc sa retranscription intégrale. Les passages manquants sont remplacés par des extraits du procès-verbal officiel.

Prestation de serment de M. Gianfranco Gazzola (Soc.) en remplacement de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), démissionnaire

Il est procédé à la prestation de serment de M. Gianfranco Gazzola (Soc.) en remplacement de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), démissionnaire.

Retard de M^{me} Silvia Zamora, municipale

Courriel

Lausanne, le 5 mai 2009

De: Zamora Silvia
Envoyé: mardi, 5 mai 2009 11:02
À: Bonnard Claude; Benitez Santoli Vanessa
Objet:

Merci d'excuser mon retard à la séance de ce soir (environ 20 h 30) retenue par un engagement municipal. A tout à l'heure. /Z

Renoncement à siéger au Conseil communal de M^{me} Marianne Waeber (Soc.)

Lettre

Marianne Waeber
Avenue du Temple 15 b
1012 Lausanne
Tél. 021 652 17 31
marianne.waeber@bluewin.ch

Madame Vanessa Benitez Santoli
Secrétaire du Conseil communal
de Lausanne

Lausanne, le 27 avril 2009

Objet : proposition de siéger au Conseil communal

Madame la Secrétaire du Conseil communal de Lausanne,

Benoît Gaillard, secrétaire du Parti socialiste lausannois m'a annoncé, en date du 21 avril, que mon tour était venu de siéger au Conseil, suite à la démission de M^{me} Claire Attinger Doepper.

Après mûre réflexion, j'ai le regret de devoir décliner cette proposition, car je suis depuis quelque temps déjà très souvent absente – je vais très prochainement partir pour quatre mois – et qu'il me serait impossible d'assurer la présence indispensable à un tel poste.

Je vous remercie de votre compréhension, et vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire du Conseil communal de Lausanne, mes salutations les meilleures.

(Signé) *M. Waeber*

Renoncement à siéger au Conseil communal de M. Tanguy Ausloos (Soc.)

Lettre

Tanguy Ausloos
Av. de Chailly 24
1012 Lausanne
076/380.17.67
tanguy@petzi.ch

Secrétariat du Conseil communal
Case postale 6904
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 mai 2009

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Par la présente, je tiens à vous confirmer que j'ai renoncé à la charge de conseiller communal pour laquelle vous m'aviez invité à venir prêter serment lors de cette séance.

En effet, mes nouvelles fonctions professionnelles ne me laisseraient pas autant de temps que je le souhaiterais pour mener à bien mon travail de conseiller au sein de votre Législatif.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous présente, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations distinguées.

(Signé) *Tanguy Ausloos*

**Demande d'urgence de la Municipalité
pour le préavis N° 2009/1**

Lettre

Monsieur Claude Bonnard
Président du Conseil communal
Hôtel de Ville
1002 Lausanne

Lausanne, le 30 avril 2009

Séance du Conseil communal du 5 mai 2009

Monsieur le Président,

Ayant examiné l'ordre du jour de la prochaine séance, la Municipalité souhaite vous adresser la demande d'urgence suivante :

R147 – Préavis N° 2009/1 «Projet Métamorphose – Initiative populaire pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise»

Cette demande repose sur la nécessité de respecter les délais légaux relatifs au traitement des initiatives.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Pétition de M. Jean-Pierre Marti et consorts
(998 signatures) : «Pour le maintien de la ligne 2
jusqu'à la Bourdonnette»**

Dépôt

Lausanne, le 5 mai 2009

Texte de la pétition

**Pétition pour le maintien de la ligne 2
jusqu'à la Bourdonnette**

Par ma signature, je confirme ma demande de maintien de la ligne N° 2 jusqu'à la Bourdonnette.

Depuis l'introduction de la ligne N° 25, je ne rencontre que des problèmes, tant pour me rendre à Ouchy qu'au Centre-Ville.

La Direction des tl a omis de penser à tous ceux qui, venant de la Bourdonnette, ont besoin de se rendre pour leur travail ou leurs études, le long de l'avenue de Bellerive, ou à Ouchy.

Dans l'espoir que les tl reviennent sur leurs décisions, je signe cette pétition.

Lausanne, décembre 2008

A retourner avant le 31.12.2008 :

Marti Jean-Pierre
Rte de Chavannes 19
1007 Lausanne

(Signé) *Jean-Pierre Marti*

Prix de Lausanne 2009

Communication

Lausanne, le 29 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Institué en 1964, le Prix de Lausanne doit être attribué – selon les termes du préavis approuvé à l'époque par

votre Conseil – «à une personnalité qui a fait œuvre de création originale et illustré notre ville ou notre canton dans le domaine des arts, de la culture ou des sciences». Décerné tous les trois ans, ce prix – doté d'un montant de Fr. 25'000.— a couronné successivement Edmond Gilliard (1964), Gustave Roud (1967), Philippe Jaccottet (1970), Victor Desarzens (1973), Jean Villard-Gilles (1976), Georges de Rham (1979), Jacques Mercanton (1982), Freddy Buache (1985), Marcel Grandjean (1988), Henri Rieben (1991), le Comité international olympique (1994), Renée Delafontaine (1977), René Berger (2000), Michel Corboz (2003) et Pierre Amoyal (2006).

Ayant procédé aux consultations d'usage (notamment celle des présidents des groupes politiques du Conseil communal), la Municipalité a décidé de décerner le Prix de Lausanne 2009 à M. Pierre Keller et de rendre ainsi hommage à une personnalité enthousiaste et charismatique qui, en sa qualité de directeur de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (Ecal), d'artiste, d'enseignant et de conseiller artistique contribue largement au rayonnement de notre ville dans le monde.

Né à Gilly, sur la Côte vaudoise, le 9 janvier 1945, Pierre Keller obtient son diplôme de graphiste à l'Ecole cantonale des beaux-arts et d'arts appliqués de Lausanne en 1965 avec la mention «Très bien». C'est le départ d'une brillante carrière d'artiste, tant dans le domaine du design graphique que des arts plastiques. Il représente la Suisse dans de nombreuses expositions et manifestations culturelles, notamment à la Biennale internationale de l'affiche de Varsovie, à la 9^e Biennale des jeunes de Paris et à la 17^e Biennale internationale de São Paulo. Il déploie parallèlement une importante activité d'éditeur, d'enseignant, de consultant en art et d'organisateur.

De 1988 à 1991, il est délégué du Gouvernement vaudois pour l'organisation du 700^e anniversaire de la Confédération. Il prend en 1995 la direction de l'Ecal, Ecole cantonale d'arts de Lausanne, qu'il conduit en quelques années parmi les cinq meilleures hautes écoles d'art européennes, exposant le travail de ses étudiants notamment à Londres, à Milan, à Paris, à Pékin ou à New York. De 2000 à 2002, il préside la Conférence des directeurs des Hautes Ecoles suisses d'art et de design. Il est membre du comité directeur de la HES-SO depuis 2002. En 2004, il est nommé professeur titulaire à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne.

En 2006, Pierre Keller reçoit le Prix du rayonnement de la Fondation vaudoise pour la culture. En 2007, il est nommé docteur *honoris causa* de la European University de Barcelone et reçoit le Merit Design Preis Schweiz. Cette même année, il participe activement à la mise en place des nouveaux locaux de l'Ecal à Renens, dans une ancienne usine réhabilitée par l'architecte suisse Bernard Tschumi.

En reconnaissance de ses talents, Pierre Keller a été élevé au rang d'officier des Arts et des Lettres de la République française.

Homme d'action, doté d'une grande force de conviction, d'un enthousiasme communicatif hors pair et d'une énergie débordante, voyageur infatigable, visionnaire, mais aussi bon vivant amoureux de sa région, Pierre Keller a tout au long de sa carrière su mettre au service des étudiants et de ses partenaires sa grande expérience professionnelle, ses multiples compétences et son réseau international exceptionnel.

Passionné de musique (il a été trompette dans la fanfare militaire), Pierre Keller siège également au Conseil de fondation du Montreux Jazz Festival.

Le Prix de Lausanne 2009 sera remis au lauréat le 4 mai prochain, à l'occasion d'une cérémonie à laquelle les membres de votre Conseil ont comme il se doit été conviés.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :	Le secrétaire :
Daniel Brélaz	Philippe Meystre

Interpellation urgente de M. Claude-Alain Voiblet (UDC): «Nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud, les Lausannois délient une fois leur bourse...»¹

Communication

Lausanne, le 27 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le mardi 23 septembre 2008, le Conseil communal a adopté la résolution suivante :

«Nous demandons à la Municipalité d'informer dans le détail le Conseil communal sur les principes politiques qui ont prévalu dans la nouvelle délimitation des zones tarifaires dans le canton de Vaud.

Nous souhaitons que la Municipalité intervienne auprès du Conseil d'Etat vaudois pour mettre fin, dans les plus brefs délais, à cette segmentation socialement discutable du canton de Vaud, en deux régions de primes qui pèjorent les habitants de notre ville... »

Le 17 décembre 2008, la Municipalité a adressé une lettre au Conseil d'Etat par laquelle elle a souhaité quelques éclaircissements à propos, notamment, des raisons invoquées par la Confédération pour maintenir ces deux régions

¹BCC 2008-2009, T. I (N° 2), p. 92; *idem*, pp. 124 ss.

de primes et qu'il dise ce qu'il compte faire pour mettre fin à ce découpage contraire à la notion de solidarité que prétend défendre la LAMal.

Le 23 décembre 2008, la Chancellerie d'Etat a accusé réception de ce courrier en précisant que le Conseil d'Etat y répondra ultérieurement.

Aujourd'hui 20 avril 2009, force est de constater que nous n'avons jamais reçu de nouvelles et que le délai imparti pour donner suite à cette résolution est maintenant échu.

La Municipalité tient toutefois à relever que le découpage de notre canton en trois puis en deux régions de primes – à compter du 1^{er} janvier 2009 – est du seul ressort de la Confédération. Par conséquent, il est vivement recommandé d'agir directement à l'échelon fédéral. Il faut noter encore que le Conseil d'Etat s'est opposé au découpage du canton de Vaud en trois régions de primes, dès l'entrée en vigueur de la LAMal. Depuis lors, il est intervenu chaque année en rendant son appréciation sur les primes de l'année suivante.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de ce qui précède et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études préliminaires nécessaires à la réalisation d'un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex–Bex

Communication

Lausanne, le 27 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Ville de Lausanne, représentée par ses Services industriels (SIL), a signé le 23 janvier 2009, une convention de consortium avec les Forces motrices valaisannes (FMV) et Romande Energie (RE) dans le but d'étudier l'utilisation de la force hydroélectrique du Bas-Rhône, et plus particulièrement la construction d'un aménagement hydroélectrique à la hauteur de Massongex–Bex. Le but du consortium est en priorité d'effectuer les études concernant le projet afin de l'amener à sa phase de réalisation. En temps opportun, une société sera créée par les partenaires.

Plusieurs études ont déjà été réalisées dans les années huitante et réactualisées en 2005-2006. Ces études seront rachetées par le consortium. Toutefois, un élément majeur est entré en force après ces différentes études d'opportu-

nité: l'élaboration du projet de troisième correction du Rhône, dont le dossier a été mis en information publique de mai à septembre 2008. Ce projet induit de nouvelles contraintes à prendre en compte.

Les résultats de l'étude préliminaire tenant compte de ces nouveaux paramètres sont attendus pour l'automne 2009. Sur cette base, les partenaires du consortium prendront une décision de principe pour la réalisation du projet.

Afin de financer la part du coût des études qui revient à la Commune de Lausanne au sein du consortium, la Municipalité a sollicité l'ouverture d'un compte d'attente de Fr. 350'000.–. Conformément à l'article 106 du Règlement de votre Conseil, cette demande a été soumise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 30 mars 2009. Ce montant sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil, probablement dans le courant de l'automne 2009.

En vous remerciant par avance de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre

Immeuble rue Neuve 2–Pré-du-Marché 1, à Lausanne

Communication

Lausanne, le 27 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'immeuble précité, construit à la fin du XIX^e siècle, a été acquis par la Ville de Lausanne en 1971. Bien que la date exacte de sa construction et le nom de l'architecte l'ayant conçu ne soient pas connus, ce bâtiment est porté à l'inventaire cantonal des Monuments historiques et des sites avec la note 3.

Les affectations des différents niveaux n'ont pas changé depuis des générations. Les deux premiers niveaux ainsi que le sous-sol sont exploités par un établissement public à l'enseigne «Le Lavaux» ou «Le Pointu» selon l'expression populaire. Un appartement occupe chacun des trois étages au-dessus du restaurant. Les combles abritent un deux pièces ainsi que d'anciennes chambres pour le personnel actuellement utilisées comme dépôt.

Ce bel édifice n'a pas fait l'objet de transformations marquantes depuis sa construction si ce n'est la rénovation de la cuisine du restaurant il y a 27 ans, du groupe sanitaire clients

en 1992 et de ses vitrines en 2004. Il nécessite d'importants travaux de rénovation, notamment au niveau de l'isolation thermique et surtout de l'isolation phonique ainsi qu'un remplacement complet des installations techniques.

Le bail du restaurant a dû être résilié pour la fin 2010, compte tenu de l'ultime échéance donnée par la Police cantonale du commerce pour l'équiper d'un séparateur à graisse. Pour ce faire, un local doit être créé au sous-sol et les canalisations d'eaux usées complètement modifiées. De plus, l'exploitation de cet établissement ne sera plus possible de par la vétusté et l'obsolescence de ses installations techniques qui ne répondent plus aux normes actuelles, notamment à celles de la Police du feu et de l'hygiène.

Le remplacement de la dalle en poutraison par une dalle en béton permettra de résoudre le problème d'échanges d'air entre l'établissement public et les logements. L'isolation phonique sera également améliorée.

Une réflexion globale devra également être menée, afin de trouver un nouveau concept d'implantation des locaux pour conserver le restaurant, dont la cuisine est située un niveau au-dessus de la salle à manger, ce qui est aujourd'hui complètement dépassé et constitue un inconvénient majeur pour ses exploitants.

Devant ce constat et partant du principe que la démolition de cet immeuble n'est pas envisageable en raison de sa valeur historique, il convient de procéder à sa rénovation totale.

Le planning envisagé pour cette opération est le suivant :

- Mise à l'enquête : janvier 2010
- Dépôt du préavis : novembre 2010
- Obtention du crédit d'ouvrage : février 2011
- Début des travaux : avril 2011
- Fin des travaux : mars 2012

Afin de régler les premiers frais d'honoraires en vue d'établir un dossier complet, la Municipalité, dans sa séance du 22 avril 2009, a décidé d'ouvrir un compte d'attente à hauteur de Fr. 340'000.-. Celui-ci sera balancé ultérieurement par le crédit d'ouvrage qui sera demandé au Conseil communal par voie de préavis. Ce projet figure au plan des investissements 2009-2012 pour un montant de Fr. 5'500'000.-.

Conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, nous soumettons cette décision de principe à l'appréciation de votre Commission.

Vous remerciant de la suite que vous voudrez bien donner à la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meystre

**Pétition de M. Alain Bron et consorts (145 signatures) :
« Pour un passage piéton entre l'école de Chailly
et sa Maison de quartier »²**

Communication

Lausanne, le 28 avril 2009

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 3 février 2009, M. Alain Bron déposait la pétition citée en titre, munie de 145 signatures, demandant que les services concernés de la Ville de Lausanne étudient la possibilité de construire un passage pour piétons entre l'école de Chailly et sa Maison de quartier.

Le représentant des pétitionnaires a été entendu par la Commission des pétitions de votre Conseil en présence de M. Olivier Français, directeur des Travaux, le 1^{er} avril 2009.

Après avoir analysé les différentes remarques des pétitionnaires, nous sommes en mesure de vous communiquer ce qui suit.

L'inauguration du sentier du Renard en avril 2007 a offert une nouvelle alternative de cheminement piétonnier aux habitants du quartier du Devin, notamment en direction de la zone commerciale et du collège de Chailly. La nouvelle Maison de quartier, ouverte en octobre dernier, n'a fait qu'accentuer cet itinéraire.

Afin de sécuriser ce cheminement, un aménagement comprenant une réorganisation du stationnement et l'implantation d'un îlot central a été réalisé en automne 2008.

Aujourd'hui, devant la forte utilisation de ce cheminement, et compte tenu du fait que la zone 30 km/h ne pourra pas être mise en place à court terme, il est possible d'envisager une exception et de compléter l'aménagement réalisé par le balisage d'un passage pour piétons. Ceci permettra de répondre au besoin de priorité des piétons sur un itinéraire piétonnier clairement défini.

Au vu de ce qui précède, et sous réserve qu'aucun recours ne soit déposé à la suite de la publication de cette mesure dans la *Feuille des avis officiels (FAQ)*, nous avons le plaisir de vous informer que le balisage d'un passage pour piétons à l'endroit susmentionné sera réalisé dans le courant du premier semestre 2009, en espérant que les aménagements proposés donneront entière satisfaction aux usagers. Il convient toutefois de préciser que l'opportunité de conserver ou non ce passage piéton sera réévaluée dans le cadre de l'étude de la future zone 30 km/h.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur

²BCC 2008-2009, T. II (N° 10), p. 89.

le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz
Le secrétaire : Philippe Meyste

**Postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts :
« Incitons les établissements publics de nuit à signer
la Charte de 2004 »**

Dépôt

Lausanne, le 29 avril 2009

(Signé) *Françoise Longchamp et 4 cosignataires*

**Projet de règlement de M. Pierre Santschi et consorts :
« Instauration d'une commission des tarifs
et émoluments »**

Dépôt

Lausanne, le 30 avril 2009

(Signé) *Pierre Santschi et 3 cosignataires*

**Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz
et M. Jean-Michel Dolivo : « Arriérés de salaires sur
le chantier du m2 : comment la Ville compte-t-elle
intervenir ? »**

Dépôt

Lausanne, le 5 mai 2009

(Signé) *Rebecca Ruiz, Jean-Michel Dolivo
et 3 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, elle a été accordée par la majorité des membres du Bureau du Conseil.

**Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et
consorts : « Une alerte centenaire bientôt fêtée : comment
la Commune entend-elle s'associer à l'événement ? »**

Dépôt

Lausanne, le 4 mai 2009

(Signé) *Françoise Longchamp et 5 cosignataires*

L'urgence est demandée pour cette interpellation, elle a été accordée par la majorité des membres du Bureau du Conseil.

Questions orales

Extrait du procès-verbal

M^{me} Thérèse de Meuron (LE); M. Olivier Français, directeur des Travaux.

M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts); M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

M. Yves Ferrari (Les Verts); M. Olivier Français, directeur des Travaux.

M. Jean-Michel Dolivo (AGT); M. Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Question

M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le syndic et porte sur la morale de paiement des créanciers par les collectivités publiques en Suisse. Une étude récente a démontré que ces dernières paient en général à 120 jours. Or j'ai entendu plusieurs économistes mentionner que cette pratique pose parfois des problèmes de liquidités à certaines entreprises. La Municipalité a-t-elle pris connaissance de cette étude? Qu'en est-il pour elle aujourd'hui?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – La Municipalité n'a pas connaissance de cette étude. La Ville paie ses factures dans un délai de 45 à 90 jours plutôt qu'à 120 jours. Je ne peux toutefois pas vous assurer qu'il n'y a jamais eu d'exception à cette règle au cours de l'histoire; nous avons connu une ou deux situations ayant fait l'objet d'une petite question au Conseil communal. Actuellement, il arrive même que le paiement intervienne dans les dix jours, en cas d'urgence reconnue.

Le président : – D'entente avec les présidents de groupe, le Bureau a fixé comme règle d'accorder deux questions par formation politique. D'autres personnes demandent la parole, mais j'en reste là pour aujourd'hui. Les questions orales non traitées peuvent toujours être transformées en questions écrites.

Le président : – Je passe à la suite de l'ordre du jour. Nous commencerons par les interpellations ordinaires, comme promis la dernière fois, suivies par les interpellations urgentes. Nous traiterons ensuite l'urgence de la Municipalité, puis les rapports.

J'appelle à la tribune M. Jean-Michel Dolivo pour son interpellation « Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le Groupe anti-répression de Lausanne : la Police municipale était-elle au courant ? »

**Interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts :
« Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi
que le Groupe anti-répression de Lausanne : la Police
municipale était-elle au courant ? »³**

Développement polycopié

Dimanche 7 septembre 2008, l'émission « Mise au point » de la Télévision Suisse Romande (TSR), révélait une nouvelle affaire d'espionnage et d'infiltration conduite par le département de l'entreprise Securitas, *Investigation Services (IS)*, au sein du Groupe anti-répression (GAR) dans le canton de Vaud. Un nouveau cas qui, comme pour celui du *Nestlégate*, conserve d'importantes et inquiétantes zones d'ombres: on peut penser que l'infiltration de groupes de citoyens, considérés comme critiques, est une pratique courante de la part de la plus grande entreprise de sécurité de Suisse.

L'objet de ce nouvel espionnage est le GAR à Lausanne. Ce groupe analyse depuis des années les questions concernant la répression policière, informe les participant-e-s aux manifestations de rue de leurs droits, recueille enfin des témoignages de personnes ayant subi des actes de répression et les conseille, en cas d'interpellation, d'arrestation, d'enquête ou d'appel à témoigner. Entre 2003 et 2005, ses membres ont ainsi été infiltrés par une taupe de Securitas qui opérait, comme dans le groupe d'ATTAC Vaud, sous une fausse identité. Son nom de code était « Shanti Müller ». « Shanti » a participé activement aux réunions du GAR non ouvertes au public et ce, durant plusieurs années. A ce titre, elle a eu accès, par exemple, à des centaines de témoignages de victimes de répression policière ainsi qu'à des données le plus souvent très confidentielles et sensibles. Elle a même tenu un moment la caisse du groupe...

Quand elle n'était pas « Shanti », elle était employée à l'IS, manifestement haut placée. Aujourd'hui, celle qui se faisait passer pour « Shanti » travaille toujours chez Securitas et voyage beaucoup.

Cette nouvelle révélation confirme que la surveillance d'ATTAC n'était pas une mission isolée de Securitas, contrairement aux affirmations de cette dernière lors de la révélation de l'affaire *Nestlégate*. Au-delà des affaires *Nestlégate* et du GAR avec leurs deux taupes, il est fort probable que la surveillance politique soit une pratique courante et fasse partie d'une gamme de prestations « offertes » par Securitas, à savoir infiltrer des groupes associatifs et/ou politiques pour le compte d'un tiers. « Mise au point » avance que plusieurs taupes seraient encore employées par Securitas... Il est choquant d'apprendre que des responsables de la police, au courant – formellement ou non – de missions d'espionnage de la part de Securitas, n'aient pas jugé nécessaire d'en informer les personnes et les groupes concernés, comme le prévoit la Loi sur la protection des données (LPD).

³BCC 2008-2009, T. I (N° 2), p. 92.

Le soussigné demande des explications aux points suivants à la Municipalité :

1. La Police municipale était-elle au courant de l'infiltration par une employée de Securitas du mouvement ATTAC, en particulier des auteurs du livre *ATTAC contre l'empire Nestlé* ainsi que du Groupe anti-répression de Lausanne ?
2. Quelles sont les informations recueillies par la Police municipale, formellement ou informellement, à travers ces infiltrations ?
3. Quel traitement la Police municipale leur a-t-elle réservé ? A-t-elle transmis ces informations à la Police cantonale ?
4. La Municipalité était-elle au courant de ces pratiques d'infiltration ?
5. La Police municipale a-t-elle aujourd'hui recours à des prestations de surveillance par infiltration effectuées par des entreprises de sécurité privée ? Quelle est la position de la Municipalité sur ce type de pratiques ?

Réponse polycopiée de la Municipalité

Préambule

La diffusion d'une émission « Temps présent » par la TSR le 12 juin 2008 a révélé un cas d'infiltration du groupe ATTAC par une collaboratrice de l'entreprise privée de sécurité « Securitas », sur mandat de Nestlé, lors du G8 d'Evian, qui s'est tenu au mois de juin 2003, et de la rédaction ultérieure d'un livre sur l'« Empire Nestlé ».

Ultérieurement, la diffusion, le dimanche 7 septembre 2008, par la TSR, d'une émission « Mise au point » a révélé l'existence d'une seconde affaire d'infiltration, par Securitas, à savoir l'infiltration du groupe Antirep ou GAR (Groupe anti-répression).

Ces émissions ont suscité des interrogations qui ont été rapportées aussi bien par les médias que par les représentants politiques, dans le cadre d'interventions parlementaires à tous les niveaux (Confédération, Cantons, Communes). Dans le canton de Vaud, les questions ont plus particulièrement porté sur l'attitude de la Police cantonale vaudoise et celle de la Police municipale de Lausanne dans ces affaires d'infiltration, ainsi mises en lumière.

Afin d'établir le rôle joué par la Police cantonale et les conséquences sur le plan du droit sur la protection des données, M^{me} la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement a confié à M. François Jomini, ancien juge cantonal, un mandat ayant pour objet de :

- vérifier si la Police cantonale avait connaissance de l'infiltration d'un agent de Securitas au sein d'ATTAC, pour

collaborer à l'écriture d'un livre sur Nestlé, et de l'infiltration du groupe Antirep ;

- cas échéant, vérifier dans quelles circonstances des informations ont été reçues dans ce sens par la Police cantonale (pendant et après le G8) ;
- apprécier les conséquences juridiques des faits révélés, à la lumière de la législation en vigueur à l'époque des faits.

L'ancien juge cantonal François Jomini a remis son rapport le 30 septembre 2008, rapport qui a été rendu public et qui aboutit à la conclusion suivante :

« La Police cantonale vaudoise n'a jamais donné de mandat de recherche de renseignements à Securitas ou à toute autre entreprise privée de surveillance.

Pendant la période du G8, elle a su que Securitas avait infiltré sur mandat de Nestlé un ou des groupes altermondialistes, sans connaître le nom du ou des groupes infiltrés, celui de la ou des « taupes » et les conditions d'infiltration. Pendant la période du G8, la Police cantonale a reçu des informations de la part de Securitas, qui les lui transmettait avec l'accord de Nestlé.

Après le G8, elle a cessé de recevoir des renseignements provenant d'une infiltration.

Elle a tout ignoré d'une éventuelle infiltration d'ATTAC pour la rédaction d'un livre sur l'« empire Nestlé » et du GAR ou Antirep.

Elle n'a connu ces infiltrations et les noms de Sara Meylan et de Shanti Müller qu'au moment de la diffusion des émissions « Temps présent » et « Mise au point » de juin et de septembre 2008.

L'infiltration par une société de surveillance privée n'apparaît pas à première vue tomber sous le coup de la loi pénale, en tout cas à l'époque des faits incriminés, sous réserve d'une décision contraire du juge pénal saisi. On rappelle que la Loi sur la protection des données n'a été modifiée, avec des dispositions plus restrictives, que dès le 1^{er} janvier 2008. »

Dit rapport restitué, par ailleurs, le contexte du G8 et du dispositif de sécurité qui avait été mis en place à cette fin par la Police cantonale et auquel la Police municipale de Lausanne a été intégrée. C'est en effet dans ce cadre que cette dernière a pu recevoir des informations provenant des infiltrations, par Securitas, des milieux altermondialistes, selon les éléments suivants, ainsi mis en exergue dans ledit rapport :

« 6. Le G8 d'Evian du 1^{er} au 3 juin 2003

Le Sommet du G8 de 2003 a été une opération d'une envergure que la Suisse et le Canton de Vaud n'ont jamais connue

depuis la Seconde Guerre mondiale, notamment par l'importance et le nombre des personnes accueillies, les mesures de sécurité à prendre, les effectifs engagés et les risques encourus. Si le Sommet lui-même avait lieu à Evian et si les chefs d'Etat du G8 y étaient logés, le poids principal de la manifestation reposait sur notre pays et plus particulièrement sur les Cantons de Genève, de Vaud et du Valais (aéroport de Cointrin, autoroute Lausanne-Genève, grands hôtels à Lausanne, Police du lac entre Ouchy et Evian). Etaient attendus à Lausanne des chefs d'Etat et des délégations du NEPAD (New Partnership for African Development) et des pays émergents, le secrétaire général de l'ONU, la présidence de l'Union européenne et la présidence de la Commission européenne, ainsi que de très nombreux journalistes.

Le problème sécuritaire était au centre des préoccupations. Les craintes d'attentats terroristes, mais aussi de débordements et de manifestations violentes, étaient vives. On avait le souvenir des événements du Sommet de Gènes en 2001, et la guerre en Irak venait de commencer.

Des structures importantes ont dû être mises en place sur les plans international franco-suisse, fédéral, intercantonal et cantonal [...]. Pour le Canton de Vaud, une direction opérationnelle a été constituée, sous la responsabilité du commandant de la Gendarmerie Alain Bergonzoli, alors major (Opération « Colibri »). Pour les états-majors de commandement, le renseignement était un élément essentiel : on y reviendra. [...].

7. L'opération « Colibri », Securitas et Nestlé

Comme déjà dit, le chef des opérations sur le plan cantonal était le commandant de la Gendarmerie, son remplaçant étant le lt-col. Hagenlocher, commandant de la Police municipale de Lausanne. Etaient intégrées dans l'état-major des opérations, outre la Police municipale de Lausanne, des sociétés privées de surveillance, dont Securitas et Protectas, entreprises chargées de la surveillance et de la protection des personnes, des biens et des bâtiments dans le cadre de l'opération Colibri.

Le Sommet d'Evian a nécessité la mise en place d'un vaste réseau de recueil de renseignements. Ceux-ci provenaient d'une part de différentes organisations constituant le réseau officiel de renseignements (police, armée, corps des gardes-frontière, services de renseignements, etc.), tant au niveau national qu'international. [...] En outre, et de manière spontanée, de grandes entreprises ayant leur siège dans le canton fournissaient à la police des informations en leur possession, concernant des risques de commissions d'infractions, notamment des émeutes, des troubles à l'ordre public et autres actes de violence.

Tous ces renseignements étaient analysés et appréciés quant à leur fiabilité par une cellule spéciale, sous la direction de l'IPA H.

Le Canton de Vaud abrite le siège d'importantes entreprises multinationales, dont la plus importante est Nestlé. Ces entreprises, qui ont leur propre service de sécurité, craignaient d'être la cible de violences durant le G8. Nestlé se sentait particulièrement visée. C'est un des symboles de la mondialisation, dans le domaine sensible des produits de nécessité de l'agroalimentaire. Dans cette optique, au début du mois de mai 2003, la Municipalité de Vevey a demandé à la police d'assurer la sécurité de Nestlé pendant le G8. La direction de cette entreprise a fait la même demande. Une séance spéciale consacrée à la sécurité de Nestlé a eu lieu le 15 mai 2003 à Vevey, présidée par le major Bergonzoli, en présence de responsables de la Gendarmerie et de la Police de sûreté, ainsi que du commandant de la Police municipale de Vevey et de cadres de Nestlé. [...]. C'est à l'occasion de cette séance que, selon le point 4 du procès-verbal de la réunion, le responsable de la sécurité de Nestlé, M. P., a informé les participants que Nestlé avait « infiltré les milieux altermondialistes par des personnes qui suivent les réunions à Lausanne ou ailleurs ». La Police cantonale – et aussi la Police municipale de Lausanne – savaient donc à ce moment-là que, sur mandat de Nestlé, Securitas avait infiltré un ou des mouvements altermondialistes. Elle ignorait cependant le nom de la « taupe » et celui du groupe infiltré, ATTAC ou autre. Dans les semaines précédant le G8 et pendant le Sommet, la direction des opérations a régulièrement reçu des informations provenant de Securitas, qui les lui transmettait avec l'accord de Nestlé. Jamais la Police cantonale n'a donné de mandat de surveillance ou d'infiltration à Securitas ou à quelque autre entreprise privée. [...].»

En ce qui concerne l'infiltration, par Securitas, du groupe Antirep ou GAR (Groupe antirépression) de Lausanne, révélée par l'émission « Mise au point » du 7 septembre 2008, la Police municipale de Lausanne l'ignorait jusqu'à la diffusion de ce reportage. Elle n'a, en particulier, donné aucun mandat dans ce sens à Securitas ou à une quelconque autre entreprise de sécurité. Comme elle l'a indiqué par l'intermédiaire de son porte-parole, dont les déclarations ont été publiées dans *24 heures* du 10 septembre 2008, la Police municipale de Lausanne a admis avoir bien reçu quelques informations sur ce milieu pendant le G8, en précisant qu'elles lui étaient toutefois parvenues de manière spontanée, dans le cadre du travail ordinaire de renseignement de la police.

Cela étant, la Municipalité répond comme suit aux questions qui lui sont posées :

1. La Police municipale était-elle au courant de l'infiltration par une employée de Securitas du mouvement ATTAC, en particulier des auteurs du livre ATTAC contre l'empire Nestlé ainsi que du Groupe anti-répression de Lausanne ?

Comme indiqué dans le préambule, la Police municipale a su, dans le cadre du dispositif de sécurité du G8 mis en place par la Police cantonale et auquel elle a été intégrée,

que Securitas avait infiltré, sur mandat de Nestlé, un ou des groupes altermondialistes, sans connaître toutefois le nom du ou des groupes infiltrés, celui de la ou des « taupes » et les conditions d'infiltration. La Police de Lausanne n'était ainsi pas au courant d'une éventuelle infiltration d'ATTAC pour la rédaction du livre sur l'« empire Nestlé » et de l'infiltration, par Securitas, du Groupe anti-répression de Lausanne. Elle n'a connu ces infiltrations et les noms de Sara Meylan et de Shanti Müller qu'au moment de la diffusion des émissions « Temps présent » et « Mise au point » de juin et septembre 2008.

2. Quelles sont les informations recueillies par la Police municipale, formellement ou informellement, à travers ces infiltrations ?

Dans le cadre du dispositif de sécurité du G8 du Canton de Vaud, la Police municipale de Lausanne a pris connaissance des informations sur les milieux altermondialistes qui ont été transmises à la direction des opérations de façon spontanée par Securitas, avec l'accord de Nestlé. La Police municipale de Lausanne n'a jamais donné de mandat de surveillance ou d'infiltration à Securitas ou à quelque autre entreprise privée.

En ce qui concerne le contenu des informations transmises par Securitas, celles-ci portaient d'une manière générale sur les risques de commissions d'infractions, d'émeutes, de troubles à l'ordre public et autres actes de violence. Comme déjà relevé ci-dessus, ces informations ne se rapportaient en aucun cas au nom du ou des groupes infiltrés, ni à celui de la ou des « taupes » ou aux conditions d'infiltration.

3. Quel traitement la Police municipale leur a-t-elle réservé ? A-t-elle transmis ces informations à la Police cantonale ?

Dans la mesure où ces informations ont été transmises à la direction des opérations du dispositif de sécurité du G8, dont le chef des opérations était le commandant de la Gendarmerie, la Police cantonale en était la première destinataire. Comme précisé en préambule, dans l'extrait du rapport de l'ancien juge cantonal François Jomini, durant le G8, tous les renseignements transmis à la police par des sources extérieures, telles que Securitas ou tout autre tiers, étaient analysés et appréciés quant à leur fiabilité par une cellule spéciale, conformément à la méthode rigoureuse d'analyse et d'exploitation des renseignements, mise en place aux niveaux international, national et cantonal.

4. La Municipalité était-elle au courant de ces pratiques d'infiltration ?

Non. Jusqu'à la diffusion des deux émissions précitées de la TSR, la Municipalité ignorait ces pratiques d'infiltration.

5. La Police municipale a-t-elle aujourd'hui recours à des prestations de surveillance par infiltration effectuées

par des entreprises de sécurité privée? Quelle est la position de la Municipalité sur ce type de pratiques?

La Police municipale de Lausanne n'a jamais confié de missions d'infiltration ou de recherche de renseignements à Securitas ou à toute autre entreprise de sécurité privée et n'entend pas le faire à l'avenir.

La Municipalité estime que les tâches d'infiltration et de recherche de renseignements, au sens de la Loi fédérale sur l'investigation secrète (LFIS), doivent demeurer de la compétence exclusive des Autorités policières spécialement formées dans ce domaine et garantes de leur exécution conforme aux exigences légales contraignantes en la matière. Elle regrette que le droit cantonal vaudois ne réglemente plus la recherche de renseignements par des entreprises privées, au risque que celles-ci s'arrogent en la matière des compétences qui doivent rester du seul ressort des organes de police. On rappelle à cet égard que, selon l'article 44 alinéa 1 de la Constitution du Canton de Vaud, dans la limite de ses compétences, l'Etat détient le monopole de la force publique. S'agissant de l'éventuelle nécessité de légiférer en matière de recherche de renseignements par les entreprises de sécurité privées, il faut d'abord se demander si les règles de droit ordinaire (en particulier le Code pénal suisse, le Code civil suisse et la Loi fédérale sur la protection des données) sont suffisantes pour prévenir, le cas échéant sanctionner d'éventuels abus en la matière. En attendant les déterminations du préposé fédéral à la protection des données et l'issue définitive des procédures civile et pénale introduites par les membres d'ATTAC, la Municipalité prend déjà acte de la décision du 12 février 2009, sujette à recours, par laquelle le juge d'instruction cantonal a prononcé un non-lieu dans l'enquête instruite sur plaintes de plusieurs membres de l'association ATTAC Suisse contre différents représentants des entreprises Securitas et Nestlé. Le juge d'instruction cantonal a en effet considéré que l'infiltration de l'organisation ATTAC par Securitas pour le compte de Nestlé n'était pas pénalement répréhensible, au motif que l'enquête n'avait pas mis en évidence d'infraction pénale commise par qui que ce soit ayant agi pour le compte de Securitas ou de Nestlé en l'état du droit pénal existant. Le juge d'instruction cantonal a en particulier constaté que ni les dispositions du Code pénal suisse régissant la protection du domaine secret ou privé, ni la Loi sur la protection des données n'avaient été violées dans ces circonstances.

Extrait du procès-verbal

Discussion

Jean-Michel Dolivo (AGT); Marc Vuilleumier, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Jean-Michel Dolivo et consorts : « Securitas espionne le mouvement ATTAC ainsi que le

- Groupe anti-répression de Lausanne: la police municipale était-elle au courant?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Yves Ferrari: «Panneaux solaires de l'EPFL ou quand Romande Energie fait de l'ombre aux SIL»⁴

Développement polycopié

Le 15 janvier 2009, l'EPFL marquait sa volonté de s'engager en faveur du développement des énergies renouvelables en utilisant judicieusement les milliers de m² de toiture qui jusqu'à ce jour étaient plutôt perçues comme problématiques. Cette volonté d'installer un parc photovoltaïque de quelque 20'000 m² permettra à terme de fournir plus de 2 millions de kWh/an. Ce projet sera également l'occasion pour l'EPFL d'intégrer des fonctions de recherche et développement. Les Verts saluent un tel projet qui permet une mise en valeur des énergies renouvelables.

Il faut cependant relever que ce projet de Fr. 20 millions se fait en partenariat avec Romande Energie. Cela laisse à penser que les Services industriels de Lausanne (SIL) n'ont pas été approchés ou ont renoncé au projet quand bien même ils sont des acteurs locaux.

Considérant que les énergies renouvelables sont un des aspects sur lequel la quasi-unanimité des conseillers communaux se retrouve, je suis pour le moins surpris par l'absence des SIL dans ce partenariat qui aurait incontestablement également profité aux SIL et à son image.

Il est incontestable que les SIL, et plus particulièrement son Service stratégique, sont actifs dans le domaine des éoliennes, mais qu'ils sont relativement peu présents sur les projets solaires.

Si l'on juge l'intérêt des personnes responsables aux SIL des énergies renouvelables au retard qu'à pris la réponse de la motion de notre ancien collègue Jacques Bonvin⁵, il y a fort à parier que ces derniers en sont encore à réfléchir s'ils doivent intervenir ou non dans le projet de l'EPFL.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

⁴BCC 2008-2009, T. II (N° 9/I), p. 27.

⁵Motion Jacques Bonvin intitulée «Objectif soleil» développée le 4 mai 2004, renvoyée en commission qui a rapporté lors de la séance du 15 mars 2005.

1. Est-ce que les SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, ont été informés de ce projet et pour quelles raisons ?
2. Est-ce que les SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, sont suffisamment dotés en équivalents plein temps (ETP) pour remplir les missions qui lui sont assignées dans le domaine des énergies renouvelables, notamment dans le domaine solaire, et pour quelles raisons ?
3. Est-il possible d'avoir un bilan des SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, lors de ces dernières années, dans le domaine des énergies renouvelables, notamment dans le domaine solaire ? (Si oui, à indexer à la réponse.)
4. Est-il possible d'avoir un listing des futurs projets des SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, liés aux énergies renouvelables, notamment solaire pour les prochaines années ? (Si oui, à indexer à la réponse.)
5. Pour quand est prévue la réponse à notre ancien collègue Jacques Bonvin⁶ ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

1. Le solaire photovoltaïque

L'effet photovoltaïque, soit l'apparition d'une tension aux bornes d'un matériau semi-conducteur exposé à la lumière, a été découvert en 1839 déjà par Edmond Becquerel. En 1912, Albert Einstein en explique le mécanisme physique. Ce n'est toutefois que dans les années 1950 que sont testées les premières cellules photovoltaïques. Les premiers panneaux solaires sont réalisés pour équiper des satellites. Il faut attendre le deuxième choc pétrolier en 1979 pour que le développement de cette technologie connaisse une véritable accélération.

Les cellules photovoltaïques de première génération sont construites à partir de silicium cristallin, relativement cher (rendement de 12 % à 20 %). Les cellules de seconde génération sont également constituées de ce semi-conducteur, mais en couche mince (rendement de 5 à 11 %), ce qui réduit considérablement les coûts de réalisation en réduisant la matière nécessaire à son élaboration et en facilitant les processus d'industrialisation. Pour les cellules de troisième génération, encore au stade de la recherche, le but est d'augmenter les rendements (cellules multi-jonctions constituées de plusieurs couches minces provenant de différents semi-conducteurs ; cellules à concentration nécessitant un support héliotrope permettant au panneau de rester perpendiculaire au rayon du soleil). Les rendements mesurés sont

nettement plus intéressants, de l'ordre de 30 à 40 %, et vont encore s'améliorer.

Le rendement de l'investissement énergétique des panneaux solaires photovoltaïques actuellement industrialisés est donc encore relativement modeste. Ce rendement est le rapport entre la quantité totale d'électricité produite pendant la vie normale d'une installation et la quantité d'énergie dite grise, soit l'énergie requise pour la construire, l'entretenir, l'alimenter en énergie primaire et enfin la démanteler et la recycler. Il permet de comparer l'efficacité globale des différentes technologies de production d'énergie. Un système ayant un rendement proche de 1 consomme une quantité d'énergie presque aussi grande que la quantité produite, de sorte qu'il ne devrait jamais être développé. La valeur de ce rendement pour une centrale photovoltaïque est de l'ordre de 6. En comparaison, l'éolienne de Collonges atteint une valeur supérieure à 60, une centrale hydraulique est proche de 230 en moyenne et une centrale nucléaire atteint une valeur de 16.

2. Le système de rétribution à prix coûtant (RPC)

La Loi fédérale sur l'énergie (LEne) prévoit que la production annuelle moyenne d'électricité provenant d'énergies renouvelables soit augmentée, d'ici à 2030, de 5400 GWh au moins par rapport à la production de l'an 2000 (art. 1, al. 3). Comme mesure d'incitation, la LEne instaure un système de rétribution à prix coûtant (RPC) financé par la perception d'une taxe qui permet de couvrir la différence entre le prix du marché auquel cette énergie doit être reprise par les gestionnaires de réseau de distribution et le prix de production (art. 15b). Pour 2009, elle a été fixée à 0,45 ct/kWh. Le prix de reprise est fixé pour chaque technologie en fonction d'installations de références de différentes puissances, définies dans une ordonnance d'application (OEne). Le plafond de la taxe est fixé par la loi à 0,6 ct./kWh (soit environ Fr. 320 millions au maximum).

La LEne prévoit des quotas en fonction de l'efficacité énergétique des technologies soutenues (art. 7a, al. 2), dans le but de favoriser les sources d'énergie permettant d'atteindre la quantité d'énergie fixée. Le produit de la taxe est réparti de la manière suivante :

- l'énergie hydraulique, à hauteur de 50 % au maximum ;
- l'énergie photovoltaïque :
 - à hauteur de 5 % au maximum tant que les coûts non couverts dépassent 50 ct./kWh,
 - à hauteur de 10 % au maximum si les coûts non couverts sont compris entre 40 et 50 ct./kWh,
 - à hauteur de 20 % au maximum si les coûts non couverts sont compris entre 30 et 40 ct./kWh ;
- les autres technologies, à hauteur de 30 % chacune au maximum ainsi que l'énergie photovoltaïque dès que les coûts non couverts sont inférieurs à 30 centimes par kWh ;
- les coûts des appels d'offres publics concernant les mesures d'efficacité énergétique à hauteur de 5 %.

⁶Cf. note 5, *supra*, p. 688.

Ces quotas privilégient très nettement les technologies qui permettent de produire le plus de kWh par franc investi. On constate également que la Confédération a prévu un soutien par paliers successifs pour le solaire photovoltaïque. L'OEne prévoit un prix de référence pour ce dernier variant de 49 à 90 ct./kWh, en fonction du type et de la puissance de l'installation, ainsi qu'une diminution automatique de 8 % par an dès 2010 pour les nouvelles installations (c'est cette diminution qui permet après quelques années d'augmenter le quota comme indiqué ci-dessus). En tenant compte d'un prix de marché pondéré de 12 ct./kWh⁷, les coûts non couverts pour le solaire se situent aujourd'hui entre 37 et 78 ct./kWh.

La RPC ne concerne que les installations mises en service à partir du 1^{er} janvier 2006. La procédure de sélection a été déléguée par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) à Swissgrid, la société nationale d'exploitation du réseau THT. La procédure d'annonce a été ouverte en mai 2008. Le nombre d'annonces déposées est tel que le plafond global a été rapidement atteint. Les installations annoncées depuis le 1^{er} février 2009 sont mises sur liste d'attente.

Dès le premier jour de dépôt des annonces, le quota attribué au photovoltaïque était épuisé. L'OFEN a donc ordonné l'arrêt des décisions concernant cette technologie et plus de 3000 demandes ont été mises sur liste d'attente par Swissgrid.

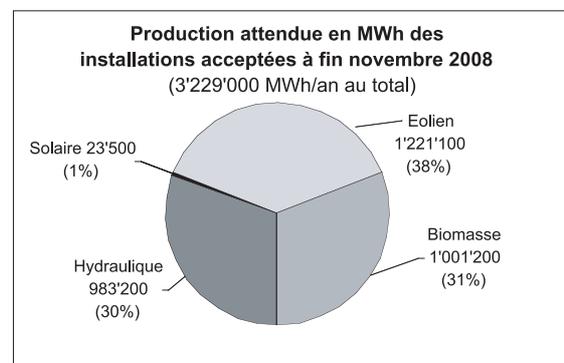
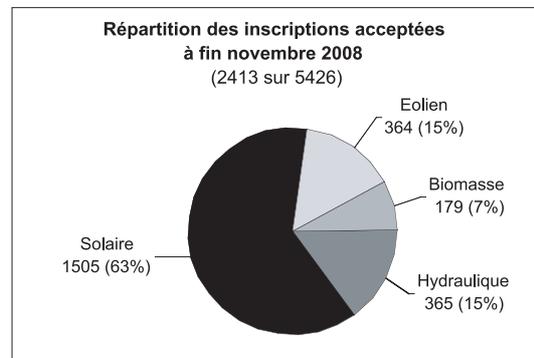
Pour les autres technologies, à titre de mesure d'urgence, l'OFEN a introduit en novembre 2008 la possibilité de procéder à la surréservation du quota prévu partiel afin d'éviter que certains projets, qui ne seront vraisemblablement pas réalisés dans les délais impartis pour des raisons liées à la protection de l'environnement et à l'aménagement du territoire, ou faisant double emploi, ne bloquent inutilement les fonds alloués à la RPC. Ces surréservations s'élèvent à +45 % pour l'énergie éolienne, à +12 % pour la biomasse et à +7 % pour l'énergie hydraulique. Cette mesure a permis de prendre en compte environ 20 % d'annonces supplémentaires.

Au vu du risque de blocage rapide du système, l'OFEN est chargé de proposer des solutions concrètes d'ici la fin du premier semestre 2009. Parmi les solutions possibles, le relèvement – voire la suppression – du plafond global de la RPC figure au premier plan. Mais l'OFEN réfléchit également à l'instauration de quotas de production de courant vert imposés aux entreprises d'approvisionnement en électricité.

Les dernières statistiques disponibles de l'OFEN datent de novembre 2008. On constate que les installations acceptées

⁷Valeur publiée par l'OFEN pour l'ensemble de l'année 2008. L'OEne précise à son article 3j: «Le prix du marché est la moyenne, pondérée en fonction des volumes, des prix spot de l'électricité négociés quotidiennement en bourse pour le marché suisse. L'office le calcule et le publie tous les trois mois pour le trimestre en cours, sur la base des données du trimestre précédent.»

par Swissgrid permettent d'atteindre presque 60 % de l'objectif d'augmentation de 5400 GWh fixé par la loi et que le solaire photovoltaïque représente 1 % de l'augmentation de la production attendue.



3. Rapport entre la Ville de Lausanne et l'EPFL

La Municipalité de Lausanne rencontre régulièrement la Direction de l'EPFL. Les Services industriels (SIL), et d'autres directions de la Ville, collaborent de manière permanente avec différents centres de recherche. Avec la Direction de la culture, du logement et du patrimoine (CLP), les SIL participent actuellement à un projet important de management énergétique urbain qui doit aboutir à l'élaboration d'un outil de pilotage pour la réalisation d'écoquartiers. En outre, l'EPFL est aussi un client important des SIL pour ses achats d'électricité et de gaz destinés à la cuisson et à diverses applications industrielles (production de vapeur).

L'EPFL est également sollicitée par les SIL pour la compétence scientifique de ses laboratoires. Par exemple, elle a récemment obtenu sur appel d'offres le mandat pour la réalisation d'un modèle physique du barrage de Lavey et l'analyse de solutions pour limiter l'ensablement de cet ouvrage.

Les SIL, comme d'autres électriciens, souhaitent également s'assurer du maintien et du développement de compétences à l'EPFL dans les domaines d'activités qui concernent leurs métiers de base (génie civil, électromécanique) pour garantir une relève professionnelle.

En résumé, la Ville de Lausanne entretient avec l'EPFL de bons rapports dans des registres diversifiés.

4. Organisation des SIL

Dans son interpellation, M. Ferrari insiste sur la mention du Service du développement stratégique (SDS). Il convient de rappeler que ce service travaille de manière transversale. Une de ses missions principales est, comme son nom l'indique, le développement stratégique des SIL. A ce titre, en collaboration avec d'autres services, il a représenté les SIL dans les directions de projet pour la création de différentes sociétés: RhôneEole, neo technologies, Spontis, Securelec, Romande Energie Commerce, Alpiq. Il assure également une veille technologique en matière de développement des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et réalise des projets pilotes (l'installation de biométhanisation agricole des Saugealles, par exemple). Enfin, il représente les SIL dans différents conseils d'administration et associations nationales et internationales actives dans le domaine du développement durable (les Cités de l'énergie, par exemple).

S'il joue un rôle moteur et est impliqué dans tous les projets énergétiques, le SDS n'a pas le monopole de l'énergie renouvelable et collabore activement avec tous les services concernés: le Service du gaz et du chauffage à distance (télégestion, optimisation des chaufferies et de la ventilation des bâtiments, réalisation de chaufferies à bois ou des centrales de froid par le chaud), le Service commercial (audits énergétiques des bâtiments et certificats Display) et le Service de l'électricité (projets concernant le barrage de Lavey).

Les projets sont donc en général menés de manière interservices, voire interdirections. Par exemple, pour le projet de barrage sur le Rhône au palier de Bex–Massongex, les SIL sont représentés, outre M. Pidoux, le municipal en charge, par le chef de service du SDS au comité de pilotage et par le chef du Service de l'électricité à la direction de projet. De même, l'installation des Saugealles par exemple a impliqué la participation du Service des forêts, domaines et vignobles de la Direction de la culture, du logement et du patrimoine et le Service d'assainissement de la Direction des travaux.

* * *

Ayant ainsi rappelé ces éléments de contexte, la Municipalité répond ci-dessous aux questions posées par M. Ferrari.

1. Est-ce que les SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, ont été informés de ce projet et pour quelles raisons ?

Les SIL n'ont pas été informés de ce projet et le déplorent. Ils entretiennent des liens de longue date aussi bien avec l'EPFL qu'avec Romande Energie (RE).

S'il est vrai que les SIL, après un soutien important durant la phase pionnière, ont depuis lors manifesté une certaine retenue pour le solaire photovoltaïque comme centrale de

production en l'état des prix et des rendements actuels (bien qu'intérêt il y ait: voir à ce propos les projets solaires en cours au point 4), ils avaient fait part à l'EPFL de leur volonté de participer à des projets de recherches et de développement d'installations pilotes originales permettant de faire progresser cette technologie. Le partenariat entre l'EPFL et RE va précisément dans ce sens. La surprise des chefs de service en contact avec l'Energy Centre de l'EPFL pour le projet de management énergétique urbain a donc été vive et une certaine déception s'est clairement manifestée.

RE et les SIL sont partenaires dans plusieurs domaines et projets (logistique, formation, commercialisation, production) mais également concurrents. Les SIL comme RE ne couvrent avec leur production propre d'électricité qu'un peu plus du tiers des besoins de leur portefeuille de clients. Tous deux cherchent à augmenter de manière importante leur production à partir de sources renouvelables, et les grands projets dans le domaine sont relativement peu nombreux, donc soumis à forte concurrence. Il n'empêche que le partenariat prévaut, en particulier dans le projet de barrage au palier de Bex–Massongex, ce dont les parties en présence ont tout lieu de se réjouir.

Concernant le projet proprement dit, au-delà de l'impact médiatique important qu'il a suscité, il faut rappeler que RE va investir une somme de l'ordre de Fr. 20 millions pour 20'000 m² de panneaux solaires pour une production annoncée de 2 millions de kWh/an, soit moins qu'une demi-éolienne. En effet, l'éolienne de Collonges produit en moyenne 4,5 millions de kWh/an pour un investissement de Fr. 4,5 millions. Par franc investi, l'éolienne de Collonges produit 10 fois plus de kWh. Les ressources financières des SIL étant limitées, l'arbitrage entre les projets d'investissement doit évidemment tenir compte de ce paramètre.

2. Est-ce que les SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, sont suffisamment dotés en équivalents plein temps (EPT) pour remplir les missions qui leur sont assignées dans le domaine des énergies renouvelables, notamment dans le domaine solaire, et pour quelles raisons ?

Les SIL sont suffisamment dotés en EPT pour assurer une veille technologique et réaliser des projets pilotes de production énergétique renouvelable de l'ordre du million de francs. En revanche, pour atteindre un objectif ambitieux de développement de leur production propre à partir d'énergies renouvelables, il sera indispensable d'augmenter les moyens financiers à disposition et les ressources humaines pour les mettre en œuvre.

Actuellement, les SIL n'ont pas les moyens d'élargir de manière importante leur portefeuille de projets, ni d'assurer leur suivi, au-delà des études préliminaires, de projets industriels importants. Ces projets sont alors confiés à d'autres structures (partenariat, création de société, bureaux d'ingénieurs ou engagement de chefs de projet ad hoc).

Les SIL se sont fixé un objectif minimum d'augmentation de leur production de 100 GWh/an d'ici 2030. Pour s'en donner les moyens, la Municipalité soutient le principe de la création d'une société d'investissement dotée d'un capital de Fr. 30 millions. Ce véhicule permettra de réaliser des investissements pour un multiple de ce chiffre et ceci sans alourdir le plan des investissements de la Ville⁸.

Cette société pourra faire appel, contre facturation, aux ressources des SIL, notamment en matière d'études et de développements de projets énergétiques. Ces ressources étant insuffisantes au vu de l'objectif fixé, des collaborateurs ayant une forte expérience dans le suivi de réalisations industrielles devront être engagés directement par la société. Cette dernière fera également appel autant que nécessaire à des bureaux d'ingénieurs, participant ainsi également à l'échelle locale, à un *new green deal* en cette période de ralentissement économique.

La Municipalité prévoit de soumettre ce projet à votre Conseil avant cet été et souhaite, sous réserve de votre aval, disposer d'une structure opérationnelle pour le deuxième semestre de cette année.

3. *Est-il possible d'avoir un bilan des SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, lors de ces dernières années dans le domaine des énergies renouvelables, notamment dans le domaine solaire?*

Les SIL ont soutenu le développement du solaire photovoltaïque de manière différenciée, en fonction de la maturité de cette technologie :

- De 1990 à 2000, ils ont investi dans la réalisation d'installations de production. C'est la période pionnière où il est indispensable que les collectivités publiques participent à la mise en œuvre et à l'exploitation pilote d'une technologie pour en tester l'efficacité et lui permettre d'atteindre des seuils de prix qui permettent sa diffusion dans le public. Les SIL disposent aujourd'hui d'un total de 1692 m² de panneaux solaires répartis entre 12 sites pour une puissance totale de 188 kW et une production de l'ordre de **140'000 kWh/an**.
- De 2001 à 2007, les SIL ont soutenu la diffusion du solaire photovoltaïque auprès des particuliers, en subventionnant ce type d'installations par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (URE/PER) à raison dans un premier temps de Fr. 3000.–/kW, réduit dès 2003 à Fr. 1000.–/kW, puis, de 2006 à 2007, selon un système dégressif allant de Fr. 2000.–/kW pour 1 kW à Fr. 1000.–/kW pour 10 kW. Parallèlement, les SIL ont développé le concept de bourse solaire (y participent 8 installations supérieures à 20 kW construites entre

2001 et 2003) où un client accepte d'acheter Fr. 1.–/kWh une partie de sa consommation, qu'il fixe librement et pour une durée donnée, à un particulier qui produit de l'électricité solaire. Les SIL servent d'intermédiaires et garantissent que le producteur touche le montant prévu durant 20 ans. Ce système a très bien fonctionné puisqu'en trois ans, la production annuelle moyenne de la bourse solaire a atteint environ **230'000 kWh/an**. Commercialement en revanche, le système a rapidement montré ses limites en termes de clientèle, et les SIL, pour garantir leur engagement doivent acheter directement, à ce prix, environ un quart de ce courant solaire qui ne trouve pas preneur. Cette forme de subvention se monte à plus de Fr. 50'000.– par an.

- En 2005 et 2006 respectivement, anticipant le modèle fédéral de RPC, les SIL ont signé des contrats à long terme de rachat à prix coûtant (85 ct/kWh) de l'énergie avec deux sites importants de production (env. **92'000 kWh/an** au total), dans l'optique de créer un produit électrique (tarif) combinant solaire et hydraulique. Dans cette même perspective, les SIL se sont également engagés à reprendre à 80 ct./kWh, mais sur la base de contrats annuels renouvelables, le courant solaire excédentaire que les autoproducteurs ne consomment pas. Actuellement, 23 autoproducteurs bénéficient de ce prix pour la reprise d'un excédent d'environ **60'000 kWh/an**. Les incertitudes liées à la Loi sur le marché électrique (LME) puis à la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) n'ont jusqu'ici pas permis de développer une gamme de produits électriques. Une réflexion est à nouveau en cours pour en estimer l'intérêt dans le cadre légal tel qu'interprété par les directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom).
- Depuis 2006, les SIL sont à l'affût de projets régionaux innovants, permettant de faire progresser les rendements de cette technologie, comme celui de l'EPFL pour lequel ils auraient manifesté leur intérêt s'ils en avaient eu vent. Ils ont également élaboré de nouveaux projets de centrales de production (voir réponse à la question suivante).

⁸Voir à ce sujet la réponse à l'interpellation ordinaire de M^{me} Florence Germond sur la politique énergétique menée par la Municipalité de Lausanne (déposée le 5 mai 2008).

Ce soutien des SIL au photovoltaïque peut se résumer dans le tableau suivant (chiffres 2008):

Installations solaires	Nb de centrales	Mises en service	Total énergie achetée kWh/an	Prix de rachat Fr./kWh	Total SIL par an Fr.
Production SIL	12	1990-2000	140'000	0.800	112'000
Producteurs privés participant à la bourse solaire (part clients)	8	2001-2003	176'000	1.000	–
Producteurs privés participant à la bourse solaire (part SIL)			54'000	1.000	54'000
Producteurs sous contrat à long terme	2	2005 et 2006	92'000	0.850	77'500
Autoproducteurs (excédents)	23	2003-2007	59'000	0.800	50'000
Total	46		521'000		293'500

Des actions plus ponctuelles ont également été menées parallèlement:

- En 1997, le Fonds URE/PER a financé la réalisation de deux navettes solaires Aquarel et d'une centrale de production solaire fixe à Vidy (pour que la consommation totale des navettes, qui rechargent également la nuit en étant branchées sur le réseau, soit complètement couverte par de la production solaire), toujours en activité.
- Depuis 2000, le Fonds URE/PER a subventionné la vente de près de 500 kits solaires Epsilon (un panneau de 2 m² avec onduleur à mettre sur son balcon). Quelques kits sont encore disponibles.
- En 2004, le Fonds URE/PER a soutenu le développement d'un store solaire (cellules photovoltaïques souples) ainsi que la vente d'un produit facilement transportable, le Flexroll, de la société VHF Technologies, basée à Yverdon et qui connaît aujourd'hui une forte croissance dans le domaine de l'industrialisation de panneaux solaires à couches minces.
- Pour être exhaustif, il faut encore mentionner que les SIL ont équipé de panneaux solaires le chalet des Amburnex (installation isolée, 3 kW, 2002), un bus de la police (1,3 kW, 2004), six roulottes du Service des routes et de la mobilité (1,3 kW, 2004), participé à l'élaboration du projet de centrale solaire de Flon-Ville (enjeu lié à l'intégration architecturale des panneaux solaires sur la verrière, 2,2 kW, 2007) et à celui de la maison de quartier de Chailly (15 kW, 2008).

Après le solaire, l'action de pionnier des SIL s'est portée sur d'autres technologies émergentes en Suisse, comme l'éolien et la biomasse, dont les rendements respectifs de l'investissement énergétique sont par ailleurs nettement plus élevés que pour les installations solaires.

Dans les autres domaines, les projets énergétiques développés ces dernières années par les SIL sont les suivants:

- Electricité et cogénération
 - Participation à la création de la société RhônEole SA (2005)
 - Installation de biométhanisation agricole à la ferme des Saugealles (2005-2007)
 - Géothermie profonde, étude préliminaire pour l'agglomération lausannoise (2006-2007)
 - Micro-centrale hydraulique du Capelard (en collaboration avec Travaux, 2006)
 - Etudes sur les besoins des hôteliers lausannois en matière d'économie d'énergie (2007)
 - Etude du potentiel de biométhanisation agricole sur l'ensemble de la zone de desserte vaudoise du réseau électrique des SIL (2007)
- Chaleur
 - Nombreuses réalisations de solaire thermique en collaboration avec d'autres services (Sports, Ecoles, Logement et Gérances, dès 1991)
 - Différents projets de solaire thermique soutenus par le Fonds pour le développement durable pour des immeubles subventionnés (2005-2008)
 - Solaire thermique par contracting (Epinettes, 60 m², 2001; Champrilly, 40 m², 2003)
 - Centrale de froid par le réseau de chauffage à distance à Flon-Ville (2006-2007)
 - Centrale de froid par le réseau de chauffage à distance pour le CIO (2007-2008)
 - Solaire thermique au Boscal, construction avec des jeunes en recherche d'apprentissage (2006)
 - Promotion de kit solaires thermiques (2005)
 - Etude sur le potentiel d'écologie industrielle sur le territoire de Lausanne Région (2007)
 - Etude du cycle de vie des vecteurs énergétiques (2007)
 - Etudes pour la valorisation de la chaleur des eaux usées lausannoises (2008)
 - Etude sur le potentiel de géothermie directe pour l'écoquartier prévu par Métamorphose (2008)

- Etude et concept énergétique pour l’approvisionnement combiné et optimisé (chaud et froid) de la piscine de Bellerive et d’un projet immobilier (2007-2008)
- Carburant
 - Test de biodiesel (1000 litres sur camion en 2003)
 - Mise en place d’une alimentation avec 5% de bioéthanol au garage de la Vigie (2005-2008)
- Efficacité énergétique
 - Développement, mise en place et exploitation d’automates de télégestion (depuis 1985, avec une mise à niveau importante du système en 2002)
 - Développement du concept énergétique «Cité de l’énergie» (depuis 1996, avec obtention du European Energy Award gold en 2004 et 2008)
 - Etiquette Display pour les bâtiments (depuis 2005)
 - Sensibilisation à l’énergie dans les écoles (depuis 2005)
 - Préparation de la convention d’objectifs de réduction d’émissions de CO₂ avec remboursement partiel de la taxe CO₂ (2007-2008)
 - Test d’économiseurs (Lighting Energy Controller) pour l’éclairage domestique (2008)

4. *Est-il possible d’avoir un listing des futurs projets des SIL, dont le Service du développement stratégique dépend, liés aux énergies renouvelables, notamment solaire pour les prochaines années ?*

En matière de solaire photovoltaïque, deux nouvelles centrales sur des sites appartenant à la Ville (Boscal et manège du Chalet-à-Gobet) sont à l’étude. Un partenariat pour une troisième centrale, à Vidy, est en négociation. La réalisation de ces trois projets, prévue entre 2009 et 2010, permettrait une production totale attendue de **360’000 kWh/an**.

Les projets en cours dans le domaine des énergies renouvelables sont les suivants :

- Electricité et cogénération
 - Projet Alpine Geothermal Power Production (AGEPP) pour l’exploitation de la chaleur des aquifères profonds dans la région de Lavey (depuis 2007)
 - Participation au projet EolJoux (depuis 2008)
 - Analyse de vents dans le Jorat (depuis 2008)
 - Augmentation de la capacité de production de l’aménagement hydroélectrique de Lavey (depuis 2008)
 - Participation au projet de barrage sur le Rhône à la hauteur de Bex–Massongex (depuis 2007)
 - Installation d’une microturbine Eneftch à la piscine de Mon-Repos (depuis 2008)⁹

⁹Préavis N° 2008/43 «Réalisation d’une installation de micro-cogénération pour la piscine de Mon-Repos» accepté par le Conseil communal dans sa séance du 20 janvier 2009.

- Projet de biométhanisation agricole à Palézieux (depuis 2008)
- Projet de biométhanisation agricole au Chalet-à-Marin (depuis 2008)
- Etude préliminaire pour une installation de biométhanisation industrielle à Cery (depuis 2007)
- Projet de turbinage des eaux du lac de Brêt (depuis 2008)
- Projet de turbinage des eaux du Pays-d’Enhaut (depuis 2008)
- Etude pour l’optimisation de la consommation électrique des pompes du réseau d’eau potable (2009)
- Chaleur
 - Centrale de froid par le réseau de chauffage à distance pour KBA-GIORI (depuis 2007)
 - Miniréseau de chauffage à distance et chaufferie à bois pour un projet immobilier à Pra Roman (contracting, depuis 2008)¹⁰
- Efficacité énergétique
 - Soutien à l’Ecole hôtelière pour la récupération centralisée et efficace des lavures (biométhanisation) avec optimisation de la collecte par camion suceur (depuis 2008)
 - Test du système domotique Adhoco (automate de réduction des consommations par auto-apprentissage des besoins des utilisateurs) dans le collège Provence (2009)
 - Suivi et réduction des émissions de CO₂ dans le cadre de la convention d’objectifs (2009)
- Carburant
 - Projet d’installation de deux colonnes de distribution «Flexfuel» (mélange diesel-biodiesel selon la tolérance des véhicules) au garage des Ateliers et magasins de la Ville (AMV) et approvisionnement d’une citerne en biodiesel pur issu d’une filière exemplaire (depuis 2008)¹¹

5. *Pour quand est prévue la réponse à notre ancien collègue Jacques Bonvin ?*

Une réponse à la motion¹² de M. Jacques Bonvin et consorts intitulée «Objectif soleil !» (2004) ne pouvait être apportée qu’en connaissant les mesures qui seraient prises au niveau cantonal avec la Loi vaudoise sur l’énergie (2006) et au

¹⁰Préavis N° 2008/36 «Construction d’une chaufferie centralisée alimentée au bois pour un lotissement de huit immeubles à Pra Roman», en attente d’une décision du Conseil communal.

¹¹Rapport-préavis N° 2009/6 «Réduction des émissions de particules fines et de CO₂ du parc de véhicules de la Ville de Lausanne et mesures de soutien aux véhicules privés peu polluants – Réponse aux postulats de M^{me} Christina Maier, de M. Fabrice Ghelfi, de M. Marc Dunant et de M. Guy Gaudard», en traitement par le Conseil communal.

¹²Ancien style, soit à considérer comme un postulat sous le nouveau régime réglementaire.

niveau fédéral avec l'aboutissement de la révision de la Loi sur l'énergie et de son ordonnance (2008).

Le système fédéral de rétribution à prix coûtant est aujourd'hui en place. Des solutions permettant de compléter ou de se substituer partiellement à ce système au niveau communal, en cas de blocage comme c'est le cas actuellement, peuvent dès lors être élaborées en connaissance de cause.

La Municipalité répondra à la motion de M. Bonvin dans un rapport-préavis dans le courant du premier semestre 2009. Ce rapport-préavis fera des propositions dans le domaine du photovoltaïque pour le soutien des particuliers dont les demandes à la Confédération pour bénéficier de la RPC n'ont pu être prises en compte et pour des mesures à plus long terme. Il répondra également à d'autres initiatives du Conseil communal dans le domaine énergétique et sollicitera le financement des Fr. 30 millions nécessaires à la capitalisation de la société d'investissement dans les énergies renouvelables mentionnée plus haut (objectif: +100 GWh/an d'électricité à partir de sources renouvelables d'ici vingt ans).

Extrait du procès-verbal

Discussion

Yves Ferrari (Les Verts); Jean-Yves Pidoux, directeur des SI; Yves Ferrari (Les Verts).

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Yves Ferrari: «Panneaux solaires de l'EPFL ou quand Romande Energie fait de l'ombre aux SIL»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Le président: – Avant de traiter le point suivant de l'ordre du jour, je tiens à transmettre nos excuses à toutes celles et ceux qui nous font l'honneur de suivre nos débats à la télévision. Il semble que le son est d'extrêmement mauvaise qualité. Nous essayons en régie de remédier à ce problème.

Nous passons à l'interpellation de M^{me} Solange Peters: «Panne des distributeurs de seringues: quelle solution de remplacement?» Madame Solange Peters, merci de venir à la tribune.

Interpellation de M^{me} Solange Peters: «Panne des distributeurs de seringues: quelle solution de remplacement?»¹³

Développement polycopié

Les distributeurs-automates à seringues, sujets à de nombreuses discussions au sein des parlements communaux et cantonaux en 2007, sont maintenant installés depuis de nombreux mois à Bel-Air et au Tunnel. Ils sont indiscutablement utilisés, et répondent à ce jour à des habitudes et surtout à un besoin des usagers. Cette prestation s'est avérée malheureusement strictement indisponible pendant une longue période en été et en automne 2008, le premier automate (Bel-Air) étant tombé en panne pendant quatre mois environ alors que le second (Tunnel) a fait simultanément de même, étant hors service pendant plus de deux mois. La situation a pu être transitoirement rétablie par une réparation, même si jugée dans un premier temps irréalisable, ce type de machine n'étant plus fabriqué, ce qui rend excessivement difficile la recherche des pièces de rechange nécessaires à la réparation des automates. Cependant, depuis lors, un ou les deux automates sont régulièrement à nouveau hors fonction, parfois pour des périodes prolongées. Selon les rumeurs, certains actes de vandalisme nocturne, pour lesquels les usagers ne sont absolument pas concernés, en seraient à l'origine.

Ces automates ont été critiqués pour plusieurs raisons lors de leur installation et au cours de leurs mois de fonctionnement. D'abord et principalement, ils ont pour défaut de permettre la distribution de matériel d'injection sans contact humain, rendant impossible tout échange préventif ou informatif entre professionnels et usagers. Ensuite, ces automates ont fait naître certaines préoccupations chez les voisins immédiats, pour des raisons compréhensibles de tous, notamment concernant les enfants.

Il reste néanmoins indispensable d'offrir la possibilité aux toxicomanes de se procurer des seringues en soirée et pendant au moins une partie de la nuit, et d'éviter ainsi de les exposer au risque d'échange de seringues et donc d'infections mortelles.

De surcroît, il nous semble qu'offrir une prestation dont la disponibilité est précaire et incertaine chaque jour est indubitablement la situation la plus dangereuse pour les usagers des automates.

Faisant suite à cet état de fait, je souhaite adresser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité envisage-t-elle une possibilité d'entretien/vérification régulière et efficace de ces automates, afin de garantir qu'ils soient quasiment toujours en fonction?

¹³BCC 2008-2009, T. II (N° 10), p. 91.

2. Face à la situation actuelle, et suite aux observations ci-dessus, ne serait-il pas envisageable d'imaginer une distribution de seringues accompagnée du regard et des conseils d'un professionnel pendant la soirée et le début de nuit, par exemple par le biais du Distribus, et renoncer ainsi à l'usage des automates ?
3. Dans cette optique, la Municipalité a-t-elle déjà eu des contacts ou discuté de la situation avec les Autorités cantonales ?
4. La Municipalité pourrait-elle procéder rapidement à une analyse de la situation, en collaboration avec les professionnels du terrain, afin de trouver des solutions provisoires permettant de réduire au maximum les risques d'échanges de seringues, notamment pendant le délai qu'impose l'élaboration d'une stratégie à plus long terme ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Ainsi que le souligne l'interpellatrice, les deux automates à seringues ont fait l'objet de nombreuses discussions depuis leur installation à Lausanne en août 2006, tant au plan communal qu'au plan cantonal.

Pour les professionnels, sur le terrain, le seul problème posé par ces appareils est leur indisponibilité liée aux pannes à répétition qui les ont affectés. Pour le reste, ils sont utilisés largement, en particulier pendant la nuit (autrement dit lorsqu'il n'y a pas d'autres moyens d'obtenir du matériel stérile), et le nombre de seringues abandonnées dans l'espace public n'a pas augmenté après leur mise en service. C'est dire que, de ce point de vue, les automates contribuent utilement à la réduction des risques liés à la toxicomanie. Ils permettent d'offrir du matériel stérile en particulier aux personnes en phase active de consommation qui ne gèrent pas bien leur matériel ainsi qu'aux toxicomanes qui ne fréquentent pas le Distribus, notamment parce qu'elles entendent rester totalement anonymes.

Mais les distributeurs automatiques de seringues suscitent une certaine opposition. On craint qu'ils banalisent et cautionnent, au moins implicitement, la dépendance aux substances psychotropes, dès lors que le matériel stérile n'est pas remis de main à main, par des personnes habilitées à sensibiliser les consommateurs sur les risques encourus notamment.

C'est ainsi que le Grand Conseil a été saisi en 2007 d'une motion de Philippe Leuba demandant « l'adoption d'un cadre légal interdisant ou tout au moins régissant la pose ou le recours aux distributeurs de seringues destinées aux toxicomanes ». Cette motion rappelle que « la politique d'échange de seringues – une seringue stérile contre une seringue usagée – était justifiée par la volonté, d'une part, de mettre le toxicomane en rapport avec un pharmacien ou un assistant social susceptible, notamment, de

l'inciter à entamer un traitement médical et, d'autre part, d'éliminer les seringues impropres ». Le Grand Conseil a transformé la motion en postulat. Le Conseil d'Etat a rendu un rapport intermédiaire, en octobre 2008, et promis un rapport définitif sur cet objet pour le mois de septembre 2009.

La Municipalité constate que la réduction des risques n'est désormais plus mise en cause dans son principe, mais seulement dans l'une de ses modalités, à savoir, précisément, les distributeurs, et elle comprend, jusqu'à un certain point, le malaise qu'ils peuvent provoquer. Aussi étudie-t-elle elle-même, d'ores et déjà, toutes les possibilités : maintenir, abandonner ou encore déplacer les distributeurs. Une éventuelle prolongation des horaires d'ouverture du Distribus avec financement cantonal est aussi envisagée. Il va sans dire, enfin, que si les Autorités cantonales devaient adopter une loi sur les distributeurs de seringues, la Municipalité n'aurait d'autre choix que de s'y conformer.

La Municipalité rappelle néanmoins que chaque modalité de distribution ou d'échange a ses avantages et ses inconvénients, qu'il convient d'évaluer avec autant d'objectivité et de rigueur que possible. Ainsi, si l'échange dans le cadre du Distribus présente de réels avantages (il évite par exemple l'acquisition de matériel stérile par des mineurs), il convient de ne pas les exagérer non plus : les personnes toxicodépendantes sont en effet fort peu enclines, au moment précis où elles entendent s'injecter le produit qu'elles sont parvenues à se procurer, à s'interroger sur leur consommation et ses conséquences. Aussi, selon une enquête menée par la Fondation ABS, les pharmacies ne donnent-elles pour ainsi dire jamais de conseils, et le Distribus doit se contenter de messages brefs, relatifs à l'hygiène et au retour du matériel usagé.

Cela étant précisé, la Municipalité répond comme suit aux questions posées :

1. *La Municipalité envisage-t-elle une possibilité d'entretien/vérification régulière et efficace de ces automates, afin de garantir qu'ils soient quasiment toujours en fonction ?*

L'un des appareils (Bel-Air) a été en panne de mai à septembre 2008 suite à un acte de vandalisme et à la difficulté de trouver les pièces de rechange nécessaires (elles doivent être commandées à l'étranger). L'autre appareil (Pierre-Viret) a été également en panne, à plusieurs reprises, cet hiver, le système électronique étant très sensible à l'humidité et au froid. La Fondation ABS, mandatée par la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (DSSE) pour la gestion des automates, se rend chaque jour sur place, afin de faire les vérifications nécessaires et de remplir les machines. Les collaborateurs et collaboratrices de la fondation peuvent parer aux petits incidents réguliers, par exemple le blocage de l'appareil à cause d'une pièce de monnaie inadéquate. Ils ne sont pas en mesure de faire face rapidement à des pannes plus importantes.

A la demande de la DSSE, la Fondation ABS a maintenant mandaté une entreprise spécialisée, disposant de pièces de rechange, capable d'assurer plus efficacement l'entretien et la réparation des automates.

2. *Face à la situation actuelle, et suite aux observations ci-dessus, ne serait-il pas envisageable d'imaginer une distribution de seringues accompagnée du regard et des conseils d'un professionnel pendant la soirée et le début de nuit, par exemple par le biais du Distribus, et renoncer ainsi à l'usage des automates ?*

Comme mentionné plus haut, la Municipalité a chargé la DSSE d'examiner cette possibilité, d'en déterminer les coûts, de consulter la Fondation ABS sur cet objet, ce qui a été fait. La Fondation est d'avis qu'«une extension des horaires du Distribus ne remplacera pas les automates, car ils ne s'adressent pas aux mêmes publics cibles». Elle est cependant prête à assumer une telle extension des horaires. Le passage de 6 jours sur 7 à 7 jours sur 7 nécessiterait une augmentation de Frs 38'000.– de la subvention annuelle versée à la Fondation.

On relèvera encore que les pharmacies ne sont pas ouvertes 24 heures sur 24, que le groupe Sunstore a communiqué au médecin cantonal son refus de vendre du matériel stérile, que la Pharmacie 24, approchée pour prendre le relais après les horaires du Distribus n'a pas souhaité entrer en matière, que les informations figurant sur les boîtes Flash vendues en pharmacie ne sont pas aussi complètes que celles figurant sur les boîtes Flash vendues via les distributeurs.

La Municipalité prendra une décision dans les prochains mois, en toute connaissance de cause et en concertation avec les Autorités cantonales.

3. *Dans cette optique, la Municipalité a-t-elle déjà eu des contacts ou discuté de la situation avec les Autorités cantonales ?*

Des contacts réguliers ont lieu entre le directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement et le chef du Département de la santé et de l'action sociale. Par ailleurs, la responsable du dossier toxicomanie de la Ville participe à la coordination cantonale avec les représentants du Service de la santé publique et des autres structures concernées dans le canton.

4. *La Municipalité pourrait-elle procéder rapidement à une analyse de la situation, en collaboration avec les professionnels du terrain, afin de trouver des solutions provisoires permettant de minimiser au maximum les risques d'échanges de seringues notamment pendant le délai qu'impose l'élaboration d'une stratégie à plus long terme ?*

Voir la réponse à la question 1. Tout est mis en œuvre, désormais, pour que les réparations en cas de panne soient plus rapides.

Extrait du procès-verbal

Discussion

Solange Peters (Soc.); Jean-Christophe Bourquin, directeur de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M^{me} Solange Peters : « Panne des distributeurs de seringues : quelle solution de remplacement ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Vincent Rossi : « Mettre au clair le <concept énergétique> de Lausanne »¹⁴

Développement polycopié

L'article 15 de la Loi cantonale sur l'énergie (LVLEne, entrée en vigueur le 1.9.2006) dit ceci :

Art. 15 Communes

Chaque commune, ou groupement de communes, est encouragée à participer à l'application de la politique énergétique par l'élaboration, dans un délai de 5 ans, d'un concept énergétique. Dans ce cas, le soutien de l'Etat est envisageable.

A n'en pas douter, la Commune de Lausanne, Cité de l'énergie depuis 1996, doublement labellisée *European Energy Award gold* en 2004 et en 2009, double lauréate du Watt d'Or en 2007 et en 2009, s'est dotée d'un concept énergétique ambitieux dont le succès force l'admiration.

A travers la présente interpellation, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

1. Le concept énergétique lausannois est-il formalisé ?
2. Le cas échéant, la Municipalité publie-t-elle son concept énergétique ? Dans le cas contraire, envisage-t-elle de le formaliser et de le publier ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Réponse polycopiée de la Municipalité

Le label suisse Cité de l'énergie et son extension européenne l'*European Energy Award* (EEA) sont décernés par l'association Cité de l'énergie qui dépend du programme

¹⁴BCC 2008-2009, T. II (N° 10), p. 91.

SuisseEnergie pour les communes de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). L'association propose à ses membres des outils pour formaliser et suivre l'évolution de leur politique énergétique, ainsi qu'un répertoire des « meilleures pratiques » (qui peuvent être consultées par les membres sur le site www.citedelenergie.ch; les non-membres n'ayant accès qu'aux intitulés). L'attribution du label valorise donc les efforts entrepris par les Communes en matière de développement durable. La mention « gold » du label EEA est décernée aux collectivités publiques qui atteignent au moins 75 % des objectifs définis par le catalogue de mesures des Cités de l'énergie.

Comme le souligne M. Rossi dans son interpellation – en répondant ainsi sans le savoir à sa première question – la Ville de Lausanne détient le label Cité de l'énergie depuis 1996 et a obtenu la mention « gold » en 2004, qu'elle a vu confirmée en 2008. Ce réaudit l'a créditée de 84 % des objectifs du catalogue atteints, contre 80 % en 2004.

Ayant ainsi rappelé ces éléments de contexte, la Municipalité répond ci-dessous aux questions posées par M. Rossi.

1. Le concept énergétique lausannois est-il formalisé ?

Le Canton de Vaud contribue à la promotion du programme SuisseEnergie pour les Communes en considérant que « le label Cité de l'énergie est une manière de répondre au « Concept énergétique » proposé aux communes dans l'art. 15 de la Loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne) »¹⁵.

Lausanne, Cité de l'énergie depuis 1996, dispose donc d'un concept énergétique formalisé depuis l'entrée en vigueur de la LVLEne, le 1^{er} septembre de cette même année.

2. Le cas échéant, la Municipalité publie-t-elle son concept énergétique ? Dans le cas contraire, envisage-t-elle de le formaliser et de le publier ?

Le catalogue des Cités de l'énergie comprend 87 mesures réparties en six domaines d'activités qui sont les suivants :

1. Développement territorial
2. Installations et bâtiments communaux
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Communication, coopération

Le catalogue complet de ces mesures et leur pondération dans l'attribution du label est disponible à la consultation sur le site de l'Etat de Vaud¹⁶. Ce document comptant 12 pages, la Municipalité renonce à le joindre en annexe à la présente réponse et invite M. Rossi et les conseillers communaux intéressés à le consulter directement sur Internet.

¹⁵ <http://www.vd.ch/Fr/themes/environnement/developpement-durable/communes/themes/climat/>

¹⁶ *Idem.*

De plus, la Municipalité rappelle qu'elle soumettra, dans le courant du premier semestre 2009, deux rapports-préavis stratégiques dans ces domaines complémentaires que sont, d'une part l'encouragement aux économies d'énergie, d'autre part la production d'énergie renouvelable indigène. Ces rapports-préavis, pièces intégrantes et structurantes d'un concept énergétique ambitieux, seront l'occasion de répondre à plusieurs initiatives transmises à la Municipalité par le Conseil communal.

Extrait du procès-verbal

Discussion

Vincent Rossi (Les Verts).

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Vincent Rossi : « Mettre au clair le « concept énergétique » de Lausanne » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

**Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet :
« Les prestations de libre passage des municipaux actuels et des anciens municipaux, aujourd'hui au bénéfice d'une pension ou qui ont changé d'affiliation, ont-elles été versées à la Caisse de pensions CPCL ? »**¹⁷

Développement polycopié

Au cours de ces dernières semaines, beaucoup de questions ont pour toile de fond la Caisse de pensions CPCL de la Ville de Lausanne. Le Conseil communal étudie actuellement un préavis visant à recapitaliser la Caisse de pensions ; le Grand Conseil doit répondre à plusieurs questions des députés concernant cet objet en relation avec l'attribution de subventions à divers organismes liés à la Caisse ; les médias font leur travail en s'intéressant à ce dossier et de nombreux citoyens lausannois se posent des questions concernant les coûts qu'ils devront au final supporter directement ou indirectement pour sauver cette caisse de pensions.

Quelques remarques au hasard de diverses discussions ont attiré notre attention. Elles concernent le problème de la partie retraite liée aux municipaux et plus précisément le versement des prestations de libre-passage des municipaux à la Caisse de la Ville suite à leur élection.

¹⁷ BCC 2008-2009, T. II (N° 12), p. 310.

Afin de clarifier cette situation et de couper court à diverses rumeurs, je demande à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Les prestations de libre-passage des personnes qui sont entrées à la Municipalité depuis 1980 ont-elles toutes été versées à la Caisse de pensions de la Ville CPCL ?
2. Si cela ne devait pas être le cas, peut-on fournir une explication détaillée, par exemple l'utilisation pour l'accès à la propriété privée ?
3. Combien d'anciens municipaux bénéficient-ils d'une retraite venant de la Caisse de pensions de la Ville ?
4. Que représente aujourd'hui le montant annuel des prestations que la Caisse verse pour les retraites des anciens municipaux ?

Réponse photocopiée de la Municipalité

Préambule

Les membres de la Municipalité sont, en raison des spécificités de leurs fonctions, soumis à un régime de prévoyance distinct fondé sur un règlement de prévoyance (RMuni), voté par le Conseil communal le mardi 13 mai 2003. Celui-ci définit notamment les contributions des municipaux au régime de prévoyance et les prestations assurées.

Les anciens membres de la Municipalité, ou leurs survivants, bénéficient des prestations, telles que définies dans le RMuni. Les prestations versées sont à la charge de la Bourse communale et comptabilisées dans les comptes de la Ville (1001.1.307.0).

Par conséquent, les membres et anciens membres de la Municipalité ne sont pas affiliés auprès de la CPCL d'aucune manière que ce soit.

Il convient toutefois de préciser que le paiement des prestations pour les anciens municipaux, et d'autres prestations similaires à charge de la Ville, sont gérées par la CPCL sur son système informatique, la Ville de Lausanne étant dépourvue des outils de gestion et de contrôle adaptés au calcul et au versement de prestations de prévoyance.

De plus, les membres de la Municipalité paient les mêmes cotisations que les employés communaux, bien que le règlement actuel ne le prévoient pas, y compris les cotisations dites d'assainissement, ceci par solidarité. Dans les faits, les membres de la Municipalité paient ce 1,5 % à la Ville, qui reçoit l'intégralité de leurs versements.

Cela dit, la Municipalité répond de la manière suivante aux questions de M. l'interpellateur :

1. *Les prestations de libre-passage des personnes qui sont entrées à la Municipalité depuis 1980 ont-elles toutes été versées à la Caisse de pensions de la Ville CPCL ?*

Non, car comme cela a été dit en préambule, les membres de la Municipalité ne sont pas affiliés à la CPCL.

Par ailleurs, le régime de prévoyance des municipaux ne prévoit ni la possibilité d'un achat d'années de service lors de l'entrée en service d'un nouveau membre de la Municipalité (pas d'achat d'«années de Municipalité»), ni la perception d'une prestation d'entrée qui y équivaldrait (pas d'apport de la prestation de libre-passage provenant d'un ancien rapport de prévoyance).

Demeure réservé le seul rachat de la prévoyance versée à l'ex-conjoint dans le cadre d'un divorce, conformément à l'article 14 du RMuni.

2. *Si cela ne devait pas être le cas, peut-on fournir une explication détaillée, par exemple l'utilisation pour l'accès à la propriété privée ?*

Il découle de ce qui précède au point 1 que les prestations de libre-passage qui n'ont pu être affectées au régime de prévoyance de la Municipalité ont dû être affectées par l'institution de prévoyance que quittait le nouveau municipal concerné soit à l'ouverture d'un compte de libre-passage soit à l'établissement d'une police de libre-passage, toutes deux formes de maintien de la prévoyance régies par le droit fédéral. Il n'appartient pas à la Municipalité (ou a fortiori à la CPCL) de commenter l'application ou le respect par des tiers (institution de libre-passage, compagnie d'assurance ou banque) des dispositions dudit droit fédéral.

Au demeurant, on peut tout de même constater que l'accession à la propriété au moyen des avoirs figurant sur un compte de libre-passage ou incorporés dans une police de libre-passage est possible aussi bien que l'est l'accession à la propriété dans le cadre d'une institution de prévoyance telle la CPCL (par exemple).

3. *Combien d'anciens municipaux bénéficient-ils d'une retraite venant de la Caisse de pensions de la Ville ?*

Aucun municipal ne bénéficie de prestation de retraite de la CPCL, puisque les membres de la Municipalité n'y sont pas affiliés.

Comme évoqué précédemment dans le préambule, les prestations en faveur des anciens municipaux, ou de leurs survivants, sont intégralement à la charge de la Commune.

Au mois de mars, il y a 14 anciens municipaux et 6 conjoints survivants qui bénéficient de prestations, soit 20 personnes au total.

4. *Que représente aujourd'hui le montant annuel des prestations que la Caisse verse pour les retraites des anciens municipaux ?*

Fr. 0.-. Aucun municipal ne bénéficie de prestation de retraite de la CPCL, puisque les membres de la Municipalité n'y sont pas affiliés.

On voudra bien, à nouveau, se référer au préambule.

Mensuellement, les prestations de retraite pour les anciens municipaux s'élevaient à Fr. 111'473.95, soit Fr. 1'337'687.40 par année et les prestations pour conjoints survivants à Fr. 30'914.55, soit Fr. 370'974.60 par année.

Le total de ces charges figure au budget communal sous la rubrique 1001.307. Pour l'exercice 2009, le montant budgété est de Fr. 1'742'300.–, soit un montant très proche de celui des traitements des membres de la Municipalité.

La Municipalité pense ainsi avoir répondu aux questions de M. l'interpellateur.

Extrait du procès-verbal

Discussion

Claude-Alain Voiblet (UDC); Daniel Brélaz, syndic; Sylvianne Bergmann (Les Verts); Daniel Brélaz, syndic; Claude-Alain Voiblet (UDC); Daniel Brélaz, syndic; Roland Ostermann (Les Verts); Daniel Brélaz, syndic; Claude-Alain Voiblet (UDC); Daniel Brélaz, syndic.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation de M. Claude-Alain Voiblet: «Les prestations de libre-passage des municipaux actuels et des anciens municipaux, aujourd'hui au bénéfice d'une pension ou qui ont changé d'affiliation, ont-elles été versées à la Caisse de pensions CPCL?»;
- vu la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts: «Arriérés de salaires sur le chantier du m2: comment la Ville compte-t-elle intervenir?»¹⁸

Développement

M^{me} Rebecca Ruiz (Soc.): – (*Lit son interpellation.*) Le 29 avril 2009, on a pu lire dans le journal *Le Temps* que la société Alstom Suisse SA devait près de Fr. 80'000.– à une vingtaine de travailleurs du chantier du m2.

A l'époque de sa construction, les sociétés TMTI SA et Alstom Suisse SA étaient liées par un contrat de sous-traitance: TMTI effectuait alors la pose de voies pour le compte d'Alstom.

¹⁸Cf. *supra*, p. 684.

Lors de sa séance du 23 janvier 2007, le Conseil communal avait déjà abordé des problèmes rencontrés avec ces deux entreprises. En effet, dans le contrat de sous-traitance entre Alstom et TMTI figurait une clause selon laquelle TMTI s'engageait à respecter au minimum la convention collective de travail pour la construction de voies ferrées. Il s'avéra alors que les conditions d'engagement des travailleurs employés pour poser les voies du m2 violaient la CCT en question.

Au cours de cette même séance, le Conseil communal adopta à la quasi-unanimité une résolution demandant l'application stricte de la CCT par toutes les entreprises occupées sur l'ensemble du chantier m2, une facilitation par la Ville des contrôles au travers des commissions paritaires professionnelles concernées ainsi qu'une communication de la part de la Ville concernant le résultats desdits contrôles (Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Lausanne du 23 janvier 2007).

Après l'intervention en 2007 de la commission paritaire concernée auprès des deux sociétés qui s'étaient engagées à ce moment-là à verser les montants dus aux travailleurs conformément aux conditions de la CCT de la branche, la situation n'est aujourd'hui pas réglée. La société sous-traitante TMTI est en danger de procédure de faillite et l'entreprise générale Alstom fait, pour le moment, fi d'une quelconque responsabilité dans cette affaire et refuse d'honorer la dette envers les travailleurs.

Interrogé par le quotidien précité, le municipal en charge des Travaux, Olivier Français, a admis les limites «du système de sous-traitance». Il est vrai que ce système permet aux entreprises d'offrir un devis meilleur marché au moment de l'appel d'offre en raison de l'externalisation d'une partie des travaux, sans pour autant se soucier ni être tenues pour responsables des éventuels non-respects des conventions collectives et sous-enchères salariales de la part des sous-traitants. D'autre part, le phénomène de la sous-traitance s'est fortement développé dans le secteur de la construction ces dix dernières années. Selon le syndicat UNIA, l'externalisation de la plupart des travaux de ferrailage et de coffrage par les entreprises du gros œuvre provoque aujourd'hui une baisse des prix portant préjudice à toute la branche, le non-respect des salaires minimaux et des conditions de travail extrêmement précaires ainsi que l'ouverture et la faillite à répétition d'entreprises laissant de nombreux travailleurs sans salaire.

Dans ce contexte, au nom des groupes A Gauche Toute! et socialiste, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité a-t-elle réalisé les vœux exprimés par le Conseil communal le 23 janvier 2007, à savoir:
 - De rappeler à la société du Métro Lausanne-Ouchy SA que l'application des dispositions des conventions collectives en vigueur sur l'ensemble du chantier

faisait partie des conditions d'adjudication des travaux du m2 (que les travailleurs fussent employés par une entreprise adjudicataire ou une entreprise sous-traitante de celle-ci)?

- De faciliter les contrôles au travers des commissions paritaires professionnelles concernées?
 - D'informer du résultat de ces contrôles, et cas échéant, de prendre toutes les mesures utiles pour sanctionner l'employeur concerné?
2. Les pouvoirs publics sont-ils intervenus plus spécifiquement auprès d'Alstom pour s'assurer du respect des conventions collectives et préserver les droits des salariés? La Municipalité peut-elle nous renseigner sur la chronologie des contacts entrepris avec ladite société à ce sujet?
 3. Quelle est la responsabilité du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics dans cette affaire? Comment la Municipalité peut-elle expliquer que les pouvoirs publics n'aient pas été en mesure d'imposer un strict respect des conventions collectives de travail sur un chantier aussi emblématique que celui du m2, ce d'autant plus qu'elle avait été alertée en janvier 2007 des problèmes rencontrés avec la société TMTI?
 4. La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le montant exact des arriérés de salaires et d'heures supplémentaires dus aux employés de la société TMTI? Combien de salariés sont-ils concernés?
 5. La Municipalité considère-t-elle que la responsabilité d'Alstom est engagée dans cette affaire dans la mesure où la société a sous-traité une partie du travail qui lui incombait?
 6. La Ville est-elle actuellement liée, dans le cadre du chantier du m2 ou autre, par des relations contractuelles directes avec la société Alstom?
 7. Si oui, la Municipalité est-elle prête à engager des démarches directes auprès de ce co-contractant afin qu'il prenne ses responsabilités dans ce dossier?
- Sinon, quelles mesures envisage-t-elle de prendre auprès des sociétés Alstom et TMTI afin que les montants dus aux travailleurs soient remboursés?
8. Plus largement, quelles mesures entend prendre la Commune pour mieux contrôler les entreprises sous-traitantes et garantir le respect des conventions collectives de travail?

Je poursuis, puisque j'ai la parole: une résolution sera déposée par nos deux groupes, par la voix de M. Jean-Michel Dolivo.

Extrait du procès-verbal

Réponse de la Municipalité

Olivier Français, directeur des Travaux, répond.

Discussion

Jean-Michel Dolivo (AGT); Rebecca Ruiz (Soc.); Nicolas Gillard (LE); Olivier Français, directeur des Travaux; Rebecca Ruiz (Soc.); Thérèse de Meuron (LE); Jean-Michel Dolivo (AGT) qui dépose les résolutions suivantes:

- I. *« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à intervenir auprès de la société Alstom Suisse SA pour que cette entreprise s'engage à verser, en lieu et place de la société TMTI SA sous-traitante, la totalité des arriérés de salaires dus à tous les salarié-e-s ayant travaillé pour poser les voies du m2, et ce conformément aux dispositions, étendues ou non, des conventions collectives de travail en vigueur. »*
- II. *« Le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir la Municipalité, dans toutes les adjudications de travaux à une entreprise générale, stipule que l'entreprise générale, comme tous les sous-traitants ainsi que toutes les entreprises intervenant dans le cadre des travaux adjugés, sont tenus de respecter les conventions collectives, étendues ou non, qui s'appliquent aux secteurs professionnels concernés, et que la Municipalité mette en place un suivi de cette clause, en lien avec les syndicats et les associations d'employeurs concernés. »*

Discussion

Alain Hubler (AGT); Nicolas Gillard (LE); Olivier Français, directeur des Travaux; Thérèse de Meuron (LE); Jean-Michel Dolivo (AGT); Nicolas Gillard (LE); Andrea Egli (AGT); Laurent Guidetti (Soc.); Thérèse de Meuron (LE); Giampiero Trezzini (Les Verts); Philippe Jacquat (LE); Claude-Alain Voiblet (UDC); Jean-Michel Dolivo (AGT); Thérèse de Meuron (LE); Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote sur la résolution 1:

Le Conseil, par 53 oui, 29 non et 3 abstentions, accepte la résolution I de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).

Vote sur la résolution 2:

Le Conseil, par 48 oui, 30 non et 7 abstentions, accepte la résolution II de M. Jean-Michel Dolivo (AGT).

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Rebecca Ruiz et consorts: «Arriérés de salaires sur le chantier du m2: comment la Ville compte-t-elle intervenir?»;
- ouï la réponse municipale;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

les résolutions de l'interpellatrice et de M. Jean-Michel Dolivo, disant :

I. « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage à intervenir auprès de la société Alstom Suisse SA pour que cette entreprise s'engage à verser, en lieu et place de la société TMTI SA sous-traitante, la totalité des arriérés de salaires dus à tous les salarié-e-s ayant travaillé pour poser les voies du m2, et ce conformément aux dispositions, étendues ou non, des conventions collectives de travail en vigueur.* »

II. « *Le Conseil communal souhaite qu'à l'avenir la Municipalité, dans toutes les adjudications de travaux à une entreprise générale, stipule que l'entreprise générale, comme tous les sous-traitants ainsi que toutes les entreprises intervenant dans le cadre des travaux adjugés, sont tenus de respecter les conventions collectives, étendues ou non, qui s'appliquent aux secteurs professionnels concernés, et que la Municipalité mette en place un suivi de cette clause, en lien avec les syndicats et les associations d'employeurs concernés.* »

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une alerte centenaire bientôt fêtée : comment la Commune entend-elle s'associer à l'événement ? »¹⁹

Extrait du procès-verbal

Développement

M^{me} Françoise Longchamp (LE) développe son interpellation.

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers Collègues,

Le 13 juin 1909, à l'initiative du syndic de Lausanne André Schnetzler, 34 Communes vaudoises se réunissaient et décidaient de constituer une Union des Villes et des principales localités vaudoises.

Dans quelques semaines, cette auguste association fêtera, à Lausanne, ses 100 ans en présence des Autorités des 345 Communes membres de l'UCV.

Au budget 2009, la Municipalité a inscrit, à la rubrique 1300/319, une somme de Fr. 300'000.– en vue de cet événement, somme compensée par une augmentation de recettes d'un montant équivalent, rubrique 1300/439, les participants payant leur carte de fête.

¹⁹ Cf. *supra*, p. 684.

Un tel événement serait l'occasion pour les conseillers communaux lausannois de rencontrer les Autorités d'autres Communes et d'entendre leur point de vue sur les grands dossiers actuels tels que : politique intercommunale, agglomération, péréquation, facture sociale, transports, police, etc.

C'est pourquoi je désire interpellier la Municipalité et lui poser les questions suivantes :

- Quand aura lieu cet événement ?
- Que prévoit la Municipalité pour marquer ce jubilé ?
- Envisage-t-elle d'inviter les conseillers communaux ?

D'ores et déjà, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic, répond.

Discussion

Françoise Longchamp (LE) ; Daniel Brélaz, syndic.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) dépose la résolution suivante :

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité associe les conseillers communaux lausannois à tout ou partie de la Fête du 100^e anniversaire de l'UCV.

Vote sur la résolution

Le Conseil, à la majorité, avec de nombreuses abstentions et sans avis contraire, accepte la résolution de M^{me} Françoise Longchamp (LE).

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu l'interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Une alerte centenaire bientôt fêtée : comment la Commune entend-elle s'associer à l'événement ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité associe les conseillers communaux lausannois à tout ou partie de la Fête du 100^e anniversaire de l'UCV. »

Après une suspension de séance, le temps de réparer la panne technique, l'enregistrement reprend à 21 h 50.

Le président : – Mesdames et Messieurs, nous reprenons la séance. Sur le point R147, préavis 2009/1, «Projet Métamorphose. Initiative populaire ‹Pour l’installation des stades d’athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise›». M. Philippe Mivelaz, rapporteur, est à la tribune.

Direction des travaux – Administration générale et Finances
– Direction de la sécurité publique et des sports
– Direction de la culture, du logement et du patrimoine
– Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation
– Direction de la sécurité sociale et de l'environnement
– Direction des services industriels

Projet Métamorphose

Initiative populaire « Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise »

Rapport-préavis N° 2009/1

Lausanne, le 7 janvier 2009

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le projet Métamorphose est constitué d'une série de programmes urbanistiques et économiques touchant principalement les équipements sportifs, les transports publics, la construction de nouveaux logements et d'équipements publics appliquant la notion d'écoquartier avec la participation des habitants lors des études de planification. Le Conseil communal a adopté et amendé les orientations de la Municipalité le 6 novembre 2007¹. Au chapitre des équipements sportifs, il est prévu notamment le déplacement des terrains de football situés aux Plaines-du-Loup vers la Tuilière, la démolition du stade de la Pontaise, l'agrandissement du stade de Coubertin, ainsi que l'édification d'un ensemble multifonctionnel aux Prés-de-Vidy comprenant notamment une piscine olympique couverte, un boulodrome et un stade de football, ceci réalisé en partenariat public-privé (PPP). En l'adoptant, le Conseil communal a amendé les conclusions en demandant des études afin de démontrer le bien-fondé de certaines options, touchant en particulier la localisation du stade principal d'athlétisme et la démolition de la Pontaise.

Au terme de ces études, la Municipalité en arrive en conclusion à proposer la conservation de l'installation actuelle à Coubertin et la construction du stade principal destiné aux grandes manifestations d'athlétisme au nord de la ville, sur un terrain de la Tuilière, ce qui va partiellement à la rencontre de la demande des initiants. En ce qui concerne l'activité du football de compétition, la Municipalité, associée aux représentants des milieux du football, confirme l'installation qui a été proposée dans le projet initial aux Prés-de-Vidy.

Le 7 août 2008, la Municipalité constatait l'aboutissement d'une initiative populaire dite « Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise ». Elle a dès lors pris acte de cette initiative et analysé les conséquences qu'aurait cette proposition au cas où elle serait acceptée ainsi que l'ensemble des alternatives possibles. La Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) dispose que, lors de l'aboutissement d'une initiative populaire, la Municipalité doit la transmettre au Conseil communal « avec son préavis et la mention des délais de traitement ». C'est l'objet du présent préavis, par lequel elle demande au Conseil communal de modifier un élément du projet Métamorphose et de refuser l'initiative.

¹ BCC 2007, pp. 297 à 360.

Table des matières

1. Objet du rapport-préavis	704
2. Introduction	705
3. Cadre légal des initiatives populaires communales	706
4. Les enjeux	707
4.1 <i>Les enjeux pour le monde sportif lausannois</i>	707
4.1.1 L'avenir du Stade olympique de la Pontaise	708
4.1.2 Pourquoi un stade «à l'anglaise» aux Prés-de-Vidy	708
4.1.3 Un stade et une piscine couverte aux Prés-de-Vidy.	708
4.1.4 Athlétisme et salle multisports au nord de la ville	709
4.2 <i>Les enjeux territoriaux</i>	709
4.2.1 Impact des équipements sportifs	709
4.2.2 Transports / axes forts.	710
4.2.3 Un territoire à vitaliser	710
4.3 <i>Les enjeux économiques</i>	711
5. Les variantes possibles pour le stade d'athlétisme	713
6. Position de la Municipalité	714
6.1 <i>Effets de l'initiative en cas d'acceptation</i>	714
6.2 <i>Position de la Municipalité</i>	715
7. Tentative de conciliation avec le comité d'initiative.	715
8. Calendrier	716
9. Conclusions	717

2. Introduction

Le 6 novembre 2007, le Conseil communal a adopté le préavis d'intention «Métamorphose» N° 2007/19² décrivant les grandes options de la Municipalité en matière d'aménagements urbains pour la législature. On rappelle brièvement que cet ensemble de projets se caractérise par la combinaison des quatre axes d'intervention suivants :

- Un nouveau déploiement des équipements sportifs : construction d'un nouveau stade de football, d'une piscine couverte et d'un boulodrome aux Prés-de-Vidy, agrandissement du stade de Coubertin, aménagement des terrains de football à la Tuilière, réaménagement ou reconstruction d'équipements sur le site Pontaise / Plaines-du-Loup (patinoire, tennis, athlétisme aux Marronniers, etc.).
- La construction d'un écoquartier aux Plaines-du-Loup.
- La poursuite du développement des axes forts des transports publics, en particulier un axe en direction du nord.
- Le lancement d'une démarche participative associant les habitants à l'élaboration des projets.

Le 8 avril 2008, des citoyens et citoyennes lausannois(es) ont déposé une initiative intitulée «Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise». Cette initiative a recueilli 9609 signatures valables et l'aboutissement de l'initiative a été confirmé par affichage au pilier public en date du 7 août 2008.

²BCC à paraître.

Le texte intégral de l'initiative est celui-ci :

« Voulez-vous que les stades de football et d'athlétisme prévus sur les rives du lac par le projet Métamorphose soient installés dans la région de la Pontaise (à la Pontaise ou plus au nord) ? »

La question posée est donc celle de l'emplacement futur des équipements permettant la pratique à haut niveau du football et de l'athlétisme à Lausanne.

Deux certitudes ressortent de la lecture du texte de l'initiative quant aux intentions des initiants : premièrement, les équipements sportifs ne sont pas remis en question et, deuxièmement, les emplacements proposés pour ces deux installations ne conviennent pas. Il faut relever que la description de ces emplacements est inadéquate puisqu'elle mentionne deux stades « sur les rives du lac », qualification inopportune pour le terrain des Prés-de-Vidy situé au nord de l'autoroute.

L'analyse du texte proposé ne donne pas de réponse claire sur les intentions des initiants. Il ne dit pas par exemple si les initiants souhaitent conserver le stade de la Pontaise. Compte tenu de la vétusté de celui-ci, certains souhaitent peut-être que deux stades neufs soient construits aux Plaines-du-Loup, ou à la Tuilière. On peut aussi penser que le déplacement de l'athlétisme au nord aurait pour conséquence la suppression du stade de Coubertin, puisqu'il s'agit de l'un des deux stades prévus dans le projet Métamorphose.

Face à ces incertitudes et par souci de clarté, la Municipalité propose une relecture des choix qui se présentent aujourd'hui, évalue les effets de l'initiative en cas d'acceptation par le Conseil communal ou par le peuple et propose une modification du projet initial adopté par le Conseil communal le 6 novembre 2007³.

3. Cadre légal des initiatives populaires communales

Le droit d'initiative de niveau communal a été introduit dans la Constitution vaudoise lors de sa dernière révision en 2002. L'initiative faisant l'objet du présent préavis est une première à Lausanne, aussi est-il utile d'en rappeler la procédure.

C'est le 8 avril 2008 qu'un groupe de citoyens a déposé son texte au Greffe municipal. Après avoir vérifié que l'initiative remplissait les conditions formulées dans les articles 106*d* et 106*e* de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité a autorisé la récolte des signatures. La période de trois mois prévue à cet effet a couru du 24 avril au 24 juillet 2008. A l'échéance du délai légal, 11'194 signatures ont été remises pour contrôle au Greffe municipal. Les opérations de vérification ont conduit à en invalider 1585 et à constater que l'initiative avait abouti avec 9609 signatures valables alors que 8151 étaient requises (10% du corps électoral). L'aboutissement de l'initiative a donné lieu à un affichage au pilier public en date du 7 août 2008.

En vertu de l'article 106*f* LEDP, la Municipalité doit transmettre le plus tôt possible l'initiative au Conseil communal en l'accompagnant de son préavis et en indiquant le délai dans lequel le délibérant doit la traiter.

L'article 106*m* LEDP dispose que le Conseil communal doit statuer sur la validité de l'initiative. Il doit constater la nullité de celle-ci si « elle est contraire au droit supérieur » ou si « elle viole l'unité de rang, de forme ou de matière ». La Municipalité n'ayant pas décelé l'une ou l'autre de ces caractéristiques, elle propose au Conseil communal d'en constater la validité, puis de se déterminer sur le fond.

En cas d'approbation, le corps électoral n'aura pas à se prononcer et le Conseil communal dispose de quinze mois (prolongeables de six mois) pour prendre les décisions utiles à sa mise en œuvre. Ce délai court dès le 24 juillet 2008. La décision d'approbation du Conseil communal est toutefois susceptible de référendum (article 106*o*, chapitre 1 LEDP).

Si le Conseil communal n'approuve pas l'initiative, celle-ci sera soumise au corps électoral. La votation devra alors intervenir dans les six mois suivant la décision de l'organe délibérant. En cas d'acceptation en vote populaire, le Conseil communal disposera de quinze mois (prolongeables de six mois) pour prendre les décisions utiles à sa mise en œuvre (article 106*o*, chapitre 1 LEDP).

On relèvera encore que le comité d'initiative peut, à la majorité absolue de ses membres, retirer son initiative jusqu'au trentième jour suivant la décision du Conseil communal ordonnant la convocation des électeurs (article 106*p*, chapitre 1 LEDP).

³BCC 2007, pp. 297 à 360.

La loi distingue deux catégories d'initiatives, soit «l'initiative réglementaire rédigée de toutes pièces» (article 106n LEDP) et «l'initiative conçue en termes généraux» (article 106o LEDP). La première peut faire l'objet d'un contre-projet, ce qui n'est pas le cas de la seconde. L'initiative «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» appartenant à la seconde catégorie, elle sera, le cas échéant, soumise au vote du peuple sans contre-projet.

4. Les enjeux

Les enjeux de l'initiative «Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» se trouvent principalement dans les domaines du sport, de l'aménagement du territoire et de l'économie. Il convient donc de rappeler quelques justificatifs fondamentaux du projet Métamorphose.

4.1 Les enjeux pour le monde sportif lausannois

Le sport et les activités physiques qui lui sont assimilées sont communément associés au bien-être et à la santé. La pratique du sport est ainsi un moyen de lutter contre les effets de la sédentarisation (par exemple, les maladies cardio-vasculaires) ou de maintenir l'autonomie des personnes du troisième âge. Il a aussi un rôle social important en permettant à ceux qui le pratiquent, en particulier les enfants, d'apprendre à vivre en groupe, à respecter et à suivre des règles, à se socialiser et à s'intégrer dans la société. Le sport n'est pas seulement pratiqué dans des lieux et des structures qui lui sont dédiés. Il l'est aussi dans la rue et hors de toute structure. En ce sens, notre ville est l'exemple parfait de la pratique sportive actuelle : 75 sports ou disciplines sportives à disposition au sein de 226 clubs ou associations, auxquels s'ajoutent un tout aussi grand nombre de possibilités hors structures (des sports de glisse urbaine au fitness, en passant par la randonnée pédestre ou cycliste, etc.).

Toutefois, la majorité des pratiques sportives se déroule dans des installations spécifiques et dans des structures traditionnelles. Les plus de 33'000 licenciés des clubs lausannois disposent pour cela, hors salles de sports des établissements scolaires, de plus de 40 surfaces sportives extérieures (du baseball au tir à l'arc en passant par le football), plusieurs dizaines de pistes pour la pratique de la pétanque et autres jeux de boules, plusieurs dizaines de courts de tennis, trois piscines principales et quatre secondaires (auxquelles s'ajoutent trois piscines scolaires), cinq stades, deux patinoires (non comprise celle de Malley), deux surfaces de beach-volley, des salles omnisports, un stand de tir, etc.⁴

Cependant, la majorité des installations sportives gérées par le Service des sports a été construite entre les années 1930 et 1970. Leur vieillissement a pour conséquence leur obsolescence en termes de sécurité et des coûts d'entretien toujours plus élevés. A cela s'ajoute, dans la majorité des cas, l'impossibilité de les transformer pour accueillir de nouveaux pratiquants ou de nouveaux équipements. Outre le cas – emblématique – de la piscine de Mon-Repos, ceux des dojos de Mon-Repos, du tennis de table à l'usine à gaz ou de l'haltérophilie à Beaulieu (pour ne citer que des sports dits «mineurs» et, de ce fait, rarement considérés comme prioritaires) illustrent cette situation : dynamisme des clubs (de plus en plus de pratiquants, de tout âge) mais locaux trop petits, vétustes, inadaptés et aucune solution à court et moyen termes. Le volet sportif de Métamorphose apporterait des solutions à la pratique de ces sports.

Quant à l'accueil du sport de haut niveau, la dernière infrastructure bâtie à cet effet date des années huitante, il s'agit du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM). Le CIGM est devenu en quelques années la «bête de somme» du sport lausannois. Or il s'agit en premier lieu d'une patinoire. Ce bâtiment n'est pas, par essence, adapté à la tenue de manifestations sportives autres que celles liées aux sports de glace.

L'accueil de grandes manifestations telles que coupe Davis, championnats d'Europe ou du monde, spectacles, est difficile et souvent incompatible avec la vocation d'une patinoire.

La nécessité de disposer de nouvelles infrastructures sportives est avérée. Il ne s'agit en aucune manière de vouloir concurrencer certaines grandes villes dans une course au gigantisme, mais – en conservant le souci de répondre aux besoins – de disposer d'installations qui permettent l'accueil de grandes manifestations, l'entraînement à un haut niveau et la pratique du sport populaire. Le projet «Métamorphose» comprend, dans son volet «sports», des réalisations emblématiques : centre multisports au sud (stade de football, piscine couverte avec bassin de 50 m, boudrome), stade d'athlétisme et salle

⁴Pour une liste exhaustive des installations sportives gérées par le Service des sports, nous renvoyons à la lecture du rapport-préavis N° 2005/28 du 4 mai 2005, «Planisport. Planification des investissements en matière d'installations sportives. Réponse à la motion Alain Bron», BCC 2005-2006, T. I, pp. 871-886.

omnisports au nord, mais aussi des installations qui n'ont point la vocation d'accueillir des compétitions, en particulier le Centre sportif des Grandes-Roches. Ce centre permettra le maintien d'une patinoire, mais aussi l'accueil du sport scolaire et la venue de nouveaux sports dans ce secteur (haltérophilie, in-line hockey, judo, tennis de table). Le projet « Métamorphose », tel que présenté dans le rapport-préavis N° 2007/19 et amendé dans ces pages, est la réponse aux besoins et aux attentes des milieux sportifs lausannois, qu'il s'agisse du sport de tous les jours, comme celui d'élite ou des grandes occasions internationales.

4.1.1 L'avenir du Stade olympique de la Pontaise

L'avenir du Stade olympique de la Pontaise constitue la base sur laquelle s'est développée la réflexion ayant conduit au volet sportif du projet Métamorphose. Ce stade est aujourd'hui vétuste et nécessiterait d'importants travaux de rénovation et de mise à niveau si l'on entendait le voir continuer à jouer le rôle pour lequel il fut construit en 1954. Pour le football en particulier et pour répondre aux exigences de la Swiss Football League, d'importantes transformations touchant aussi bien les vestiaires, les locaux de service, l'éclairage ou la couverture des places spectateurs situées dans les virages seraient nécessaires. Cependant, dans sa séance du 11 novembre 2003⁵, le Conseil communal refusait le projet de transformation et de rénovation qui lui était soumis.

A la suite de ce refus, un groupe de personnes proches du FC Lausanne-Sport s'est réuni à de nombreuses reprises afin de réfléchir à l'avenir du stade et, plus largement, aux besoins et à l'évolution du football et du principal club de la ville. Il ressorti de ces consultations que, même rénover, la Pontaise n'offrirait jamais les conditions d'accueil et de confort nécessaires au développement du football d'élite lausannois et de son club phare : d'une part, la présence de la piste d'athlétisme est un frein majeur au développement d'une véritable ferveur parmi le public, trop éloignée du terrain (voir chapitre 4.1.2), d'autre part, les infrastructures d'accueil (buvettes, restaurant, locaux divers) ne pourront que difficilement être transformées dans leur structure pour répondre aux exigences d'un stade moderne. L'importance de cette mise à niveau avait d'ailleurs compté parmi les éléments déterminants dans le refus du crédit en 2003.

Pour toutes ces raisons, le projet d'un nouveau stade, conçu et principalement dédié au football, s'est imposé.

4.1.2 Pourquoi un stade « à l'anglaise » aux Prés-de-Vidy

Le spectateur d'une rencontre de football aspire non seulement à assister à une rencontre de qualité entre deux équipes, il désire le faire dans de très bonnes conditions de confort et, surtout, à pouvoir « vivre » l'événement, se sentir proche de l'action, des joueurs, éprouver les sensations et les émotions du public. Ceci est possible si le stade est conçu de manière à ce que le public soit le plus près possible du terrain et son confort assuré (sièges individuels, espace de déplacement, etc.). Ces principes – mis en place dès la fin des années 80 en Grande-Bretagne, d'où le terme de stade « à l'anglaise » – associés à des mesures de sécurité actives et passives contribuent à créer une ambiance festive, conviviale et à fidéliser le fan (face à un concurrent de poids, la télévision). D'ailleurs, à l'exception du Letzigrund de Zurich, tous les nouveaux stades construits en Suisse ces dernières années l'ont été sur ce principe.

Cette ambiance, ce « vécu » procuré par la proximité n'existent pas (sauf peut-être lors de très fortes affluences de championnats étrangers) dans les stades de football qui comportent des pistes d'athlétisme. A Lausanne, l'atmosphère des matches du LHC à la patinoire de Malley et d'Athletissima au stade de la Pontaise (les spectateurs peuvent avoir un contact physique avec les athlètes, ce qui est très apprécié de ces derniers) démontrent la pertinence de ces principes.

Quant au site, rappelons que, les Prés-de-Vidy étant situés à une altitude de 374 m et celui de la Pontaise à 612 m, la différence d'altitude représentera évidemment un confort supplémentaire pour le public d'un spectacle de plein air. Moderne, accueillant et de taille humaine, il permettra la tenue d'événements tant locaux qu'internationaux.

4.1.3 Un stade et une piscine couverte aux Prés-de-Vidy

La réalisation d'une piscine couverte avec bassin de 50 m répond à un besoin avéré et à une attente non seulement des clubs de natation, mais aussi des écoles et de la population d'un périmètre qui déborde largement la frontière communale. Sa localisation dans l'ouest lausannois permet, comme le stade, une étroite collaboration avec le centre sportif de Dorigny et les instituts spécialisés en sciences du sport de l'UNIL et de l'EPFL. Elle représente une condition indispensable pour que les coûts de son exploitation soient également pris en charge par les Communes de Lausanne Région et par l'Université.

⁵BCC 2003, T. II, pp. 445 à 483.

L'association d'un stade et d'une piscine n'est pas antinomique. Au contraire, de nombreux équipements pourront être utilisés en commun (salle de musculation, salles de cours et de conférence, restaurant, etc.), ce qui permettra des économies tant au niveau de la construction que de l'exploitation. Une piscine couverte disposant de bassins pour la compétition (natation et plongeon, mais aussi water-polo) fera de ce lieu, avec le stade, un des pôles du sport lausannois et vaudois. La présence de ces deux équipements sportifs constituera également un argument marketing pour les activités présentes sur place. Enfin, rappelons que le terrain sur lequel ce projet est prévu appartient à 97% à la Ville de Lausanne.

4.1.4 Athlétisme et salle multisports au nord de la ville

Athletissima s'est imposée depuis sa création comme l'événement phare du sport international à Lausanne. Ce meeting est devenu au fil des ans l'une des cartes de visite tant de Lausanne que de sa région, voire du canton de Vaud. Athletissima permet à notre ville de bénéficier d'un rayonnement médiatique (dont profite l'économie locale, en particulier dans les domaines liés au tourisme) qu'aucune campagne de promotion ne pourrait atteindre. Il permet, chaque année, à des milliers de jeunes de côtoyer les plus grands athlètes de notre temps et de contribuer à maintenir à Lausanne une pratique forte de l'athlétisme. Il est aussi une source de motivation pour des centaines de bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année dans des clubs, dans des comités d'organisation de petites manifestations et qui voient dans leur participation à ce meeting une récompense à leur engagement. La suppression du Stade olympique de la Pontaise, prévue dans le cadre de «Métamorphose», permettra la construction d'une partie du nouveau quartier projeté, mais pose la question de l'avenir de cette manifestation. La Municipalité veut son maintien; c'est pourquoi elle propose la réalisation d'un stade moderne répondant aux normes internationales en la matière (ce qui permettra aux clubs d'athlétisme de disposer de bonnes installations). Le stade serait aussi à disposition des clubs et du sport pour tous. Par ailleurs, ce stade pourra accueillir d'autres compétitions majeures de niveau national ou international. C'est ce qui a conduit au projet de restructuration du stade de Coubertin. Cependant, d'un point de vue sportif, la localisation au sud n'est pas primordiale. Enfin, une telle installation permettrait d'accueillir des manifestations culturelles de masse (concerts par exemple) qu'il n'est pas possible d'organiser dans un stade sans pistes d'athlétisme.

La nécessité pour notre ville de disposer d'installations qui permettent l'accueil de grandes manifestations et l'entraînement à un haut niveau est avérée. Plus particulièrement, le besoin se fait sentir depuis de nombreuses années de pouvoir disposer d'une grande salle multisports et multifonctionnelle adaptée tant au sport qu'à la tenue de spectacles et autres activités non liées au sport, en remplacement du Centre intercommunal de glace de Malley dont ce n'est pas la vocation et qui ne répond plus aux exigences en la matière. Sa réalisation dans les environs immédiats d'installations dévolues à l'athlétisme, en particulier à Athletissima, permettrait de disposer d'infrastructures complémentaires de haut niveau et créerait avec les terrains de football prévus à cet endroit l'autre pôle du sport lausannois.

4.2 Les enjeux territoriaux

4.2.1 Impact des équipements sportifs

Les principales conséquences liées à la présence d'un équipement public de l'importance d'un stade dans un quartier renvoient principalement à deux types de préoccupations: les répercussions sur le foncier et les impacts (positifs ou négatifs) sur la vie de ses habitants.

Globalement, la surface disponible pour la réalisation de l'écoquartier (et des installations sportives maintenues: patinoire, tennis...) projeté dans le secteur Pontaise / Plaines-du-Loup, tel que prévu dans le préavis d'intention, est d'environ 27 ha (hectares). L'emprise brute nécessaire pour un stade de football de 13'000 places est de plus de 3 ha, pour un stade d'athlétisme de 4 ha environ. Sachant qu'un ha (10'000 m²) permet la réalisation de 120 à 180 logements, les conséquences foncières de l'implantation de ce type d'infrastructure peuvent être lourdes. Avec l'installation des stades au nord, c'est, selon l'option retenue, plus du quart de sa surface qui serait soustraite à l'écoquartier. On peut bien sûr imaginer que des surfaces prises au nord seraient retrouvées ailleurs, en particulier aux Prés-de-Vidy. Il ne peut cependant s'agir d'un simple transfert, car elles ne sont qualitativement pas identiques: au nord, la taille du quartier permet d'envisager le financement d'équipements (scolaires, loisirs, parcs, etc.) qui pourraient être difficiles à justifier avec une réduction du nombre d'utilisateurs potentiels. Cet aspect est particulièrement important dans la question des transports publics (cf. ci-dessous). A l'inverse, le site des Prés-de-Vidy pourrait peut-être accueillir des habitants supplémentaires, peut-être même dans des «écomaisons», mais compte tenu des autres affectations non délocalisables (P+R, piscine, ...), il ne permettrait pas la construction d'un écoquartier et les conditions nécessaires au projet de partenariat public-privé ne seraient peut-être plus remplies. En outre, la valeur foncière du «toit de P+R» n'est pas comparable à celle d'un bout de l'écoquartier.

Les impacts positifs d'un stade dédié au sport et au spectacle sur la vie du quartier sont à peu près les mêmes qu'ils soient dédiés au football ou à l'athlétisme. Il y a évidemment le service rendu par l'équipement sportif; encore doit-on en relativiser la portée puisqu'il y a probablement de grandes périodes horaires où l'usage de cet équipement est réservé à un club. De ce point de vue, un simple terrain de jeu, voire un parc pour les activités comme le footing sont tout aussi performants. En termes d'animation du quartier, on peut considérer que l'apport est très faible, l'observation de ce qui se passe aux alentours de la Pontaise au quotidien en témoigne.

Les impacts négatifs sont également mesurables. Sans la présence d'équipements d'accès efficaces (transports publics performants, parkings à partager avec d'autres usages), les effets sur le quartier peuvent être très lourds. Les manifestations elles-mêmes sont génératrices de nuisances sonores pouvant être très importantes pour le voisinage. C'est particulièrement vrai pour un stade de football où les manifestations publiques sont sensiblement plus fréquentes que dans un stade d'athlétisme. Le cumul athlétisme et football aggrave encore la situation.

Selon son emplacement, l'emprise importante d'un stade peut se révéler pénalisante sur la vie du quartier: réalisant une coupure dans le tissu urbain, elle sépare les habitants, les éloigne des activités et/ou des équipements de la vie quotidienne. Les espaces collectifs qui desservent ces installations peuvent être esthétiques, mais sont rarement vivants s'ils ne desservent pas également d'autres activités publiques (commerciales ou culturelles par exemple).

Le concept du stade de football des Prés-de-Vidy se trouve ainsi pleinement justifié. On peut préciser encore que ce site ne se prête pas à l'installation d'un stade d'athlétisme (l'aire de jeu nécessaire à la pratique de ce sport est sensiblement plus étendue que celle nécessaire au football).

4.2.2 Transports / axes forts

Le projet Métamorphose repose sur un ensemble cohérent, avec la construction d'équipements sportifs relocalisés, la réalisation d'un quartier d'habitation à haute valeur environnementale et d'activités, mais aussi la mise en place d'un réseau d'axes forts des transports publics – en principe sous forme de tram – entre le centre ville et le nouveau quartier urbanisé.

Le réseau d'axes forts a été intégré au Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Il a été soumis à la Confédération qui en a approuvé le principe et entre en matière sur son subventionnement pour une part importante dans le cadre de la politique fédérale des agglomérations. La participation fédérale pourrait ainsi, selon le rapport de l'Administration fédérale, atteindre 40% des coûts pris en considération sur les projets retenus. La première étape des travaux (2010-2014) verra la réalisation du tronçon Renens–place de l'Europe, alors que la liaison place de l'Europe–Blécherette est inscrite au calendrier de la deuxième étape (2014-2018). Si le tracé de cette deuxième étape est encore en voie de définition, avec une variante par Beaulieu et une autre par Saint-Martin–la Borde, la destination finale de la ligne est approuvée, avec terminus au Rionzi, de même que la desserte de la zone destinée à accueillir l'écoquartier (Pontaise). Cette deuxième étape figure aussi au programme du financement fédéral, elle aussi avec un taux de subventionnement de 40%.

Le développement des transports publics est une réponse cohérente et efficace à la réalisation de l'écoquartier. Il permettra sa desserte, accélérera sa concrétisation et contribuera à sa mise en valeur. Il repose toutefois sur une condition indispensable: la densification de l'espace situé entre la Pontaise et la Blécherette. L'augmentation du nombre d'habitants et d'emplois desservis par le futur tram est en effet une condition essentielle à sa réalisation. Celle-ci serait impossible dans le cas où le nombre d'habitants et d'emplois supplémentaires envisagé avec la réalisation de l'écoquartier ne serait pas atteint. La rationalité économique d'un tel investissement ne serait plus justifiée s'il s'agissait uniquement de desservir les usagers actuels ou si les usagers futurs se trouvaient être nettement moins nombreux que prévu. Dans ces circonstances, les partenaires intéressés – Confédération, Canton, Ville – se verraient contraints de renoncer à la réalisation du tram pour se replier sur des moyens de transports plus traditionnels mais aussi moins efficaces. Ce cas de figure pourrait se présenter si, par exemple, l'acceptation de l'initiative conduisait à amoindrir la densification prévue à cet endroit. Un écoquartier réduit ne suffirait pas à justifier l'ampleur des investissements envisagés. La zone se trouverait alors délaissée et perdrait l'occasion de moderniser considérablement son infrastructure de transports. Son attractivité globale s'en trouverait aussi affaiblie.

4.2.3 Un territoire à vitaliser

Le territoire des Plaines-du-Loup, qui s'étend du carrefour de la Blécherette au mur nord des anciennes casernes, est bordé par plusieurs quartiers ayant des identités bien marquées. Sur son flanc est, ce sont les secteurs très hétéroclites Sauges–Cassinette–Bois-Gentil, qui présentent des typologies de bâti multiples, de la petite villa à l'immeuble locatif des années 60-70 parsemés encore de quelques anciennes installations artisanales, peu à peu remplacées par des résidences en PPE.

Deux amorces de centralité, le long de l'avenue des Plaines-du-Loup, tentent de créer des lieux de vie. A l'ouest, les barres modernes du Pont-des-Sauges, réputées à l'époque de leur construction, à la fin des années 60, pour leur système constructif (préfabrication « lourde »), s'imposent comme une délimitation stricte du paysage. La conception des espaces publics, typique de son époque, ne répond plus aux attentes actuelles. Les deux axes importants desservant ce territoire (avenue des Plaines-du-Loup et avenue du Grey) ont et garderont leur vocation de liaison entre l'arrière-pays, les jonctions autoroutières du Châtelard (existante) et du Solitaire (future) et le centre de la ville. Ils demeurent le squelette de desserte des quartiers à restructurer. Ils devront évoluer cependant et prendre en compte leur nouvelle vocation d'espaces à partager entre les anciens et les nouveaux quartiers. L'arrivée d'un axe fort de transport contribuera à cette mutation. Le chemin des Bossons, qui ne s'exprime guère aujourd'hui que comme une voie d'accès à des garages, pourra également bénéficier des transformations engendrées par le nouveau quartier.

Le vaste espace occupé par des terrains de sports n'a jamais pu créer de lien entre ces territoires ; la réalisation du nouveau quartier, avec ses habitants, ses équipements, ses espaces verts, rues et places, apportera la vie sur les rues existantes et permettra d'établir un pont entre les actuelles zones habitées.

Au sud de ce secteur s'étend le P+R du Vélodrome, puis l'ancien « Parc des sports », séparés par l'avenue du Vélodrome, seul tronçon concrétisé de la moyenne ceinture qui figurait sur les plans directeurs routiers des années 60, périmés depuis longtemps. Cet espace, qui ne dessert aucun bordier, a aujourd'hui comme fonction principale de servir occasionnellement d'exutoire pour le stationnement lors de manifestations importantes au Stade olympique ou à Beaulieu. Son aspect principalement routier et l'absence de véritables activités riveraines ne permettent pas d'y apporter la vie que lui procurera l'installation du nouveau quartier.

Quel que soit l'endroit par lequel on aborde cette portion de ville, c'est le même constat : en venant du sud, une fois passé le secteur de l'Ancien-Stand et son petit centre commercial, on assiste à une rupture du continuum urbain qui est certainement moins due à la rupture topographique qu'à la nature des « activités » qui bordent le parcours. Côté est, ce sont les terrains de sports des Marronniers et du Bois-Gentil, soigneusement dissimulés derrière des haies que n'interrompent qu'une station-service et l'allée de la prison. Côté ouest, seul le CSEL (Centre sports études Lausanne) et la buvette du Vélodrome donnent un peu de vie à ces quelque 400 mètres dont la partie la plus spectaculaire, la zone d'entrée du stade de la Pontaise, n'est finalement qu'un parking (utile aux usagers du restaurant du Lausanne Sports, du tennis club de Lausanne Sports, du CSEL et autres activités sportives). Nul doute que tout ce secteur ne peut que gagner à l'édification d'un véritable quartier qui viendra combler cet espace, lequel, par sa vocation de « parc des sports » qu'il a eu jusqu'à ce jour, a été mis à l'écart du développement urbain.

La situation stratégique des terrains en cause et les enjeux fonciers qui en découlent conduisent à faire des choix, puisqu'une constante fondamentale de la gestion du territoire est le fait que tout projet quel qu'il soit oblige à faire évoluer un état existant. La démolition du stade de la Pontaise n'est pas un geste anodin, comme ne l'est pas non plus la suppression des terrains de football des Plaines-du-Loup. Choisir d'investir dans un projet novateur plutôt que pour son maintien est le résultat d'une pesée d'intérêts intégrant plusieurs paramètres. La valeur patrimoniale de ce bâtiment, reconnue dans l'étude du professeur Franz Graf mandaté par la Ville, n'est qu'une composante de l'équation. Comme il l'écrit lui-même dans ses recommandations, son étude « ne concerne que la connaissance et l'évolution du cadre bâti. Elle doit être complétée avec une étude du diagnostic matériel et normatif des pratiques sportives qui s'y déroulent. La synthèse de ces trois études établie, il faudra alors la confronter aux projets d'avenir que la Ville de Lausanne mène dans le cadre du *Projet Métamorphose* ». C'est ce qu'a fait la Municipalité et qui lui permet de proposer aujourd'hui à votre Conseil les conclusions du présent préavis.

4.3 Les enjeux économiques

Le développement de Lausanne est une opération qui comporte de nombreux enjeux économiques. Il importe de les situer en premier lieu dans leur contexte global :

- Le bassin lémanique est une zone de croissance. Il dispose d'atouts et d'une attractivité qui lui permettront de voir ses habitants et ses emplois augmenter régulièrement au cours des prochaines années.
- Cette attractivité découle notamment du potentiel lié à la présence des Hautes Ecoles. Elle repose sur des facteurs structurels qui mettent la région relativement à l'abri des fluctuations conjoncturelles. Celles-ci peuvent accélérer ou ralentir le mouvement mais pas l'inverser durablement.
- Dans ce cadre, le canton de Vaud devrait accueillir près de 100'000 habitants supplémentaires au cours des vingt prochaines années, ce qui correspond globalement à un taux de croissance annuel de l'ordre de 1 %, ce qui est très réaliste. Ces 100'000 habitants correspondent approximativement à 50'000 – 55'000 emplois supplémentaires.

- L'agglomération lausannoise entend se renforcer dans un contexte de mise en valeur des villes et agglomérations soutenu tant au niveau cantonal que fédéral. A cet effet, elle pose comme objectif minimal le maintien de son poids relatif dans le canton, correspondant à 50 % de la population et à 55–60 % des emplois cantonaux.
- L'agglomération doit ainsi être en mesure d'accueillir près de 50'000 habitants supplémentaires dans les vingt ans qui viennent et environ 30'000 emplois.
- La Ville de Lausanne se situe dans ce contexte. Elle veut et doit faire sa part dans la croissance régionale, afin de contribuer au développement de l'agglomération, mais aussi de maintenir le rôle et l'attractivité de la ville-centre.
- Métamorphose permet d'organiser et de coordonner deux secteurs de développement de la ville dans ce cadre, permettant l'accueil d'une partie des habitants et des emplois supplémentaires. Le solde de cette croissance pourra être accueilli dans d'autres zones de la ville, conformément aux autres programme de développement (3000 logements, densification des friches urbaines, etc.).

La contribution du projet Métamorphose au développement de la ville est donc importante, en particulier avec les logements situés dans le périmètre de l'écoquartier. Mais Métamorphose n'est pas uniquement un projet dévolu à la planification de logements. La zone Pontaise–Blécherette doit aussi accueillir des emplois, dans des secteurs sélectionnés et des espaces définis pour permettre leur compatibilité avec l'habitat, ainsi que des ouvrages d'utilité publique tels que des parcs qui puissent accueillir les jeunes comme les anciens. Les avantages de cette zone sont nombreux et incontestables sur ce plan aussi : desserte routière à proximité avec liaison proche de l'autoroute, situation en zone urbaine et proximité du centre ville, desserte par des transports publics futurs performants, etc. Il en résulte une attractivité importante pour des activités tertiaires engendrant peu de nuisances pour le voisinage (bureaux, sièges de sociétés, etc.). Limiter territorialement les possibilités de construire dans cette zone aboutirait à affaiblir les possibilités de développer les emplois dans le périmètre visé.

Un autre volet des enjeux économiques concerne les partenariats public-privé nécessaires à la réalisation du programme. Il est en effet prévu que les équipements sportifs soient adossés à des réalisations économiques destinées à contribuer à leur financement, comme c'est le cas aujourd'hui lors de toute grande réalisation de ce type. Un stade est aujourd'hui conçu et réalisé avec la contribution du secteur privé, qui dispose en contrepartie de la possibilité d'implanter sur le même site des activités économiques. C'est ce qui est prévu avec la construction du stade de football au sud de la ville. Les activités économiques envisageables en lien avec le stade sont en cours de définition, qu'il s'agisse de bureaux, de commerces, d'autres activités ou de logements.

L'intégration du stade de football, comme toiture du centre d'activités et de commerce du sud-ouest, permet ainsi de financer ce nouvel équipement sans déboursier l'argent du contribuable. Ce complexe pourra, sans difficulté, contenir une piscine olympique avec un surcoût de Fr. 10 à Fr. 20 millions contre près de Fr. 40 millions pour une piscine olympique indépendante.

En cas de renoncement au stade de football dans cet ensemble, afin de limiter les charges financières de la collectivité, il est possible d'imaginer d'intégrer la salle multisports au sud, avec la piscine olympique, plutôt qu'au nord. Une telle option serait toutefois moins favorable qu'un stade faisant office de toit du centre d'activités, alors que la salle multisports occuperait une partie du volume utile du centre. Un surcoût substantiel par rapport au projet devrait être envisagé même en cas de partenariat public-privé.

Un tel programme conçu en partenariat avec le secteur privé est possible dans la localisation sud. Il est nettement plus problématique dans le cas où il devrait être réalisé dans le quartier nord :

- La localisation nord est moins favorable pour certaines activités. Comme pour le stade de football, des synergies peuvent être attendues entre celles-ci et les universités par exemple. La possibilité de circonscrire dans un périmètre restreint les effets négatifs d'une augmentation inévitable des flux de transports individuels motorisés, grâce à la proximité de la sortie de l'autoroute, donne au sud un avantage indéniable. Au contraire, tout emplacement du périmètre nord, environné de quartiers habités, serait moins favorable.
- Certes, une opération en PPP est peut-être imaginable dans le périmètre nord. La construction d'un programme compatible avec le voisinage de l'écoquartier conduira cependant à en limiter la taille, ce qui ne permettra pas de dégager une plus-value suffisante pour assurer le financement de grands équipements sportifs.
- Dans le cas d'une implantation du stade de football au nord, les habitants auraient à faire face à des nuisances accrues sans que les activités économiques complémentaires au stade ne puissent irriguer la vie du quartier. Il en résulterait un manque

à gagner pour les finances publiques et des coûts accrus pour la Ville, au risque de porter gravement atteinte à l'équilibre financier du projet.

- Par ailleurs, l'implantation d'activités économiques destinées à contribuer au financement des équipements sportifs est envisageable pour des réalisations neuves, conçues dans cette optique. Elle ne l'est pas, ou dans une mesure extrêmement limitée, dans le cas de réutilisation d'équipements existants. Dans le cas où l'initiative aurait pour conséquence le maintien du stade de la Pontaise, le financement des travaux de rénovation et de restructuration serait simplement impossible par un partenariat public-privé, ou alors dans une mesure ténue et au prix de nuisances excessives pour le voisinage.
- L'attractivité économique et commerciale du nord est moindre que celle du Sud-Ouest lausannois, du fait d'une densité régionale moindre en termes de clients. Il serait sans doute plus difficile d'intéresser à l'opération les groupes économiques susceptibles de contribuer à son financement.
- L'implantation obligatoire des grands équipements sportifs au nord de la ville aurait de ce fait des conséquences importantes et négatives pour le montage financier du projet, pour son équilibre économique dans la durée et pour l'attractivité du quartier dans son ensemble. Cette solution ne peut donc pas être encouragée, mais serait l'aboutissement probable de l'acceptation de l'initiative.
- Dans tous les cas, en rendant moins intéressants les partenariats publics-privés, le maintien du stade de la Pontaise augmenterait de quelques dizaines de millions de francs à charge du contribuable le coût du projet Métamorphose.

Pour ces motifs, les enjeux économiques aboutissent à recommander le maintien de l'implantation d'équipements sportifs à caractère régional tels que le stade de football et la piscine olympique, associés à des activités au sud de la ville, dans la localisation prévue par le projet Métamorphose.

5. Les variantes possibles pour le stade d'athlétisme

Il a été montré plus haut tout l'intérêt qu'il y a de réaliser le stade de football au sud. En ce qui concerne le stade d'athlétisme, la Municipalité a pris connaissance des résultats de l'étude conduite, entre autres, à la demande du Conseil communal (amendement 12a du préavis N° 2007/19⁶), sur des variantes d'implantation, et notamment du fait que le choix initial d'aménager le stade de Coubertin présente le désavantage de risquer de porter atteinte à une zone sensible de rive du lac tout en demandant un investissement plus important que celui qui avait été imaginé au départ. Elle a dès lors poursuivi la réflexion sur des sites alternatifs.

La liste des terrains lausannois potentiellement aptes à accueillir un stade d'athlétisme à vocation «spectacle» est réduite. Il faut en effet rassembler en un même lieu des qualités exceptionnelles : grande surface libre de construction ou facilement libérable, pas d'enjeu foncier (propriété communale), pas ou peu de déclivité, zone constructible ou pouvant facilement le devenir, excellente accessibilité multimodale, etc. L'examen systématique de l'ensemble du territoire communal montre que les seules possibilités sont le site des Prés-de-Vidy (évoqué plus haut) et le plateau Pontaise–Blécherette, soit les secteurs concernés par le projet Métamorphose. Pour réaliser l'étude comparative évoquée ci-dessus, les sites retenus étaient la Pontaise (conservation du stade, en réponse à l'amendement 12b du préavis N° 2007/19⁷) et le terrain situé immédiatement au sud du service cantonal des automobiles (SAN) à la Blécherette. Celui-ci a été retenu en raison de sa proximité avec la future interface des transports publics et avec le P+R, parce qu'il présente l'avantage d'être proche des quartiers tout en y apportant peu de nuisances, et aussi parce qu'il occupe le secteur de la zone le moins propice à l'habitation. Localisé plus au sud, il s'éloignerait immédiatement des réseaux de transports et pénaliserait irrémédiablement l'écoquartier. Une alternative existe cependant au nord du SAN, à la pointe sud du plateau de la Tuilière, qui présente globalement les mêmes qualités, dans le secteur où le projet Métamorphose prévoit le P+R et la salle multisports. Les simulations montrent que, dans cette hypothèse, il serait possible soit de combiner (superposer) ces fonctions, soit de reporter la salle multisports près du SAN, celle-ci pouvant selon son programme avoir des fonctionnalités d'équipement de quartier, scolaire ou culturel.

⁶BCC 2007, pp. 297 à 360.

⁷Idem.

La comparaison des sites ainsi disponibles selon les principaux critères peut être résumée dans le tableau suivant, qui propose trois possibilités de notation, *positif, négatif, nul (ou sans objet)* :

Stades d'athlétisme :	Coubertin	Pontaise	Blécherette	Tuilière
Transports publics	–	+	+	+
Transports individ. motorisés	+/-	–	+	+
Intégration au site	–	+	+	+
Impact des manifestations sur le quartier / le secteur	+/-	–	o	o
Emprise sur l'écoquartier	+	–	+/-	+
Bilan foncier	+	–	+	+
Coût d'exploitation	o	–	o	o
Durabilité de l'investissement	+/-	–	+	+
<i>CLASSEMENT</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	<i>1</i>

La question du coût n'est pas abordée, car elle ne peut être réduite à une comparaison simple. Seule la durabilité de l'investissement est mentionnée puisque c'est un des éléments qui caractérisent une rénovation par rapport à une construction neuve. Si le montant à investir a été évalué à Fr. 32 millions pour la Pontaise, Fr. 40 millions pour Coubertin et Fr. 42 millions pour la Blécherette (on estime celui de la solution Tuilière identique), il est important de relever que ces chiffres ne prennent pas en compte le fait que des économies ou des financements en partenariat public-privé ne seront possibles, en travaillant sur le programme (nombre de places, groupement avec d'autres équipements rink-hockey, P+R...), qu'en cas de réalisation d'une infrastructure neuve.

Il faut rappeler que ces évaluations ont été faites avec comme objectif un stade d'athlétisme. Il n'est pas possible d'en déduire le coût pour un stade mixte, ceci est particulièrement vrai en cas de maintien de l'activité de football à la Pontaise. Le jour où le Lausanne-Sport retrouverait la Super League, c'est une rénovation supérieure à Fr. 40 millions comprenant la couverture des virages (normes de la Swiss Football League) qui devrait être supportée par le contribuable, sans qu'aucun partenariat public-privé ne soit possible,

La qualification du bilan foncier s'appuie sur une estimation de la valeur des terrains libérés pour l'écoquartier faite par la Commission immobilière de la Ville. Elle prend en compte le fait que les terrains occupés actuellement par le stade de la Pontaise sont ceux qui ont la valeur foncière la plus élevée sur le plateau nord. Elle prend également en compte le fait que la localisation du stade d'athlétisme au nord permet de faire l'économie de la rénovation du stade des Marronniers, prévue initialement, et d'en attribuer la surface – ainsi que celle du stade du Bois-Gentil – à l'écoquartier (cf. annexe).

Il ressort de la comparaison des sites que le terrain situé à la pointe sud de la Tuilière est le plus adéquat pour la réalisation du stade d'athlétisme principal de Lausanne.

6. Position de la Municipalité

6.1 Effets de l'initiative en cas d'acceptation

« Voulez-vous que les stades de football et d'athlétisme prévus sur les rives du lac par le projet Métamorphose soient installés dans la région de la Pontaise (à la Pontaise ou plus au nord) ? »

La formulation de l'initiative laisse le champ libre à une multitude d'interprétations quant aux intentions des initiants. Une seule certitude se dégage: le football et l'athlétisme prévus par le projet Métamorphose, c'est-à-dire dans leur fonction « spectacle », doivent se dérouler au nord. Ni la forme, ni le lieu ne sont précisés. En ce qui concerne le type d'équipement, on peut imaginer les deux fonctions réunies dans un seul stade, avec la Pontaise conservée ou l'édification d'un nouveau stade, ou réparties dans deux stades. Dans ce cas, il peut s'agir de la conservation de la Pontaise pour l'un des usages et la construction d'un stade neuf pour l'autre, mais aussi la construction de deux stades neufs... Quant au choix de l'emplacement, ce n'est pas plus clair. Une ou des nouvelles installations doivent-elles prendre la place de l'actuel stade de la Pontaise, être édifiées à la Blécherette, à la Tuilière ?

En cas d'acceptation de l'initiative, on doit bien admettre que la Municipalité aurait des difficultés à décrypter la volonté exprimée par les urnes et à présenter un projet rassembleur. Le Conseil communal étant tenu, en respectant les intentions des

initiants, de prendre les décisions utiles à la mise en œuvre de l'initiative (4^e alinéa de l'article 106^o LEDP), la Municipalité devra faire évoluer le programme du projet Métamorphose en concertation avec les initiants, sous une forme à définir. Outre l'affaiblissement du projet des Prés-de-Vidy (perte des synergies entre le stade de football et la piscine ou l'université notamment), c'est tout le quartier des Plaines-du-Loup qui subirait le maintien des perturbations liées aux manifestations, la perte de surface (et de la substance qu'elle représente) pour l'écoquartier, la diminution des éléments justificatifs du développement des axes forts des transports publics. En renforçant le pôle sportif nord, ce serait le retour vers une tendance à la monofonctionnalité qui a prévalu jusqu'ici.

6.2 Position de la Municipalité

Au vu de l'ensemble des éléments rappelés plus haut, la Municipalité reste convaincue de l'intérêt à conserver le projet de complexe sportif et économique des Prés-de-Vidy avec le stade de football, la piscine et le boulodrome. Elle reconnaît cependant que, comme le demandait le Conseil communal, le projet adopté en 2007 est susceptible d'évoluer. Une des études voulues par le Conseil communal a montré que le choix de rénover et d'agrandir le stade de Coubertin pour les grandes manifestations d'athlétisme est susceptible de présenter des difficultés d'intégration dans un site fragile (rive du lac) déjà fortement soumis à la pression du public. Les variantes étudiées au nord de la ville, et plus spécialement le site de la Tuilière, représentent une alternative d'autant plus crédible à ce choix qu'elle va – au moins partiellement – dans le sens de l'initiative (variante 4 de l'annexe).

Compte tenu des avantages que l'on peut attendre de cette modification sur les plans sportif, économique et urbanistique, la Municipalité propose au Conseil communal de renoncer à l'option prévue pour l'athlétisme dans le préavis N° 2007/19, d'étudier l'implantation du stade d'athlétisme principal de Lausanne au nord de la ville sur un emplacement à déterminer vers le site de la Tuilière, et de conserver au stade de Coubertin sa destination actuelle d'équipement à vocation locale.

7. Tentative de conciliation avec le comité d'initiative

Constatant l'aboutissement de la récolte de signatures, la Municipalité a proposé au Comité d'initiative – qui a accepté – une rencontre. Celle-ci s'est tenue le 27 octobre 2008 à l'Hôtel de Ville.

Au cours de cet entretien, la délégation du comité a pu préciser ses attentes et exposer les points fondamentaux sur lesquels elle a fondé sa position :

- maintien des espaces générateurs d'activités publiques sur le plateau de la Blécherette ;
- maintenir les deux fonctionnalités « football » et « athlétisme » sur le plateau de la Blécherette, que ce soit sous la forme d'un ou de deux stades, existants ou à construire ;
- préserver un équilibre entre les fonctionnalités « habitat », « travail » et « détente » ;
- contribuer à une mixité concernant aussi bien la ville ou l'agglomération que le quartier.

Les initiants ont en outre reconnu l'intérêt de l'écoquartier, tout en précisant la nécessité de prendre en compte la population existante et la préservation d'espaces verts et autres arbres majeurs existants. La question de la conservation du stade de la Pontaise est restée ouverte, la délégation des initiants n'en faisant pas un préalable.

La délégation municipale a rappelé, quant à elle, que le projet propose de nombreuses activités publiques au nord : salle multisports, centre sportif « des Grandes-Roches » (patinoire et autres), maintien de surfaces dédiées au « sport pour tous ». Elle a précisé les liens étroits existants entre le développement des quartiers nord (écoquartier et équipements) et la possibilité de finaliser le projet des axes forts des transports publics.

La délégation du comité d'initiative ayant demandé si la préservation d'espaces verts était envisageable par le report du stade à la Tuilière, la délégation municipale a approuvé cette option.

La délégation municipale a présenté la solution de compromis suivante :

- conservation du stade de football associé à la piscine et aux autres activités au sud de la ville ;
- construction du centre sportif « des Grandes-Roches », de la salle omnisports et du stade d'athlétisme au nord.

Concernant la salle omnisports, la délégation municipale a précisé qu'elle pourrait demander l'avancement de sa réalisation dans le calendrier, soit aussitôt achevée la réalisation de la ligne de tramway.

La réunion de concertation a fait l'objet d'un procès-verbal contresigné par les parties et la délégation municipale a proposé à la délégation du comité d'initiative de décider si elle souhaitait poursuivre les discussions dans un délai de trois semaines.

Par courrier du 21 novembre 2008, le comité d'initiative a envoyé à la Municipalité ses déterminations qui se concluent par un refus de poursuivre la conciliation et une préférence pour le maintien du stade de la Pontaise pour le football et l'athlétisme, modifiant ainsi sensiblement sa position protocolée lors des entretiens préliminaires.

8. Calendrier

Effets de l'initiative sur le calendrier Métamorphose :

Le déroulement du projet Métamorphose a pu suivre son développement planifié jusqu'au dépôt de l'initiative en août 2008. Dès cette date, certains processus ont été suspendus dans l'attente des déterminations à venir. Les plus importants sont :

- Appel d'offres pour le complexe multifonctionnel des Prés-de-Vidy (stade, piscine, etc.) : l'incertitude sur le programme du stade de football ne permet pas l'engagement de cette procédure. Initialement prévue pour août 2008, cette procédure est reportée après la décision du Conseil communal ou du peuple.
- Concours d'urbanisme : l'incertitude quant au type et au nombre de stades à prévoir dans les territoires nord ne permettent pas l'établissement de ce concours. Initialement prévu en janvier 2009, son lancement est reporté au-delà de la décision sur la localisation des stades.

Dans la mesure où elles dépendent de ces processus, d'autres études ou procédures seront également retardées. Ce sera le cas des PPA, ainsi que des concours d'architecture prévus concernant les équipements publics. La Municipalité fait tout cependant pour éviter un blocage du projet. C'est ainsi qu'elle a proposé au Conseil communal le préavis N° 2008/29⁸ traitant du déplacement des installations du gaz aux Prés-de-Vidy en juin 2008. Dans les prochaines semaines, deux autres préavis lui seront proposés afin de poursuivre les phases préparatoires du site des Prés-de-Vidy : il s'agit du PPA destiné à légaliser la zone devant accueillir les jardins familiaux près du Parc Bourget, ainsi que du PPA permettant d'aménager un P+R aux Prés-de-Vidy de manière à libérer le terrain du P+R de l'avenue de Provence, qui doit faire place à un ensemble de cinq immeubles comprenant 120 logements. Enfin, d'autres études pourraient être déployées suivant le sort réservé à l'initiative. Une révision générale du calendrier serait alors nécessaire et communiquée en temps opportun.

⁸BCC à paraître.

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/1 de la Municipalité, du 7 janvier 2009 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de constater la validité de l'initiative dite «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» au sens de l'article 106*m* LEDP ;
2. de rejeter l'initiative dite «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» au sens de l'article 106*o* LEDP ;
3. d'approuver les modifications apportées au projet Métamorphose approuvé par le Conseil communal le 6 novembre 2007⁹ concernant les stades de sport, soit :
 3. *a* conserver pour le stade de Coubertin sa vocation locale actuelle,
 3. *b* aménager le stade principal d'athlétisme notamment destiné aux grandes manifestations à la Tuilière,
 3. *c* attribuer les surfaces des stades des Marronniers et du Bois-Gentil à l'écoquartier ;
4. de charger la Municipalité de communiquer les décisions du Conseil communal aux initiants (articles 106*m* et 106*o* LEDP) et de soumettre l'initiative dite «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» dans les six mois au corps électoral avec recommandation de rejet conformément au 2^e alinéa de l'article 106*o* LEDP.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

⁹BCC 2007, pp. 297 à 360.

Rapport

Membres de la commission : M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, M. Jean-Charles Bettens (Soc.), M. Jean-Luc Chollet (UDC), M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.), M^{me} Florence Germond (Soc.), M. Nicolas Gillard (LE), M^{me} Diane Gilliard (AGT), M. François Huguenet (Les Verts), M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), M. Claude Mettraux (LE), M. Gilles Meystre (LE), M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts), M. Roland Philippoz (Soc.), M^{me} Esther Saugeon (UDC), M^{me} Myriam Tétaz (AGT), M^{me} Elena Torriani (AGT), M. Giampiero Trezzini (Les Verts), M^{me} Isabelle Truan (LE), M. Claude-Alain Voiblet (UDC).

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux ; M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports.

Rapport polycopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur : – La commission a tenu deux séances le 2 mars 2009 de 9 h 30 à 12 h 05, et le 20 mars 2009 de 15 h 00 à 17 h 20.

Les membres de la commission : M^{mes} et MM. Roland Philippoz (séances 1 et 2), Jean-Charles Bettens (séances 1 et 2), Sylvie Favre Truffer (excusée séance 1, séance 2), Florence Germond (séances 1 et 2), Claude Mettraux (séances 1 et 2), Isabelle Truan (séances 1 et 2), Gilles Meystre (séances 1 et 2), Nicolas Gillard (séances 1 et 2), Natacha Litzistorf Spina (séances 1 et 2), Giampiero Trezzini (séances 1 et 2), François Huguenet (séances 1 et 2), Elisabeth Müller (séances 1 et 2), Elena Torriani (séance 1), Myriam Tétaz (séance 2), Diane Gilliard (séances 1 et 2), Jean-Luc Chollet (séance 1), Esther Saugeon (séances 1 et 2) ; Claude-Alain Voiblet (séance 2), Philippe Mivelaz (rapporteur).

Les membres de l'Administration communale : M. Olivier Français, conseiller municipal, directeur des Travaux ; M. Marc Vuilleumier, conseiller municipal, directeur, SPS ; M. Patrice Iseli, chef de service, Sports, SPS ; M. José-Angel Gonzalez (séance 1), chef division mobilité, Routes et mobilité, Trx ; M. Jean-Luc Kolb, adjoint à la Direction, Trx ; M^{me} Fabienne Bonny-Maritz (séance 1), assistante, Urbanisme, Trx ; M. Eric Loutan (séance 2), chef de section, Routes et mobilité, Trx ; M. Jacques Andrist (séance 2), assistant, Urbanisme, Trx.

Les invités : M. Franz Graf, responsable du Laboratoire des techniques et de la sauvegarde de l'architecture moderne à l'EPFL, accompagné de M^{me} Giulia Marino, assistante doctorante.

La délégation des initiants composée de : M^{me} Jacqueline Audemars, présidente de la Société de développement du nord, M. Jean-François Pahud, M. Jean-Lou Rivier.

Les notes de la première séance ont été prises par M^{me} Bonny-Maritz, et celles de la seconde par M. Andrist. Qu'ils soient remerciés pour leur excellente tenue et pour la rapidité avec laquelle elles ont été envoyées aux commissaires.

Introduction

Avant de siéger, les commissaires ont reçu de l'Administration comme complément d'information un CD-ROM contenant la «Pré-étude pour la localisation d'un stade d'athlétisme à Lausanne» et ses annexes réalisées par le bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi.

Un membre de la commission, membre du comité d'initiative, avait également demandé que la commission invite le prof. Franz Graf, auteur de l'étude patrimoniale du parc des sports de la Pontaise, et des représentants du Comité d'initiative pour l'installation des stades au nord. Le soussigné a consulté les autres commissaires et, constatant que tous les avis exprimés étaient favorables à cette demande, il a demandé à l'Administration d'inviter ces personnes pour la séance du 2 mars.

Le rapport du prof. Franz Graf consacré au Vélodrome et au Stade olympique étant public, et téléchargeable sur le site internet de la Ville, le rapporteur a admis que chaque membre de la commission a eu la possibilité de prendre connaissance de ce document avant la séance.

Le comité d'initiative a fait parvenir par courrier aux commissaires un document intitulé : «Propositions d'aménagement concerté ou Métamorphose autrement. Projet citoyen résultant de la démarche participative lancée par le Comité d'initiative pour l'installation des stades au nord». Il s'agit d'un dossier de presse daté du 9 décembre 2008.

Après les présentations d'usage, la commission entame une discussion générale introduite par un court exposé fait conjointement par MM. les conseillers municipaux. A cette occasion, elle est informée, un peu avant l'annonce officielle, de l'admission du meeting Athletissima au sein de l'*IAAF Diamond League* qui remplacera l'actuelle *Golden League* à partir de 2010. Ce circuit, contrairement au circuit actuel qui se déroule uniquement en Europe, constituera une plate-forme de trente-deux épreuves réparties entre les meetings de plusieurs continents. Il faut noter le fait exceptionnel que la Suisse accueillera deux étapes de l'*IAAF Diamond League*, à Zurich et à Lausanne. Pour Athletissima, cela représente une très bonne nouvelle et une véritable consécration de l'importance prise par cet événement, désormais admis dans la «cour des grands». Pour la ville, cela représente également une garantie de sa pérennité.

La commission examine ensuite le texte du préavis, avant d'interrompre ses travaux pour accueillir ses invités. Pour la cohésion de ce rapport, les auditions sont traitées en introduction et l'examen du préavis en suivant.

Audition du prof. Franz Graf, auteur de l'étude patrimoniale consacrée au parc des sports de la Pontaise

Pour établir la valeur patrimoniale du Stade olympique et du Vélodrome, l'expert s'est appuyé sur les documents

d'origine, la presse spécialisée et les témoignages directs, notamment celui de l'architecte du stade, M. Thévenaz. Le fait que le stade ait été publié au temps de sa réalisation dans plusieurs revues spécialisées étrangères est un indice de sa valeur. Les objets sont également comparés à d'autres installations sportives de la même époque. Il est aussi considéré leur état actuel, non pas du point de vue de la vétusté ou technique, mais du fait qu'ils soient restés proches ou non de leur état d'origine. En effet, si un monument a subi au cours du temps de nombreuses transformations, il faut étudier si ce qui reste de l'état d'origine est encore digne d'intérêt ou si les interventions ultérieures représentent en elles-mêmes une valeur patrimoniale.

M. Graf explique que, dans le cas du Stade olympique, nous sommes en présence d'un édifice de grand intérêt par l'originalité de sa conception, du fait qu'il est un des derniers témoins de ce type et parce que les interventions faites au cours du temps – relativement modestes – ont respecté son état originel. Le stade est actuellement classé en note *3* au recensement architectural du Canton de Vaud; l'expert conclut qu'il devrait être réévalué et être inscrit à l'inventaire (note *2*).

En ce qui concerne le Vélodrome, l'expert confirme sa valeur patrimoniale. Le bâtiment est inscrit en note *3* au recensement architectural du Canton de Vaud.

Le rapport se termine par deux recommandations reproduites ici :

«1. La documentation des ouvrages, et en particulier du stade, doit être établie. Cette étude fait apparaître que, si tous les Lausannois connaissent le Stade olympique de la Pontaise comme équipement sportif de renom, le bâtiment en tant que tel est largement méconnu dans ses détails et spécificités. Un recueil et une analyse des documents d'archives pertinents, un repérage des modifications intervenues dans le temps et les dommages possibles que cela a pu entraîner ainsi qu'un relevé de l'état actuel (graphique et photographique) et des dégradations et des manques est une documentation support indispensable à toute intervention – quelle qu'elle soit – sur les ouvrages.

»2. Cette étude patrimoniale, sûrement indispensable pour la bonne connaissance du Vélodrome et du stade, n'a, en tant que telle, qu'une valeur restreinte, car elle ne concerne que la connaissance et l'évaluation du cadre bâti. Elle doit être complétée avec une étude du diagnostic matériel des ouvrages et une étude du diagnostic fonctionnel et normatif des pratiques sportives qui s'y déroulent. La synthèse de ces trois études établies, il faudra la confronter aux projets d'avenir que la Ville de Lausanne mène dans le cadre du Projet Métamorphose.»

Audition de la délégation du Comité d'initiative pour l'installation des stades au nord

Les initiants demandent principalement deux choses, d'une part, le maintien des stades de football et d'athlétisme au

nord de la ville et, d'autre part, la création d'espaces publics, notamment un parc sur le même site.

La première revendication, la seule exprimée par l'initiative, doit davantage être comprise comme le maintien de l'athlétisme et du football, en tant que programme, au nord. C'est particulièrement le football qui revêt aux yeux des initiants une valeur identitaire : «Qui dit football dit Pontaise», «Le football, c'est le nord!».

Le texte de l'initiative n'étant pas précis sur le sujet, il a été demandé aux initiants quelle était leur position par rapport au maintien ou à la démolition du stade de la Pontaise. Ceux-ci ont répondu que le maintien du stade était privilégié dans la mesure où son état technique et sanitaire le permettait.

La seconde exigence, relative à la création d'un véritable centre de quartier comprenant des équipements publics tels commerces, poste, petite banque et espaces verts, rejoint les buts du projet que la Municipalité entend réaliser dans l'écoquartier par une démarche participative. Chacun reconnaît la nécessité de relier les deux «berges» des Plaines-du-Loup, les quartiers de Bois-Gentil-Marronniers et des Bossons-Grattapaille-Grey. Le comité d'initiative n'a pas jugé nécessaire d'adhérer à la démarche participative, car celle-ci se limitait à l'écoquartier et présupposait l'acceptation des options municipales concernant la localisation des infrastructures sportives. Il a mené sa propre consultation qui a abouti à l'élaboration d'un véritable contre-projet, mis en forme par un bureau mandaté. Ce contre-projet, tel qu'illustré dans le document remis aux membres de la commission, maintient le stade de la Pontaise comme un stade mixte. Un centre de quartier est prévu à l'emplacement de l'actuel parking du Vélodrome. Une bonne partie du secteur des terrains de sports est réservée pour un parc.

En ce qui concerne le logement, et pour compenser la perte de surface qui lui est dévouée par rapport à la proposition municipale d'écoquartier sur les Plaines-du-Loup, les initiants proposent plusieurs «quartiers durables» au nord et au sud, dans les périmètres du projet Métamorphose. Mais cela ne suffisant pas, une partie du déficit de logements est également compensée par un «renouvellement urbain durable» de zones construites, comme, par exemple, les secteurs Sauge-Cassinette et Ancien-Stand.

A noter que les équipements sportifs destinés avant tout à la pratique populaire, tels que la piscine et le boulo-drome, ne sont pas mentionnés par le comité d'initiative, ni dans les documents remis, ni lors de la présentation orale faite devant la commission. Le débat se focalisant sur la problématique des stades. Le comité d'initiative relève néanmoins que leur proposition n'est pas un projet figé, mais qu'il est susceptible d'être modifié.

Lors de la discussion, plusieurs questions ont été soulevées :

- Le projet du comité d’initiative ne permet pas la réalisation d’un nombre équivalent de logements et d’activités économiques au nord, par rapport au projet municipal. Il est prévu de densifier des quartiers déjà occupés, mais qui présentent le désavantage de n’être pas entièrement en main de la Ville. La faisabilité douteuse de ce « renouvellement urbain » nécessitant l’accord d’autres propriétaires, risque-t-il de mettre en cause le financement fédéral de l’axe fort lié à un projet d’urbanisation du nord ?
- Le maintien du stade de football, qui n’est pas un équipement lié directement à la vie de quartier, mais qui a un caractère régional, ne forme-t-il pas une césure entre les quartiers du nord, que chacun s’accorde par ailleurs à vouloir réduire ?
- Dans la mesure où la Municipalité a modifié son projet initial dans le sens des initiants en proposant des équipements majeurs au nord, comme un stade d’athlétisme et une salle omnisports, le comité maintient-il son initiative ?

Le comité d’initiative estime que leur projet ne remet pas en cause l’axe fort en direction de la Blécherette. Il considère également que les stades de football et d’athlétisme sont des éléments fédérateurs autour desquels le nouveau quartier doit s’articuler.

Quant à la dernière question, la présidente du comité d’initiative a confirmé le maintien de son initiative par un courriel daté du 19 mars 2009 adressé au soussigné et après avoir consulté son comité.

Examen du rapport-préavis 2009/1

Lors du débat d’entrée en matière, une partie de la commission, favorable à l’initiative populaire, a manifesté son opposition à la construction d’infrastructures importantes à proximité des zones vertes des rives du lac et s’est prononcée pour le maintien de la vocation sportive du nord. D’autres voix ont exprimé leur satisfaction par rapport aux nouvelles propositions de la Municipalité. Il a notamment été relevé que le « déménagement » du stade d’athlétisme au nord était un élément positif. Le projet d’adapter le stade de Coubertin, pour le rendre transformable pour accueillir de grandes manifestations, avait soulevé quelques réserves ; l’impact sur les rives du lac et la complication que constituent des structures amovibles avaient déjà été relevés lors du premier préavis d’intention.

La commission s’est interrogée sur la nécessité de séparer le football et l’athlétisme dans deux stades. Il est répondu que tous les stades de football construits ou rénovés récemment en Suisse l’ont été sur le modèle du « stade à l’anglaise », où les spectateurs sont placés à proximité du terrain. Le Letzigrund de Zurich fait exception, mais il a été reconstruit rapidement pour accueillir l’Euro 2008. La convivialité, l’ambiance et le confort étant jugés supérieurs

lorsqu’il n’y a pas de pistes d’athlétisme entre le terrain et les spectateurs. La possibilité d’aménager des tribunes amovibles sur la piste de course ne semble envisageable que pour un stade de grande capacité à l’instar du Stade de France (90’000 places), pour des raisons de visibilité.

La commission a questionné la Municipalité à propos des discussions menées avec les clubs sportifs quant à l’utilisation des terrains et des infrastructures, notamment avec les clubs formateurs. Il est répondu que le projet s’élabore en étroite collaboration avec eux ; la réflexion est partie du constat de la vétusté des installations et du manque de place pour certaines disciplines, comme, par exemple, le tennis de table, le hockey Inline, le judo. En ce qui concerne plus spécifiquement le football, le sport le plus pratiqué, des terrains synthétiques permettront une utilisation plus intensive par les clubs.

Les activités sportives pour lesquelles on construit ces stades et une grande salle aujourd’hui seront-elles encore pratiquées demain ? Plus généralement, comment peut-on être sûr que les choix urbanistiques faits aujourd’hui seront encore valables dans quelques dizaines d’années ? Quelle est la durée de vie d’une infrastructure sportive ?

Ces questions, la commission les a abordées du point de vue du développement durable. Il est évidemment difficile de savoir quel sera l’avenir, mais on peut admettre que les choix faits aujourd’hui constituent des orientations fortes pour le développement de notre cité. Le rôle social du sport, comme moyen d’intégration sociale, que ce soit la pratique populaire ou le sport spectacle, va probablement perdurer. La nécessité d’orienter le développement urbain vers une meilleure intégration des problématiques environnementales rencontre un large consensus. Le maintien de zones vertes pénétrantes, une des caractéristiques du territoire urbain lausannois, est une des lignes directrices du développement de la ville.

Pour les aspects économiques, la commission a demandé quel était l’objectif en matière de création d’emplois dans l’opération Métamorphose. Celui-ci est d’obtenir un emploi pour un actif. La commission s’est intéressée également à la faisabilité du partenariat public-privé envisagé pour le complexe comprenant le stade de football et la piscine ; est-il plausible dans le contexte économique actuel ? Combien de groupes d’investisseurs sont-ils susceptibles d’être intéressés ?

La Municipalité estime, en citant quelques noms, qu’il existe environ une dizaine de groupes d’envergure suffisante en Europe pour former un consortium d’investisseurs.

La question de la coordination avec les projets du Centre des congrès et expositions de Beaulieu, comprenant la reconstruction des halles d’exposition et des projets hôteliers (projet « taoua ») et l’éventuelle complémentarité à trouver, par exemple, avec la salle multisports, a été discutée. Est-ce que les activités de la salle multisports prévues

dans le projet Métamorphose ne pouvaient pas être organisées à l'intérieur du site de Beaulieu? Comment seront résolus les problèmes de parcage lors d'événements à Beaulieu?

La Municipalité a donné quelques orientations sur le programme de la salle multisports, bien que celui-ci doive encore être étudié dans les détails, mais il n'est pas dans son intention d'être en concurrence avec d'autres sites. Les éventuelles possibilités entrevues à Beaulieu nécessiteraient des adaptations lourdes pour accueillir ce qui est prévu dans la future salle « multi-activités ». Quant aux problèmes de transports liés à Beaulieu, il est prévu un parking d'échange au Solitaire. A noter que de nombreux points doivent encore être étudiés concernant Beaulieu, et que la Ville attend davantage d'informations de la part de ses partenaires durant les prochains mois.

Synthèse

Les options représentées par le projet municipal d'une part, et, d'autre part, par l'initiative populaire, touchent en grande partie à la notion de démarche participative. Le projet Métamorphose repose sur une réflexion territoriale du développement futur de la ville, un choix stratégique, reposant sur l'étude des possibilités offertes sur les terrains en possession de la Ville, et concernant notamment les infrastructures sportives, de transport et le logement. La démarche participative est engagée sur un périmètre précis que l'on veut le plus grand possible. Nous avons vu que les grandes options proposées par la Municipalité sont, dans une certaine mesure, susceptibles d'être modifiées, mais elles sont, selon elle, une condition nécessaire à la réalisation de l'ensemble et notamment de l'écoquartier.

La seconde option, présentée par le comité d'initiative « Pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise », conteste les grandes options présentées par la Municipalité et entend pouvoir discuter l'ensemble du projet. Il ne s'agit plus ici, à proprement parler, d'une démarche participative mais, dans un premier temps, d'un processus de vote populaire selon le nouveau droit d'initiative au niveau communal. La majorité de la commission a estimé que l'éventuelle acceptation de l'initiative risquait de mettre en cause la faisabilité de Métamorphose notamment par rapport à la problématique des axes forts. Par ailleurs, elle a constaté que le contre-projet des initiants réduisait de fait la surface de l'écoquartier offerte pour la démarche participative. Elle a néanmoins été sensible à certaines préoccupations exprimées par les initiants, concernant les aspects identitaires que revêtent les installations sportives et la nécessité de créer un véritable centre de quartier. C'est pourquoi elle a amendé les conclusions dans ce sens (nouvelle conclusion 4).

La commission a également voulu s'assurer que le meeting Athletissima pourra être organisé chaque année jusqu'à pouvoir s'installer dans un nouveau stade (amendement à

la conclusion 3. b. A noter que la Municipalité a assuré qu'elle partageait la même préoccupation.

Conclusions

La commission recommande au Conseil communal :

1. de constater la validité de l'initiative dite « pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise » au sens de l'article 106m LEDP ;

Conclusion acceptée par 15 oui et une abstention (un membre absent au moment du vote).

2. de rejeter l'initiative dite « pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise » au sens de l'article 106o LEDP ;

Conclusion votée avec la conclusion 6 par 13 oui, 3 non, 1 abstention.

3. d'approuver les modifications apportées au projet Métamorphose approuvé par le Conseil communal le 6 novembre 2007 concernant les stades de sport, soit :

3. a conserver pour le stade de Coubertin sa vocation locale actuelle ;

3. b aménager le stade principal d'athlétisme notamment destiné aux grandes manifestations à la Tuilière **en garantissant la disponibilité d'un stade d'environ 12'000 places, permettant la tenue de manifestations d'athlétisme nationales et internationales durant toutes les étapes du projet Métamorphose, si nécessaire par la conservation et l'entretien de la Pontaise jusqu'à la mise en service du nouveau stade d'athlétisme.**

3. c attribuer les surfaces des stades des Marronniers et du Bois-Gentil à l'écoquartier ;

La conclusion 3a est acceptée à l'unanimité ; un amendement à la conclusion 3b est accepté par 12 oui, 2 non, 3 abstentions ; la conclusion 3b amendée est acceptée par 12 oui, 3 non, 2 abstentions ; la conclusion 3c est acceptée par 15 oui, 2 non.

4. (nouvelle) **de tenir compte dans le concours d'urbanisme des éléments d'orientation issus de la démarche participative, comme notamment des espaces de détente, des équipements et infrastructures publics et la mise en œuvre des principes de mixités (sociales, activités, culturelles) ;**

La conclusion nouvelle est acceptée par 12 oui, 2 non, 3 abstentions.

5. (nouvelle) **de charger la Municipalité de coordonner la réalisation des ouvrages prévus avec l'exploitation et l'évolution future des infrastructures majeures situées à proximité.**

La conclusion nouvelle est acceptée par 12 oui, 2 non, 3 abstentions.

6. de charger la Municipalité de communiquer les décisions du Conseil communal aux initiants (articles 106m et 106o LEDP) et de soumettre l'initiative dite «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» dans les six mois au corps électoral avec recommandation de rejet conformément au 2^e alinéa de l'article 106o LEDP.

Conclusion votée avec la conclusion 2 par 13 oui, 3 non, 1 abstention.

Le président: – Avez-vous quelque chose à ajouter à votre rapport, Monsieur Mivelaz?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – Non, Monsieur le Président.

Le président: – Je vous remercie. J'ouvre la discussion sur cet objet.

Discussion

M. Claude Mettraux (LE): – Je déclare mes intérêts: je suis membre du Comité de soutien à l'initiative.

Le rapport-préavis N° 2009/1 prétend inexactement que les intentions du Comité d'initiative concernant le projet Métamorphose ne sont pas claires. Notre initiative demande que les deux fonctionnalités «football» et «athlétisme» soient maintenues dans le quartier de la Pontaise. Les initiants tiennent à la qualité de vie des habitants, au développement durable de la ville et à une gestion raisonnable de l'espace et des deniers publics.

Dans son analyse financière, la Municipalité néglige le fait qu'il est plus coûteux d'exploiter deux stades qu'un seul, surtout s'ils ne sont pas situés à proximité l'un de l'autre: l'un serait aux Prés-de-Vidy, l'autre à la Tuilière.

Elle pointe le gaspillage d'espace de deux stades. Elle souligne que les conséquences foncières de l'implantation de ce type d'infrastructures peuvent être lourdes. Un stade occupe entre trois et quatre hectares, or un hectare (10'000 m²) permet de réaliser 120 à 180 logements. Avoir deux stades au lieu d'un, c'est donc se priver de 3 à 4 ha où l'on pourrait construire 480 à 720 logements, contrairement à l'objectif affiché par ailleurs de répondre à la pénurie dans ce domaine.

Ce préavis ne se caractérise pas par une démarche participative associant les habitants à l'élaboration des projets. Celle entreprise ne concerne que l'écoquartier, dont la localisation n'est pas négociable. Je ne vois pas pourquoi une telle démarche n'a pas été menée avec la population des quartiers sud et nord de la ville, à propos de l'implantation des équipements sportifs prévus par le projet municipal. Je

réaffirme mon combat de PDC pour ces valeurs qui furent mon credo aux élections 2006. Ce sera chose faite le 27 septembre prochain.

La politique sportive lausannoise doit être conduite dans l'intérêt de tous les sportifs lausannois, et pas seulement pour les adeptes du sport spectacle.

Le Stade olympique de la Pontaise présente un intérêt manifeste sur le plan architectural et sportif. Sa valeur patrimoniale unique sur le plan suisse a été confirmée par le rapport commandé par la Municipalité au professeur Graf, de l'EPFL. Pour justifier la destruction du Stade olympique de la Pontaise et la construction d'un nouveau stade de football, le préavis invoque la nécessité, pour favoriser la vue et l'ambiance, de disposer d'un stade à l'anglaise, sans piste d'athlétisme. Cette dernière, récemment rénovée, est réputée grâce aux cinq records du monde et deux records d'Europe qui y ont été réalisés. L'argument est fallacieux, car c'est bien le nombre de spectateurs qui fait l'ambiance. Elle n'est pas au rendez-vous avec quelques milliers de spectateurs seulement, mais est valable quand les stades accueillent régulièrement, comme en Espagne, 35'000 spectateurs et plus par match.

Le Stade olympique de Berlin construit en 1936, où joue le Herta Berlin actuellement entraîné par Lucien Favre, attire les foules de fans de football sans être à l'anglaise. C'est parfaitement possible. Le Stade olympique de la Pontaise fait partie de l'identité du quartier nord de Lausanne; elle doit rester vivante. Seule la ville de Genève a déplacé son stade des Charmilles à La Praille et l'on connaît le succès mitigé qu'a rencontré cette solution. Les habitants de la Pontaise et alentour sont attachés à l'identité sportive de leur quartier, liée en particulier au stade de football.

Au vu de la situation financière de la Ville, se doter d'un seul stade au lieu de deux est un gage de réalisation de l'ensemble du programme sportif prévu par Métamorphose. La réhabilitation et la modernisation du stade, qui étaient possibles il y a six ans, le sont encore aujourd'hui. C'est le luxe du programme proposé et mal défendu par la Municipalité en 2003, et non son principe, qui l'avait fait capoter devant notre Conseil communal.

Rénover le Stade olympique de la Pontaise serait faire preuve de pragmatisme et de bon sens, plutôt que de vouloir absolument le raser pour construire un nouveau stade d'athlétisme à quelques centaines de mètres plus au nord. Avec la dette en constante augmentation, le trou de la Caisse de pensions et la crise actuelle, Lausanne peut-elle vraiment se payer le luxe de deux stades de respectivement 12'000 et de 14'000 places alors que le football ne fait plus recette à Lausanne depuis de nombreuses années? Seule Athletissima parvient à réunir, une fois par année, 13'000 à 14'000 spectateurs au maximum.

Construire un stade de football sur l'espace prévu aux Prés-de-Vidy représente une emprise inadéquate sur le paysage

et les rives du lac. La météo est un argument militant plutôt pour l'implantation, au sud de la ville, de logements qui pourraient bénéficier d'une température moyenne supérieure d'environ 3 degrés par rapport à la Pontaise. Faire profiter de cet avantage 365 jours par an serait plus conforme à une politique de développement durable. Le stade de football, en revanche, n'accueillerait des matchs qu'une bonne vingtaine de week-ends par an.

Les autres équipements sportifs? Il s'agit d'une salle de sports et de spectacles, de type «Zénith», dont la Municipalité a envisagé l'installation au nord pour tenter de nous amadouer. Nous n'avons rien contre un projet de Zénith, mais cela ne saurait en rien compenser le départ du stade de football de la Pontaise.

Quant aux autres stades et terrains de sport, sans parler du Zénith, l'espace prévu ne permettra pas d'implanter tous ces équipements avec les zones de service et de dégagement qui leur sont indispensables. Peu importe sans doute: le moment venu, on sacrifiera vraisemblablement les équipements sportifs populaires et de quartier au profit du sport spectacle.

Une bonne partie de l'écoquartier sera donc implantée sur des espaces verts vitaux pour la qualité de vie des habitants. Ailleurs, les écoquartiers sont plutôt construits sur des zones industrielles pour les réhabiliter. L'objectif est d'améliorer l'état des finances de la Ville en offrant en droit de superficie à des promoteurs immobiliers les terrains dont elle est propriétaire et en construisant un quartier pour des contribuables intéressants.

L'écoquartier permet de densifier suffisamment le nord pour justifier la construction d'un nouvel axe de transport, un tram baptisé m3, et son financement partiel par la Confédération. En admettant que le tram s'impose pour relier la Blécherette au centre de Lausanne, il serait intéressant de connaître le seuil de densité de la population au-dessous duquel la Confédération refuserait de participer au financement du m3.

Dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), la densité du quartier de la Pontaise à la Blécherette est fixée entre 200 et 299 habitants à l'hectare. Le projet d'aménagement durable de cette zone présenté par «Métamorphose autrement» en décembre 2008, répond à cette exigence et ne compromettrait pas la construction du m3.

La Municipalité prévoit 2000 logements, ce qui équivaut grosso modo à 5000 nouveaux habitants sur le site de la Pontaise et ses environs. C'est aussi comme cela que l'on peut éviter que les écoquartiers deviennent des ghettos de riches bâtis à côté de zones d'habitat populaire dégradé. L'écoquartier doit prendre en compte ce qui se passe alentour. Les élus aiment inaugurer de belles vitrines, c'est pourquoi ils privilégient le neuf. Or l'enjeu majeur, c'est la réhabilitation de la ville existante.

Des quartiers durables plutôt qu'un seul écoquartier: notre comité veut «Métamorphose autrement» et ne dit rien d'autre depuis des mois. Les attentes et les besoins de la population existante autour et dans la zone prévue par l'écoquartier doivent être pris en considération, et pas seulement ceux de la population à venir. Mieux vaut des quartiers durables dans toute la ville, voire plusieurs écoquartiers de moindre dimension, qu'un seul élément emblématique.

Par rapport à la sauvegarde des espaces verts et des parcs publics de quartier, la construction d'un complexe sportif aux Prés-de-Vidy est une atteinte inadmissible au paysage des rives du lac et un non-sens écologique à proximité du parc Bourget, classé zone protégée!

Pour parvenir à une répartition géographique pondérée des équipements publics phares et équilibrer des finances de la Ville, il ne faut pas tout mettre au bord du lac. L'état des finances de la ville de Lausanne est catastrophique. Même en période de haute conjoncture, comme ces dernières années, la dette publique n'a cessé de s'aggraver. Elle a augmenté de plus de Fr. 500 millions en dix ans pour atteindre aujourd'hui Fr. 2,3 milliards. La Caisse de pensions de la Commune de Lausanne (CPCL) a un taux de couverture au-dessous de tout, le plus bas de Suisse des caisses publiques. Il est de 38% et les efforts envisagés pour l'assainir, Fr. 350 millions, seront peut-être insuffisants. Et ce n'est pas ces prochaines années que la barre pourra être redressée avec la baisse des entrées fiscales et l'augmentation du chômage, programmées par la crise économique mondiale.

Deux stades à construire, un pour l'athlétisme, un pour le football, ce qu'aucune autre Ville suisse ne s'est offert, c'est un gaspillage scandaleux de nos impôts alors que la rigueur budgétaire s'impose.

En conclusion, je vous invite, au nom du PDC, à refuser les conclusions 2, 3b, 4 et 6. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts): – Je m'exprime ici à titre personnel. Dans le premier préavis concernant le projet Métamorphose, la Municipalité proposait de démolir le stade de la Pontaise et de construire à la place un stade de football de 12'000 à 15'000 places aux Prés-de-Vidy et un stade d'athlétisme de 8000 à 12'000 places sur le site du stade de Coubertin.

Ces propositions ont été vivement contestées par une partie des Lausannois et de nombreux urbanistes. Finalement, une initiative populaire a été lancée, qui a recueilli le nombre de signatures nécessaires. Elle demande que les deux grands stades de football et d'athlétisme restent dans la région de la Pontaise.

Comme la Municipalité propose maintenant de construire le nouveau stade d'athlétisme non plus à Vidy mais à la Tuilière, l'initiative ne concerne plus que le grand stade de

football. Il y a de nombreuses raisons pour demander que ce stade, lui aussi, reste au nord. J'en développerai seulement deux.

La première, c'est ce qu'on peut appeler le bétonnage des rives du lac. Les Prés-de-Vidy se trouvent à quelques centaines de mètres du Parc Bourget. Un bois situé dans un paysage magnifique, un milieu naturel fragile, une réserve ornithologique et un lieu de détente et de ressourcement pour les Lausannois. Faut-il vraiment construire, devant ce paysage, un énorme bâtiment? Car il s'agirait bien d'une construction assez monstrueuse, bien plus haute que le stade de la Pontaise, puisqu'elle engloberait sur plusieurs étages non seulement le stade, mais également des commerces, des bureaux et une piscine olympique avec plongeur. Il y a également une certaine légèreté de la part de la Municipalité à vouloir organiser des matches de football et autres grandes manifestations rassemblant des milliers de personnes à proximité d'un site naturel déjà fragilisé par la pression humaine.

Le second argument en faveur de l'initiative, dont je voudrais parler, concerne la circulation automobile dans le sud-ouest de la ville et dans les communes avoisinantes. Ces dernières décennies, de nombreuses Hautes Ecoles ainsi que des organisations et des sociétés prestigieuses ont choisi de s'installer au bord du lac. Ainsi, la circulation automobile y est-elle intense et les habitants s'en plaignent. Cela ne va qu'empirer puisque l'EPFL est en train de s'agrandir et qu'Aligro a l'intention de construire, à l'ouest de la Bourdonnette, un complexe immobilier de Fr. 800 millions, comprenant notamment des bureaux et des commerces. A l'évidence, le bord du lac, d'Ouchy à Ecublens, est fort bien doté en activités de toutes sortes. Il serait faux d'y installer encore un grand stade de football.

Je soutiens ainsi l'initiative demandant le maintien des deux grands stades de football et d'athlétisme au nord de la ville et rejeterai la conclusion 2 de ce rapport-préavis. Je vous invite à faire de même.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je me permettrai tout d'abord un petit rappel des faits qui se sont déroulés jusqu'à l'aboutissement de l'initiative, objet de ce préavis :

D'abord mon intervention, à cette tribune, le 6 novembre 2007, lors de la première présentation du préavis Métamorphose²⁰. Je cite : « ...Si on prend le préavis sous l'angle des futures habitations, on ne peut pas s'y opposer, alors que nous sommes en pleine crise du logement. Il n'en va pas de même pour l'idée du stade commercial-sportif de la Bourdonnette : il n'a rien d'urgent, hormis la piscine, et son emplacement périphérique est mal choisi. Pourquoi animer cet endroit de la ville en sport et en commerces, alors que le centre ville le demande? Pourquoi ne pas reconstruire le stade actuel, avec du commerce pour revivifier ce secteur de la ville qui a un besoin urgent de nouvelles activités? »

²⁰BCC 2007-2008, T. I (N° 4/II), pp. 297 ss.

Pourquoi faire aller les Lausannois en périphérie pour consommer et se divertir alors qu'ils pourraient le faire en ville et sans se déplacer?

Je présume que vous avez compris le conflit, le questionnement et l'importance de ces dernières réflexions. Elles devraient revenir aux Lausannois et ils devraient pouvoir se prononcer.

En effet, si les idées d'urbanisme sont trop générales pour les soumettre à référendum, il n'en va pas de même pour l'emplacement d'un stade, qui est un sujet précis. Nous, conseillers communaux de droite, comme de gauche, considérons que le sujet mérite réflexion et la décision du souverain. Sur la base d'une pesée des intérêts, vu l'importance dans les relations avec le centre ville. »

La réponse municipale, par la voix du syndic, fut immédiate : « ... certains éléments du projet Métamorphose ne sont pas négociables, notamment le déplacement du stade »... Point final.

Devant cette attitude, relevant d'un déni de démocratie, d'arrogance, voire de mépris politique, il ne nous restait pas d'autre choix que d'agir en tant que citoyens, en relevant le défi par la voix populaire, comme la Constitution vaudoise le permet.

Une conjonction d'intérêts de certains d'entre nous, conseillers communaux de gauche comme de droite, de la Société de développement du nord, et d'autres sociétés lausannoises d'intérêt public, nous a réunis pour lancer la première initiative communale. Les 8100 paraphes convoités ont abouti, puisque presque 10'000 (9600) signatures valables sur les 12'500 récoltées donnent le droit que ce déplacement du stade au sud de la ville soit soumis au peuple.

Ce nouveau préavis, outre quelques précisions de programme, recommande de rejeter l'initiative. Si nous avons bien compris la démarche municipale, par l'aspect formel de ce nouveau préavis, nous en concluons que les 12'500 citoyens lausannois sont tous à côté de la plaque et qu'ils n'ont à rien à dire dans ce domaine !

Que dire des manœuvres municipales pour déstabiliser les initiants? Par exemple semer la confusion dans l'intitulé de l'initiative en obligeant les initiants à en reformuler le texte, rendant sa lecture confuse. Cela explique pourquoi l'initiative s'intitule... « Pour l'installation des stades ... », alors que les initiants ont dès le départ prôné de ne pas dissocier football et athlétisme au nord; sous entendu : en un seul stade comme c'est le cas actuellement. Vous ne pensez tout de même pas que les contribuables lausannois se verraient construire et exploiter deux stades, au vu des finances de la Ville! Pour rappel, la dette est de Fr. 2,3 milliards, sans tenir compte de la recapitalisation de la Caisse de pensions, alors que le plafond de l'endettement voté pour la législature est de Fr. 2,6 milliards.

Ensuite, nous avons vu en parallèle le lancement d'une démarche participative et la tentative de faire croire qu'elle portait sur le projet, l'initiative, en revanche, étant, elle, une démarche participative en soi.

Nous avons aussi vu la tentative de diviser pour régner : la Municipalité, habilement, propose par ce préavis un petit stade d'athlétisme au nord, à la Tuilière. Un sucre aux initiants pour les faire taire ? Ou pour diviser entre ceux qui sont sensibles à l'athlétisme et ceux qui désirent surtout le maintien ou la reconstruction du stade de football au nord de la ville ?

On pourrait écrire un livre sur les agissements de la Municipalité... Mais ce serait mesquin de poursuivre.

Que doit-on conclure de tout cela ? Conclure au rejet de l'initiative, comme cela ressort des conclusions de ce préavis, est une insulte au peuple. La meilleure preuve que le Conseil communal respecte les droits démocratiques est dans le fait qu'il soumet l'initiative au corps électoral et sans recommandation de vote. Il donne ainsi aux Lausannois le droit de se prononcer librement sur ce sujet si important qu'est le développement de notre ville.

Dès lors, je propose, à la conclusion 6, l'amendement suivant :

Conclusion 6 (amendée)

« de charger la Municipalité de communiquer les décisions du Conseil communal aux initiants (articles 106m et 106o LEP) et de soumettre l'initiative dite « pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise » dans les six mois au corps électoral ». ~~avec recommandation de rejet conformément au 2^e alinéa de l'article 106o LEP.~~

C'est la même conclusion, mais en supprimant la fin de la dernière phrase.

Je demande aussi le vote à bulletin secret pour le point 2 des conclusions.

Nouvelle brève interruption de l'enregistrement.

Le président : – Il semble que le système redémarre... Nous allons donc avoir de nouveau des notes de séance complètes. M^{me} Truan demande un vote à bulletin secret pour la conclusion 2. Nous voterons les conclusions au terme de notre discussion, et cette demande doit être appuyée par une quinzaine de conseillers. Est-ce le cas ? De justesse ; nous voterons à bulletin secret.

Il faudra que le système s'organise, ce sera une première...

M. François Huguenet (Les Verts) : (*Pose une question – inaudible – sur le vote à bulletin secret.*)

Le président : – Non, c'est une demande de quinze personnes. Vous avez pu voir de qui il s'agissait. C'est une

demande, comme celle d'un renvoi en commission, il n'y a pas de vote à ce propos.

Nous continuons la discussion. J'aimerais, si M^{me} Truan a terminé, lui demander de nous confirmer, le cas échéant, qu'elle fait partie du Comité d'initiative de cet objet ?

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Oui... Non...

Le président : – ... intéressant de déclarer vos intérêts, s'il y a lieu.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je précise : je ne suis pas une initiante, je ne fais pas partie du comité de l'initiative, mais du comité de soutien.

Le président : – Je vous remercie de cette précision. Nous passons à la suite de la discussion. Je prie ceux qui ont demandé la parole tout à l'heure de s'annoncer à nouveau.

M. Gilles Meystre (LE) : – Les propos que je vais tenir au nom d'une majorité de LausannEnsemble, s'articuleront en deux temps. Dans un premier temps, il s'agira d'abord d'expliquer notre position sur le projet global de Métamorphose. Puis, dans un second temps, d'aborder la problématique plus spécifique de l'aménagement du nord de la ville et, plus particulièrement, le sort du stade de la Pontaise.

Commençons par Métamorphose en général. Il fait partie de ces projets qu'on ne conçoit pas toutes les années. C'est un projet de longue haleine, esquissé, dans son esprit, dans le programme de LausannEnsemble et précisé, dans sa lettre, par la Municipalité. L'esprit voulait valoriser le nord de la Ville, y maintenir des activités sportives et y développer le logement. L'esprit demandait également, par voie de deux motions, la construction d'une piscine olympique à Lausanne. Ces trois éléments capitaux pour LausannEnsemble se retrouvent dans le projet, et nous nous en félicitons.

Le projet a ensuite été précisé par la Municipalité et complété par d'autres éléments qui ne suscitent pas forcément notre adhésion la plus enthousiaste. Pensons d'abord au Zénith, dont on peine aujourd'hui à percevoir l'utilité. Sous réserve des précisions qui seront annoncées prochainement par la Fondation de Beaulieu, rien ne nous dit en effet aujourd'hui que la halle 7 de Beaulieu, précisément, ne pourrait faire l'affaire, sa vocation sportive et culturelle n'étant plus à démontrer.

Pensons aussi à l'écoquartier. Loin de moi l'idée de refuser cette innovation, mais il semblait que les écoquartiers réalisés dans d'autres villes l'avaient été dans un objectif de revalorisation d'anciennes friches industrielles, et non dans des zones de verdure comme celle de la Pontaise...

Ces deux éléments n'empêchent pas la majorité de notre groupe de soutenir le projet. D'une part, parce qu'il contient un véritable souffle et une réelle ambition pour notre ville,

D'autre part, parce que ces deux éléments seront précisés ultérieurement, dans des préavis qui mettront en œuvre les intentions contenues ici.

J'en viens au deuxième volet de mon intervention, pour aborder la question plus spécifique de l'aménagement du nord de la ville et des stades.

Le groupe LausannEnsemble regrette l'attitude et le mode de faire du syndic dans ce dossier. Monsieur Brélaz, on vous dit grand stratège. Pourtant, un grand stratège n'aurait jamais tenu vos propos et fait savoir que le projet Métamorphose n'était pas négociable. Monsieur le Syndic, c'est parce que vous avez agi ainsi que vous vous retrouvez aujourd'hui face à une initiative populaire. C'est en agissant ainsi aussi qu'il a fallu bricoler à la hâte un groupe «olaloesque» pour enfin consulter la population. Et pour finir, c'est en traitant les habitants de la Pontaise de «Nordistes» que vous avez mis de l'huile sur le feu et fragilisé le projet. A ce titre, nous comprenons la mobilisation populaire et les soucis exprimés par les initiants.

Ces critiques étant faites, LausannEnsemble précise toutefois qu'il soutiendra le préavis qui nous est soumis ce soir. Nous le soutiendrons, pour trois raisons principales. Premièrement, parce que l'esprit global du projet va dans le bon sens. Deuxièmement, parce que ce préavis affecte une large partie des territoires du nord aux activités sportives et propose des infrastructures proportionnées aux besoins des milieux sportifs. Et troisièmement, parce que tout en densifiant le territoire en question, ce préavis maintient des zones de verdure qui constituent l'un des éléments clés de l'identité même du quartier.

J'ajouterai enfin que LausannEnsemble a tenu, par voie d'amendements déposés en commission, à obtenir de la Municipalité deux garanties essentielles à nos yeux. D'abord, la garantie de pouvoir organiser le meeting d'Athletissima sans interruption, jusqu'à ce que le nouveau stade soit achevé et inauguré. Ensuite, la garantie que l'exploitation des infrastructures majeures situées à proximité de la zone en question soit assurée – nous pensons ici plus particulièrement au parking du vélodrome qui sert de secteur d'attente aux camions des exposants des grandes expositions organisées à Beaulieu.

Ces deux garanties nous ont été données et complètent ainsi les raisons qui poussent une majorité du groupe LausannEnsemble à vous demander d'approuver ce préavis.

M^{me} Diane Gilliard (AGT): – A Gauche Toute! ne soutient pas unanimement l'initiative pour les stades à la Pontaise. Elle ne la rejette donc pas unanimement non plus.

A Gauche Toute! a demandé depuis le début du projet à la Municipalité d'organiser une consultation des habitants de la ville sur l'ensemble du projet Métamorphose, sans préalable. Cette demande n'a pas été satisfaite, et aujourd'hui, la Municipalité se trouve face à une initiative qui n'aurait

sans doute pas abouti si un débat démocratique avait eu lieu – et pas seulement sur l'écoquartier.

A Gauche Toute! est donc favorable à ce que l'initiative soit soumise au vote populaire. Ce sera l'occasion de mener le débat qui n'a pas eu lieu, et nous nous en réjouissons.

Une majorité du groupe refusera la conclusion 6, parce que la soumission de l'initiative au vote populaire se ferait sous condition d'une recommandation de rejet, que nous ne pouvons pas assumer tous. Nous rejeterons donc cette conclusion.

M. Maurice Calame (LE): – Je ne peux pas voter ce préavis et pourtant il faudra bien y passer!

L'étude qui nous est présentée, soit de construire un stade d'athlétisme à la Tuilière ne va pas dans le sens des initiants, qui demandent de conserver le rôle sportif du nord de la ville et non pas de mettre en place un stade d'athlétisme dont on ne connaît pas le prix exact. Nous en avons parlé tout à l'heure.

Ne faisant pas partie des initiants, il n'est pas possible de parler pour eux. Je crois qu'ils ont déjà bien assez parlé. Mais je veux une fois de plus prendre la défense de la Pontaise. A mon avis, nous ne pouvons pas aujourd'hui confirmer la démolition de la Pontaise sans avoir poussé un peu plus loin l'étude des stades qui doivent la remplacer. Construire deux stades me paraît exagéré.

A ma connaissance, il n'y a pas de stade voué à l'athlétisme pouvant contenir un grand nombre de personnes en Suisse, et en Europe, je n'en connais pas beaucoup. En Suisse, l'exemple de Zurich peut nous faire réfléchir. Sans suspendre l'utilisation du stade, la Ville de Zurich a reconstruit un des plus beaux stades combinés athlétisme-football du monde. Avec ce stade, la Ville a pu recevoir des matches de l'Euro 2008, l'équipe de foot de Zurich a de bonnes chances de devenir le champion de cette année. Quant à la seconde équipe zurichoise, qui joue momentanément sur le même stade, elle se situe au quatrième rang, me semble-t-il. De plus, grâce à cet équipement, Zurich postulera pour l'organisation des Championnats d'Europe d'athlétisme en 2014. Donc c'est un exemple à suivre. Cela démontre qu'un seul stade peut suffire pour une ville comme la nôtre. Nous ne sommes pas obligés de faire comme à Genève, avec La Praille, une équipe qui peine en Challenge League et un stade d'athlétisme vétuste et situé... au Bout-du-Monde.

Le stade polyvalent doit rester une variante possible; la solution Pontaise ne doit pas être éliminée, d'autant plus que le peuple devra se prononcer sur le maintien du Stade olympique.

Je ne suis pas foncièrement contre Métamorphose. Mais je ne peux rejeter l'initiative, car je la trouve justifiée et qu'elle pose les vraies questions. J'aimerais proposer de voter non

à la conclusion 2, mais ce n'est malheureusement pas possible. Car si nous acceptons l'initiative, conçue en termes généraux, celle-ci ne sera pas soumise au vote du peuple. Il faut donc ne pas l'approuver pour que le peuple se prononce dans les six mois. C'est ce que je vais faire : refuser l'initiative, donc voter oui à la conclusion 2. Ce point me paraît indispensable et jusqu'à présent, on n'en a pas beaucoup parlé. Mais le point 2 doit être accepté, même si on est partisan de l'initiative.

Je n'accepterai pas la conclusion 3 parce qu'elle fixe la position d'un éventuel futur stade d'athlétisme à la Tuilière, sans en connaître le coût et surtout la véritable nécessité. L'étude n'est pas assez aboutie pour l'approuver.

La conclusion 4, je la voterais avec enthousiasme si on supprimait les quatre mots «avec recommandation de rejet», proposition qui a été faite par ma collègue Isabelle Truan. Par ce geste, le Conseil démontrerait qu'il peut faire confiance au peuple. Cette manière de faire est possible selon la loi, je le dis pour nos juristes, qui ne manquent pas de s'affronter dans ce Conseil.

Je déposerai donc un amendement, qui complète celui de M^{me} Truan. Je fais cette démarche à titre personnel. Elle a pour but de rassembler toutes les personnes qui, dans chaque groupe, pensent que lorsqu'on parle de participation, il faut laisser la porte ouverte. J'ai pu constater que presque tous les partis sont représentés dans le Comité d'initiative. A ce propos, je précise : je n'en fais pas partie...

Mon amendement consiste simplement à biffer «avec recommandation de rejet». Mais selon moi, il faut garder le membre de phrase «conformément au 2^e alinéa de l'article 106o LEDP».

M^{me} Florence Germond (Soc.): – Le groupe socialiste salue l'ambition du projet Métamorphose pour notre ville. Il salue également le compromis proposé par la Municipalité. Je ne comprends pas les accusations de M^{me} Truan, qui parle de déni de démocratie. C'est un peu méconnaître nos institutions. Des initiants et des Exécutifs prennent des positions et proposent des compromis. Les conséquences de ces propositions c'est de prendre position sur l'initiative, sur laquelle le peuple votera en tous les cas, vous le savez, Madame Truan. Donc il n'y a aucun déni de démocratie.

Le compromis, c'est un stade au bas de la ville. Pas sur les rives du lac, mais au sud de la ville, dans un lieu qui accueille actuellement un poste de détente du gaz. Ce n'est pas le parc Bourget, nous ne sommes pas sur les rives du lac, contrairement à ce qui a été dit. Il y a aussi un projet de piscine de 50 mètres, un équipement attendu par toute la région depuis longtemps. Au nord, est prévu un stade d'athlétisme, pas seulement du sport spectacle, comme cela a été dit, mais aussi du sport populaire. Plusieurs activités sportives sont prévues au nord, le judo, le tennis de table, le hockey Inline, etc.

Le préavis présente des analyses économiques précises. Il évoque aussi le partenariat privé-public qui serait réalisé avec un nouveau stade. J'aurais peut-être besoin de plus de garanties sur ces possibilités, mais c'est une proposition assez intéressante.

La localisation au sud offre aussi un potentiel de financement, comme l'explique le préavis. D'une part par les autres Communes de la région, mais aussi par l'Université, pour l'infrastructure de la piscine. Ce sont là aussi des propositions intéressantes.

Métamorphose, ce n'est pas que des infrastructures sportives, c'est aussi des logements, des emplois, un axe de transports publics. Tout le monde connaît le projet d'écoquartier – je fais d'ailleurs partie de l'Association écoquartier – c'est un projet urbanistique majeur pour la ville. Nous l'avons lu récemment dans la presse locale : les architectes se félicitent du dynamisme de Lausanne en matière immobilière et viennent à Lausanne parce qu'il s'y développe beaucoup de projets. Moi aussi, je salue le dynamisme de la Ville.

J'aimerais aussi rappeler que ce projet est possible parce que la Ville possède les terrains. On voit l'importance pour les collectivités publiques d'avoir une emprise sur le foncier : des projets d'intérêt général majeur peuvent voir le jour. Cela permet aussi d'appliquer les principes qui nous sont chers, la mixité sociale, la mixité entre les emplois et l'habitat. D'ailleurs un amendement de la commission à une conclusion souligne cet aspect.

J'aimerais aussi rappeler les occasions pour le quartier – dont, c'est vrai, les initiants sont des habitants – soit 2000 logements en plus. Ces 2000 logements, c'est la garantie d'un axe de transports publics lourd, qui desservira le quartier. Les conclusions des experts sont très claires : s'il n'y a pas l'écoquartier – c'est le fameux rapport Ribi – sur le plateau de la Blécherette, il n'y a pas la densité suffisante pour y faire monter un tram, le quartier n'aura pas d'axe de transports rapide à haute fréquence pour le relier au centre ville. Ce sont les exigences de la Confédération.

Aujourd'hui, on dit qu'on va construire des logements sur des espaces verts. Certes, il y a des terrains de foot, ce sont des espaces verts. Ces terrains ne disparaissent pas, ils sont déplacés plus au nord. Il y a aussi des parkings à certains endroits... A mon avis, si on fait une liaison avec du bâti sur ces espaces aujourd'hui vides, on rendra au contraire le quartier plus harmonieux.

Enfin, il y aura de nouveaux habitants, des infrastructures se développeront donc dans ce quartier. C'est un souhait des commissaires, déjà exprimé par la Municipalité, et repris dans un amendement des conclusions : nous voulons des infrastructures pour les habitants, une maison de quartier, des places de jeux, des garderies, des commerces. Et tout cela sera possible parce qu'il y aura une plus grande densité d'habitants.

En conclusion, le groupe socialiste vous invite à soutenir ce projet et les conclusions du préavis.

M. François Huguenet (Les Verts): – Au sein des Verts lausannois, le projet Métamorphose et l’initiative populaire: «Pour l’installation des stades d’athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» suscitent depuis des mois des débats passionnants... et passionnés...

S’il y a en effet de très nombreuses raisons d’être favorable au projet Métamorphose du point de vue du développement durable, certains Verts s’interrogent néanmoins sur les effets d’une telle mutation pour notre ville. Dans ce sens, ce projet questionne aussi notre vocation de ville-centre, avec ses avantages et ses inconvénients – dont la question de la densification – et par conséquent aussi nos relations avec la région et le Canton.

Ce soir, pour lever tout suspense, c’est donc à une légère majorité que le groupe des Verts soutiendra le préavis 2009/1 et recommandera de rejeter l’initiative «Pontaise».

Sur le fond maintenant, au nom de cette majorité du groupe des Verts, je désire souligner quelques éléments :

La démarche Métamorphose comprend avant toutes choses un point qui nous est particulièrement cher, le projet d’éco-quartier au nord de la ville. Or, l’initiative représente une contrainte forte pour ce projet, puisqu’elle souhaite le maintien du stade de la Pontaise à l’endroit pourtant le plus proche du centre ville, donc le plus adapté pour construire des logements.

La majorité du groupe des Verts tient à ce que le projet de quartier écologique reste ambitieux et non fragmenté. D’une part, parce qu’il constitue la meilleure réponse que la Ville peut apporter à la croissance démographique et au mitage du territoire au niveau cantonal. D’autre part, parce que le seul moyen de convaincre les Autorités fédérales de subventionner un transport public lourd en direction du nord, comme l’a dit Florence Germond, sera de desservir un bassin de population suffisamment important.

Enfin, l’équilibre financier de Métamorphose ne sera atteint que si le quartier écologique peut mettre à disposition un nombre important de nouveaux logements. Faute de quoi il faudrait tailler dans le programme des infrastructures sportives prévues ou péjorer davantage les finances communales...

En ce qui concerne les installations sportives prévues, les Verts sont surtout très attachés à la construction rapide d’une piscine olympique, une installation attendue depuis trop longtemps déjà par les habitants de notre ville. Sa localisation aux Prés-de-Vidy constitue à nos yeux la meilleure variante, car proche de l’Université et de l’EPFL et à proximité immédiate du m1, un transport public performant et déjà existant. Aménager sur le toit un stade de foot moderne,

mais de dimension raisonnable, largement financé dans le cadre d’un partenariat public-privé, nous semble cohérent avec l’esprit du développement durable.

A contrario, la rénovation, à charge exclusive de la collectivité, pour un coût très élevé, d’un stade de la Pontaise qui conserverait une double vocation (football et athlétisme) ne nous paraît pas une option à valider aujourd’hui, comme le souhaite pourtant l’initiative. Il convient à cet égard de rappeler que si Lausanne a besoin d’un stade d’athlétisme d’environ 12’000 places, c’est d’abord pour permettre la tenue d’Athletissima une fois par année et aussi potentiellement de grandes manifestations en plein air, comme des concerts. Si Athletissima n’existait pas ou plus, peu de personnes demanderaient sans doute que l’imposant stade de la Pontaise soit rénové et conservé. La construction d’infrastructures plus modestes, modernes et fonctionnelles, s’imposerait alors comme une évidence.

Pour le stade d’athlétisme, la question qui se pose aujourd’hui est celle de l’avenir d’Athletissima. Nous disposons depuis quelques mois d’éléments rassurants, avec l’annonce de l’intégration du meeting lausannois dans l’*IAAF Diamond League* – le circuit qui remplacera l’actuelle *Golden League* – dans laquelle Athletissima n’était pas. Cette intégration était probablement une condition importante pour la survie économique de ce meeting, dans sa dimension actuelle. Mais nous disposons aussi d’éléments plus inquiétants, comme la défection annoncée du sponsor principal, UBS, à l’issue de cette édition.

Par conséquent, les Verts sont favorables à ce que l’on n’interprète pas de manière définitive la conclusion 3b de ce préavis, soit la décision de construire un stade d’athlétisme à la Tuilière. Sur ce point, nous en sommes toujours au niveau des intentions, de manière complémentaire au premier préavis d’intention de la Municipalité.

En rejetant l’initiative Pontaise et en acceptant ce préavis, nous ne disons donc pas un oui définitif à la construction d’un nouveau stade d’athlétisme à la Tuilière. La vraie décision se prendra dans quelques années, lorsque le préavis spécifique de construction d’un nouveau stade d’athlétisme sera présenté à notre Conseil. D’ici là, nous serons probablement fixés sur l’avenir d’Athletissima, nous l’espérons de manière positive. La construction d’un nouveau stade d’athlétisme de 12’000 places, moderne et fonctionnel, s’impose alors comme une évidence.

A cet égard, les Verts relèvent avec satisfaction que par ce préavis 2009/1, la Municipalité confirme qu’elle a renoncé à un point noir de sa première mouture de Métamorphose: la construction, en bordure immédiate du lac cette fois-ci et pas derrière l’autoroute, d’un grand stade d’athlétisme sur le site actuel du petit stade de Coubertin. Dès les premiers débats en commission, les Verts ont mené la fronde contre cette réalisation et ont exigé que d’autres variantes soient étudiées. Nous sommes heureux de constater que nous avons été suivis sur ce point.

Enfin, je voudrais terminer mon intervention par un double message aux habitants du nord qui ont décidé de lancer l'initiative, même si la majorité des Verts recommandera son rejet. Premièrement, je les remercie de nous donner l'occasion de mener ces prochains mois un large débat démocratique à Lausanne sur Métamorphose. C'est une nécessité pour ensuite aller sereinement de l'avant. Deuxièmement, les Verts seront attentifs à ce que la mise en œuvre du projet Métamorphose ne se fasse pas au détriment de la qualité de vie actuelle des habitants du nord, mais qu'au contraire elle la renforce. Dans ce sens, nous serons attentifs à ce qu'un équilibre de la présence d'installations sportives entre le nord et le sud soit garanti.

M^{me} Sylvie Favre Truffer (Soc.) : – Avec ce préavis 2009/1, la Municipalité précise certaines réponses et c'est avec satisfaction que nous suivons cette commission.

Il y a vraiment une volonté générale de pratiquer un développement urbain avec une bonne intégration des questions environnementales. Tout le monde est assez unanime sur ce point. Le programme que la Municipalité nous présente est complet et vraiment satisfaisant dans tous ses aspects, sportifs, logement, emploi. Cela va dans le bon sens.

Le stade de la Pontaise est le nœud du conflit entre les initiants et la Commune. Hormis ce point, si les initiants se penchent mieux sur le projet, ils devraient voir que leurs attentes sont satisfaites. Qui peut s'opposer à des axes de transports publics, des commerces, des emplois, du logement ? C'est difficile d'aller contre ce programme.

La manière de procéder, en effet, est peut-être discutable. Je vous en laisse juge par rapport à ce que les gens veulent. Veulent-ils le maintien du stade de la Pontaise ou pas ? Si cette initiative existe, c'est qu'elle a ses raisons d'être et ce n'est pas si mal.

Les arguments genre «yaka» sont regrettables. Ainsi, on veut garder le stade à la Pontaise parce qu'il fait un petit peu plus chaud au sud et un petit peu plus froid là, il y a un peu plus de canards ici... C'est difficile d'entrer dans ce débat. Il faut aussi proposer des solutions constructives. Il faut tenir compte de nombreux éléments pour affirmer que s'il y avait un stade plutôt que deux, cela permettrait de construire des logements... Bref, une fois on ne veut pas construire pour laisser du vert, et l'autre fois, c'est à ce même endroit qu'il faut construire du logement. Quel est le gaspillage d'espace ? Ces arguments ne sont pas recevables si on ne dispose pas de plus de détails.

Pour conclure, je vous recommande une lecture. C'est le point 4.2.3, à la page 9 du préavis [p. 710], un paragraphe du chapitre «Le territoire à vitaliser». Il traite du territoire des Plaines-du-Loup et montre qu'il y a un potentiel sur ce site, actuellement assez morcelé. Un concours d'urbanisme ou un vrai projet permettrait de trouver une centralité à cet endroit et d'y amener une qualité de vie. Ce serait vraiment bien pour la ville. C'est une amorce, dans ce paragraphe, de

perspectives positives. Donc je vous invite à lire ce paragraphe, si Métamorphose vous intéresse.

M^{me} Isabelle Truan (LE) : – Je reviens sur les propos de mon collègue Gilles Meystre. Sans doute a-t-il eu un *lapsus linguae* lorsqu'il parlait de LausannEnsemble. LausannEnsemble se compose de trois identités, et deux d'entre elles souhaitent que le projet soit soumis à votation.

Le président : – Merci, Madame Truan. A mon souvenir, il y a maintenant deux identités dans LausannEnsemble, mais ce n'est pas grave...

M. Axel Marion (LE) : – J'ai envie de poser deux questions simples par rapport à Métamorphose. Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment allons-nous nous en sortir ? Mon intervention se basera sur ces deux questions.

La question de comment en sommes-nous arrivés là, la plupart l'ont soulevée. Tant pour les opposants que pour les initiants, il s'agit d'une faillite de la démarche participative. Celle menée par la Municipalité a complètement omis le fait que lorsqu'on veut faire des modifications de cette ampleur dans une ville, les premières personnes à interroger, ce sont les habitants des quartiers. Les habitants du quartier du nord, en l'occurrence, pour ce qui concerne la Pontaise. Mais pourquoi pas aussi les habitants du sud ? Par exemple les habitants de la Bourdonnette, qui pourraient se poser la question s'ils préfèrent avoir des humains comme voisins ou s'ils préfèrent un mégastade.

Dans le nord, les gens sont heureux avec le stade qu'ils ont. Au sud, les habitants de la Bourdonnette – l'étude RSVP le montre, j'y reviendrai – préféreraient, eux, avoir du logement à côté. CQFD. Si on avait pu écouter ce type de propos, peut-être que le préavis de la Municipalité aurait été le même, mais ces informations auraient été intéressantes à recueillir.

Je profite, avant d'oublier, de déclarer mon intérêt : je suis membre du Comité de soutien à l'initiative. De toute façon, vous l'auriez compris de vous-mêmes...

J'en viens à la démarche participative en elle-même, en tout cas celle tournée vers l'écoquartier. C'est je crois M^{me} Favre qui a dit qu'il était difficile d'être contre le logement, contre les transports, etc. Je suis allé sur le site internet de la Ville voir les résultats de la démarche participative. On y apprend que les Lausannois souhaitent un écoquartier à la Pontaise ouvert, convivial, avec une densité à échelle humaine, composée de logements pour toutes les couches de la population, d'activités économiques et de loisirs, d'équipements publics, de rues piétonnes, etc. Ça me paraît curieux. Je me serais imaginé que les Lausannois auraient été pour un quartier fermé, hostile, à une échelle inhumaine, réservé à une élite, sans activité aucune, ni économique, ni sportive, sans équipements et sans espaces conviviaux. Si la démarche participative consiste à poser des questions aussi évidentes aux habitants, elle ne fait pas de sens et les

Lausannois l'ont démontré par le peu d'attachement qu'ils ont montré à la démarche Ola! Celle-ci – je ne suis pas le premier à le dire – ressemblait plus à une entreprise de communication ou de justification de la part de la Municipalité qu'à une véritable démarche participative. D'ailleurs, M. Huguenet l'a dit, et pourtant il fait partie de la majorité actuellement en place dans notre Ville: «La véritable démarche participative sera faite grâce à l'initiative et donc on peut remercier les initiants d'avoir posé la question que les Lausannois se posent.» Manifestement, ni la Municipalité ni Ola! n'ont été capables de traiter correctement cette question de la démarche participative.

La Municipalité doit, indépendamment du résultat de la future votation, s'interroger sur sa manière de mener la participation sur des projets urbanistiques.

Maintenant, comment allons-nous sortir de cette situation? J'aimerais insister sur une seule chose, parce que je sens que cela va revenir dans le débat politique. Les initiants ne font pas que dire «yaka», ils ne font pas que dire non, ils ont fait des propositions. Allez voir le site «Pontaise avenir», lisez l'étude préparée par le bureau d'urbanistes et d'architectes RSVP pour voir la qualité du travail réalisé en matière d'urbanisme et d'architecture pour déterminer ce qu'on peut faire. L'écoquartier, avec les aspects négatifs qui ont été pointés, pourrait laisser place au réaménagement de quartiers existants, à la construction de nouveaux espaces, à l'aménagement d'espaces verts au nord de la ville et de logements dans le sud. On peut être pour, on peut être contre cette étude, mais qu'on ne vienne pas dire – je sens que c'est un argument latent dans ce débat – que les initiants n'ont pas fait de propositions pour le processus Métamorphose. D'ailleurs, le titre ou le label que se sont donné les initiants, «Métamorphose autrement», rappelle l'attachement de ces derniers à la démarche qui sous-tend Métamorphose: le développement de la ville dans le sens d'une plus grande ouverture, d'une plus grande convivialité, de quartiers plus durables et plus respectueux de l'environnement. Ces objectifs sont partagés par les initiants et par la Municipalité. Cela n'a pas été mis en cause et j'espère que les groupes politiques, notamment ceux qui ont montré leur soutien au préavis municipal, en sont conscients.

La Municipalité s'exprimera après nous, et je souhaite qu'elle prenne, si elle le peut, un engagement qui fait suite à ce que je viens de dire: qu'elle place vraiment le débat sur les propositions qui seront faites dans la campagne et ne réduise pas les initiants à des rétrogrades en leur disant: «Nous proposons, vous n'avez rien à proposer.» Il faut un véritable débat de fond autour de Métamorphose. C'est un projet important pour le développement de notre ville, nous en sommes tous conscients. On peut être pour ou contre Métamorphose tel qu'il est présenté par la Municipalité. On peut être pour ou contre l'initiative. Mais il faut que ce soit un débat intelligent fondé sur des prémisses intelligentes. Il faut reconnaître que chacun dans cette ville veut un développement durable, un développement respectueux pour les habitants. Quel que soit le résultat de la votation – j'espère

que l'initiative rencontrera le succès populaire – je souhaite surtout que le débat soit de qualité.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je suis membre du comité de soutien et j'ai même signé l'initiative. Merci de m'avoir malgré tout donné la parole.

A l'écoute de certains propos, on se prend à penser que Sarkozy, avec son Grand Paris, fait un peu riquiqui!

Quand on veut détruire son stade, on dit qu'il a le cancer du béton. Extrait du préavis: «Le jour où le Lausanne-Sports retrouverait la *Super League*, c'est une rénovation supérieure à Fr. 40 millions comprenant la couverture des virages (normes de la *Swiss Football League*) qui devrait être supportée par le contribuable (...).» C'est amusant de voir que la Municipalité orthographe Lausanne-Sports avec un «s» pluriel, comme à la grande époque, avant la faillite et la relégation, et qu'elle ne manque pourtant pas une occasion de qualifier de nostalgiques ceux qui veulent conserver le stade.

Venons-en aux Fr. 40 millions. En 2003, le Conseil communal a refusé un crédit de Fr. 29 millions pour mettre ce stade au goût du jour²¹. Il l'a refusé parce que le projet intégrait des éléments qui n'avaient rien à voir avec la pratique sportive, essentiellement la couverture des virages et le fameux «sac à dos» destiné à recevoir en particulier les loges pour les TIP, les «très importantes personnes». Comment se fait-il qu'on puisse affirmer, cinq ans et deux mois plus tard, que c'est plus de Fr. 40 millions qui seraient nécessaires pour rénover le stade, y compris la couverture des virages? Fr. 29 millions moins le «sac à dos», cela fait donc plus de Fr. 40 millions?

De deux choses l'une: ou bien, en 2003, le projet était étudié et les Fr. 40 millions brandis actuellement sont une gesticulation politique, ou bien le projet des Fr. 29 millions ne tenait pas la route et nous aurions bonne mine aujourd'hui!

Mon analyse est trop brutale? Je propose deux portes de sortie:

- A la Municipalité, à laquelle je donne acte qu'elle prévoit Fr. 40 millions pour le jour où le FC Lausanne-Sport retrouverait, ou plutôt trouverait, la *Super League*. La forte augmentation de coût suggère que la Municipalité envisage cette hypothèse pour dans fort longtemps.
- Aux auteurs du projet de 2003: ils pourront toujours nous affirmer que, depuis, les normes ont changé. Auquel cas on ne peut que redire qu'on l'a échappé belle. Mais qu'attendent les politiciens pour se pencher sur les normes des fédérations sportives internationales? Après le secret bancaire, n'y a-t-il pas là un champ d'épanouissement politique?

²¹ BCC 2003, T. II (N° 15/II), pp. 445 ss.

«Souvent femme varie, Bien fol est qui s’y fie»: les partis n’ayant pas encore entièrement le statut féminin, cet aphorisme, d’un autre âge d’ailleurs, ne saurait leur être appliqué. Mais peut-être bien celui du cardinal de Retz: «Il faut souvent changer d’opinion pour être toujours de son parti.» On peut en juger ce soir sur deux exemples.

D’abord celui du PDC, qui est revenu de sa position de 2003 pour renier, heureusement, sa formule lapidaire d’alors: «Le PDC pense que ce stade devrait être rasé.» Ensuite, revirement inverse. Je songe à cette autre intervention entendue ici le 11 novembre 2003: «Première question fondamentale que la majorité du groupe socialiste s’est en tout cas posée: faut-il conserver un stade à la Pontaise? En effet, ne pourrait-on pas le démolir, puisqu’il est vieux et vétuste, et construire à sa place des logements, faire autre chose de ce magnifique terrain? A cette question, le groupe socialiste répond en adoptant le PPA tel que proposé par la commission. Cette partie de la ville doit clairement être une zone d’utilité publique affectée au sport, à la culture, au délasserment et à des tâches collectives. Le stade doit demeurer.» (*Rires, rumeurs.*) Le groupe socialiste avait ensuite déposé un amendement tendant à supprimer la couverture des virages. Le représentant d’une minorité de ce groupe, qui a toutefois accédé depuis à la Municipalité, appelait, lui, à refuser tout le projet en raison de ses excès: «sac à dos», couverture des virages. Ceci sans remettre en cause le maintien et l’usage du stade. Autre attitude aujourd’hui...

Le projet global a été refusé. Mais le plan d’affectation qui pérennisait le caractère sportif de la zone a ensuite été accepté par le Conseil en toute connaissance de cause et de conséquences. C’est le maintien de cette décision que demande l’initiative populaire. Il faut la soutenir.

L’envie qu’ont certains d’avoir un nouveau stade ne saurait justifier le chambardement qui découle de ce caprice, habilement mis en scène et tissé d’une façon si arachnéenne par la Municipalité que cela pourrait faire l’objet d’un dessin de Burki.

A cela j’ajoute que je persiste à voir une monstruosité écologique dans le fait de détruire le Stade olympique pour en reconstruire l’équivalent de deux en des endroits différents de la ville. Voyez-vous le gâchis que constitue cette démolition? L’énergie dépensée par trax, bulldozers, camions, puis broyeuses pour se donner bonne conscience en pulvérisant le béton? Certains Verts se sont beaucoup engagés pour que des rénovations raisonnables prennent le pas sur des démolitions-reconstructions. J’en fais encore partie. Surtout aujourd’hui, parce que ce stade est beau. C’est le constat partagé par des hôtes de Lausanne lors d’une visite récente, préparatoire de la future Gymnaestrada, qui se déroulera en 2011 au stade olympique.

Bref, le seul moyen d’espérer sauver le Stade olympique, c’est d’appuyer l’initiative populaire. Là, je ne rejoins pas M. Calame: une étape peut être franchie ce soir en rejetant la conclusion 2, c’est-à-dire en acceptant l’initiative, ce qui

oblige la Municipalité à présenter un projet mettant en œuvre les intentions des initiants.

Je vous invite à le faire et vous rappelle qu’entre gens bien, on ne se refuse pas une invitation!

M. Jean-Luc Chollet (UDC): – Au chapitre de la déclinaison des intérêts, je déclare n’en avoir aucun dans tel ou tel groupement constitué, mis à part l’intérêt que porte tout conseiller communal à cette question.

Le projet Métamorphose est ambitieux, complexe et comporte de nombreuses interactions qui, telles un domino, sont pour la plupart dépendantes les unes des autres.

Le financement passe par un partenariat privé-public indispensable à sa concrétisation. La Municipalité nous a toujours déclaré à ce propos que les investisseurs devraient davantage être sélectionnés que recherchés. Puisse-t-il en être encore ainsi dans le climat économique actuel, ce qui reste à garantir.

Pour que notre groupe adhère à ce projet, nous aimerions être rassurés. Que dis-je? Enthousiasmés. Et pour cela, nous attendons des réponses sur l’ordre des priorités. En effet, de gros défis nous attendent à court terme. Tout d’abord, l’aménagement d’un transport public de surface est-ouest, Bussigny–Lutry. Puis renforcer l’attractivité de Beaulieu, pour assurer sa pérennité et développer l’hôtellerie, la restauration, le commerce de détail, bref la vie économique de notre ville. Ensuite, concrétiser un axe de transports place de l’Europe–Blécherette, en liaison avec le site de Beaulieu, l’un étant le corollaire de l’autre. Enfin, nous devons unir nos forces pour que la résurrection du nouveau Musée cantonal des beaux-arts, que nous attendons tous, ne se fasse pas dans une autre ville que la capitale. En effet, nombreuses sont les cités qui ont manifesté leur intérêt et qui se pressent au portillon.

Tout ceci est actuel, et même urgent. J’ai besoin que la Municipalité nous démontre que par rapport à cette liste des priorités, Métamorphose peut passer avant. De la mise en ordre de cet inventaire dépendra au pire notre neutralité bienveillante ou, au mieux, notre adhésion enthousiaste.

M^{me} Myriam Tétaz (AGT): – J’interviens sur la nouvelle conclusion 5 qui nous est proposée. Ne soyons pas naïfs: dans cette conclusion, les infrastructures majeures situées à proximité, c’est Beaulieu. Métamorphose doit être pensé indépendamment du sauvetage de Beaulieu. Je refuserai donc cette conclusion. Etant musicienne, je rêve d’une vraie salle de concert.

M^{me} Solange Peters (Soc.): – Je n’interviens pas pour donner l’avis de mon groupe ou le mien sur ce projet municipal, mais sur un autre thème. Il y a à peu près une année, lors du vote du Règlement du Conseil communal, j’avais soumis à la réflexion de tous la question du vote à bulletin secret dans le contexte d’une fonction que nous avons

acceptée, publique, transparente, électorale, partisane, et ouverte aux gens qui nous écoutent.

L'instauration de cette procédure de vote avait été acceptée à une courte majorité pour des cas exceptionnels de conflit d'intérêts susceptibles de toucher personnellement des conseillers communaux, des choses qui n'arrivent jamais, disait-on à l'époque. Il semble que ça arrive ce soir. Je ne le comprends pas. Nous débattons d'une question à propos de laquelle nous déclarons tous nos intérêts à la tribune, où nous indiquons notre appartenance à tel mouvement ou parti. Il s'agit aujourd'hui de respecter des électeurs qui ont décidé que nous les représenterions, en donnant nos priorités et notre opinion.

Je ne peux pas aller à l'encontre de la demande de vote secret, qui prime sur toute autre opinion. Toutefois, je pense que ce n'est pas là notre fonction de conseiller communal et que nous sommes là pour affirmer nos décisions, défendre notre point de vue, comme nous le ferons dans la rue quand il s'agira de parler de cet objet aux gens sur la place de la Palud.

Parce que la lisibilité des opinions est importante pour tout le monde, je demande donc le vote nominal sur l'ensemble du préavis, en fin de discussion.

M. Giampiero Trezzini (Les Verts): – En préambule, je déclare mes intérêts: je suis membre du comité de l'Association écoquartier, qui, sciemment, ne prend pas position dans le débat sur l'avenir du stade de la Pontaise.

J'ai l'impression, pour paraphraser Archimède, que, dans notre débat, chacun prend un appui quelque part pour soulever le monde. J'en prendrai aussi quelques-uns pour soulever mon monde à moi.

J'aimerais partir de deux éléments factuels. Le premier est un peu tautologique: la surface du canton de Vaud n'augmentera pas. Le deuxième, c'est que d'ici 2030 et selon des études récentes du SCRIS, la population du canton de Vaud croîtra, selon le scénario minimal, de 120'000 personnes. C'est énorme. Et 2030, c'est à nos portes, nous le vivrons encore.

On peut facilement démontrer que si une partie de ces nouveaux habitants s'installe de façon désordonnée sur le territoire – on parle là de mitage – la perte de sol libre, de l'espace vert, sera très importante. Si on ajoute le transfert journalier vers les places de travail, qui généralement se trouvent dans les centres urbains et à Lausanne en particulier, sans parler de l'attractivité desdits centres urbains pour les laissés-pour-compte, ni le bilan écologique, ni le bilan social ne seront davantage pour Lausanne.

Or, Municipalité et Conseil communal, nous avons l'occasion d'inventer le futur de la ville en redessinant celle-ci en profondeur. En lui donnant une nouvelle identité, une nouvelle attractivité, qui permettra d'attirer les «bons reve-

nus». Et ceux-ci, à leur tour, nous permettront de continuer de mener une politique sociale digne de ce nom.

La mémoire est quelque chose d'important. Mais, vu les contraintes spatiales – l'aéroport semble ancré encore pour plusieurs années dans la ville – et les vrais défis sociaux, économiques, environnementaux qui nous attendent, s'il faut des sacrifices, je suis prêt à les faire.

Je recommande à notre Conseil de suivre les déterminations de la commission.

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je ne sais pas si c'est un intérêt d'être parmi des initiants ou des référendaires. Toujours est-il qu'on est en général assez mal vu par l'officialité. Mais j'assume.

C'est une vision présupposant une haute idée de la démocratie qui me fait donner, à ce stade – c'est le cas de le dire –, un appui ferme à l'initiative des stades. Je m'en explique.

C'est une procédure extrêmement sophistiquée que le Grand Conseil a préparée pour compliquer la vie des citoyens désireux de faire entendre leur voix par le moyen de l'initiative communale. Cette procédure tend davantage à renforcer le pouvoir des Exécutifs, en général, au détriment de l'expression de la volonté populaire. On ne peut donc avoir, en tant que démocrate et après analyse, qu'un préavis favorable pour une initiative communale.

D'un point de vue démocratique, elle a, sur le sujet dont elle traite, une légitimité autrement plus grande qu'un Exécutif: il s'agit en effet d'un sujet précis et ponctuel, et qui n'a rien à voir avec la gestion courante pour laquelle il est normal – oui, il est normal – que l'on fasse confiance à un Exécutif. Toujours avec de petites réserves quand même... Cet Exécutif, en l'occurrence la Municipalité, a en effet été élu avant tout pour cette gestion courante. Mais pas pour des opérations de prestige à propos desquelles l'Exécutif et son Administration prendraient des décisions sans consultation préalable ouverte et sérieuse.

Les problèmes créés par l'unilatéralisme de Métamorphose montrent que la Municipalité a privilégié, volontairement ou non, le spectaculaire au détriment de l'harmonie: que ce soit par les questions suscitées après coup notamment par les commissions diverses sur Métamorphose, les réponses péremptoires (pour rester poli) de la Municipalité aux gens qui posaient des questions lors de la présentation à l'aula des Cèdres, le refus de répondre constructivement aux questions de bilans écologiques que j'avais posées au moment du premier préavis, l'opération brutale sur les jardins familiaux de Vidy, les ambiguïtés permanentes à propos de la concertation (qui concerne-t-elle vraiment?), etc.

Et j'attends toujours une réponse convaincante et éclairante à cette question double: qui a vraiment lancé l'idée de

planter un nouveau stade à Vidy et quelles sont les vraies raisons de cet ukase décrété « non négociable » ?

En conséquence, il ne s'agit pas de tourner autour du pot : l'initiative des stades révèle un vrai malaise. Je puis ajouter, en tant que récolteur de signatures dans le cadre du projet d'implantation à Bellerive du Musée cantonal des beaux-arts – récolte référendaire qui se déroulait en même temps que celle pour l'initiative des stades – j'ai mesuré la profondeur de ce malaise. Il n'est pas réglé et il ne peut pas se régler par des coups de force, mais par une vraie concertation qui s'étende au-delà de l'écoquartier ou de cercles sélectionnés. Le mieux serait de suivre les procédures standard d'adaptation du Plan général d'affectation (PGA).

En conclusion, je souhaite vivement que cette initiative soit acceptée dès ce soir, par le refus de la conclusion 2 de la commission. Je vous invite donc à la refuser pour manifester votre volonté de rendre moins artificielle, plus multilatérale et plus démocratique la mise en œuvre de Métamorphose. Dans son esprit et dans les faits.

M^{me} Françoise Longchamp (LE) : – Je reviens brièvement sur deux points abordés par mes préopinants. Tout d'abord le vote à bulletin secret. C'est à partir d'un projet de règlement que j'avais déposé que le vote à bulletin secret a été introduit. Je dois contredire M^{me} Peters : il l'a été pour permettre à tout conseiller communal de se prononcer librement, sans pression aucune.

J'ai vécu dans une ville allemande où il y avait un écoquartier. J'ai vu les nuisances que cela pouvait engendrer pour les personnes qui habitaient à l'extérieur de ces quartiers et je préférerais que l'on parle plutôt d'un quartier à haute qualité écologique que d'un écoquartier.

M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : – Je dévoile des intérêts : j'étais membre du groupe socialiste en 2003 et je suis actuellement membre de la Commission municipale des sports. J'interviens d'abord au premier titre.

Le groupe socialiste à l'époque avait soutenu, dans sa majorité, et non dans son unanimité, le projet municipal de réfection du stade de la Pontaise pour deux raisons. D'abord, il n'y avait pas d'alternative, à l'époque, comme celle qui nous est proposée aujourd'hui. Ensuite, des subventions fédérales assez importantes auraient pu être octroyées pour la réfection de sites considérés d'importance nationale au niveau sportif. Pour ces raisons, le groupe socialiste avait alors majoritairement soutenu ce plan de Fr. 20 millions et quelques.

Aujourd'hui, le monde a changé. On ne nous propose pas simplement la réfection d'un stade, mais une réflexion beaucoup plus globale sur l'ensemble de la ville. Presque tous mes préopinants l'ont dit, je ne m'appesantirai pas sur cet aspect. Cela explique facilement non un changement d'avis, mais une nouvelle vision sur un nouveau projet, qui ne contredit pas ce qui était décidé à l'époque.

Au niveau de la Commission municipale des sports et des milieux sportifs : je ne veux pas les représenter ce soir, mais donner mon opinion d'amateur de sport et de conseiller communal, d'élu, sensibilisé au fait que Lausanne est une capitale mondiale du sport, capitale olympique. La voix des milieux sportifs doit aussi être présente dans ce débat. Ces milieux sportifs, dans leur énorme majorité, sont favorables au projet Métamorphose. Ils soutiennent l'aménagement d'équipements sportifs de qualité dans cette ville, permettant de pratiquer non seulement le sport d'élite, mais aussi le sport populaire dans de bonnes conditions. Ce n'est pas simplement l'avis de quelques personnalités de l'athlétisme, mais de la majorité des clubs. Ils ont été consultés par la Municipalité, et dans son sens.

Quant à la consultation, nous aurons droit à la meilleure qui soit avec l'initiative, ce sera le vote populaire. Nous pouvons arrêter de faire des procès d'intention sur la façon de consulter de Paul, Pierre et Jean, et nous dire que la meilleure consultation sera celle organisée au mois de septembre. Le verdict populaire qui tombera à la fin de ce scrutin aura force de loi et chacun s'y pliera malgré les regrets des uns et les espoirs des autres.

M^{me} Natacha Litzistorf Spina (Les Verts) : – Je déclare mes intérêts : j'aime ma ville, Lausanne. Je ne répète pas la position des Verts, que François Huguenet a exposée en détail, mais je souhaite revenir sur deux ou trois éléments pas si anodins que ça.

Premièrement, pour conforter la position de Florence Germond, cessons de réduire Métamorphose à la discussion autour des stades. Nous avons affaire à un grand projet d'urbanisme, et à ce titre, comparé à d'autres villes, il y a de quoi discuter de manière plus raisonnée, nous l'avons fait ce soir. Et soyons aussi un peu honnêtes : si la Municipalité ne fait rien, nous ne sommes pas contents. Mais dès qu'elle fait quelque chose, nous ne sommes pas contents non plus. Donnons-nous les moyens de discuter de manière raisonnable, ce que nous commençons à faire.

Certains sont revenus plusieurs fois sur la petite phrase, peut-être malheureuse, prononcée au début du projet : « Ceci n'est pas négociable ». Là aussi, cessons de faire un procès d'intention à la Municipalité, et surtout aux professionnels. On voit très bien que le projet Métamorphose a évolué. On a cité les Jardins familiaux : regardons comment ce projet a évolué et comment la Municipalité et l'Administration ont montré leur capacité d'ouverture, leur volonté de transformer ce projet. Donc cessons de dire que les choses sont figées et qu'il n'y a pas de possibilité de faire évoluer le projet. C'est faux.

Il est aussi réducteur de soutenir que c'est à cause de la petite phrase « Ceci n'est pas négociable » que les gens se sont mobilisés. Partout, chaque fois qu'il y a un projet d'envergure, il y a des mobilisations de ce type. Ce n'est absolument pas lié à cette petite phrase prononcée en début de projet. Nous le disons tous ce soir, tous partis

confondus : nous entendons plus volontiers les peurs des gens du nord, parce que c'est une réalité. Ces peurs apparaissent dès qu'il y a un changement, elles sont légitimes. En tant que conseillers communaux aussi, nous désirons obtenir des garanties et certaines sont avancées pour que ces aménagements se passent au mieux.

Au niveau des intentions déclarées par la Municipalité et par l'Administration, pour l'écoquartier – M. Axel Marion l'a souligné et on peut le souligner encore – nous sommes d'accord sur ce que nous voulons en termes de densité et de qualité.

Peut-être juste quelques mots sur la démarche participative. N'entrons pas dans le détail. Mais là encore, soyons un peu humbles par rapport à ces démarches, toujours en comparaison avec ce qui se passe dans le reste de la Suisse. On est est aux balbutiements. Cessons d'opposer ces démarches participatives, qui manifestent la volonté de pratiquer la chose publique différemment, non en concurrence mais en complémentarité et en synergie avec les instruments de démocratie semi-directe. Donnons-nous aussi les moyens d'apprendre en développant ces démarches.

Un dernier mot pour mon collègue Ostermann. Je ne lui arrive pas à la cheville pour ses talents oratoires, mais la vision manichéenne qu'il propose ne sied absolument pas à ces grands projets d'urbanisme. Des démarches évoluent, les projets nous montrent cette capacité d'intégrer les préoccupations des différents acteurs. Cette vision manichéenne ne convient vraiment pas pour la suite des discussions. Je me référerai à un adage beaucoup plus populaire, Monsieur Ostermann : il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Et c'est tant mieux, parce que c'est comme ça qu'on fait évoluer les projets !

M. Philippe Jacquat (LE) : – Je donne brièvement une précision technique, principalement pour ceux qui nous écoutent. Comme l'a dit M. Ostermann, l'acceptation de l'initiative oblige certes la Municipalité à revoir son projet dans le sens de l'initiative, mais ne fait pas le vote populaire. Si ce vote semble nécessaire, le débat populaire permettant aussi de mieux percevoir la demande des Lausannois, il faut voter contre l'initiative. Cela permettra par la suite, le cas échéant, d'ajuster le projet.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Je répondrai aux questions générales, après quoi mes collègues, MM. Français et Vuilleumier, traiteront des thèmes urbanistiques, pour l'un, et, pour l'autre, des thèmes sportifs.

Parmi les questions générales, je traiterai des finances, qui ont été lourdement évoquées en début de débat.

Tout d'abord, nous avons un problème objectif avec la formulation de l'initiative, dont je conteste formellement qu'elle ait été imposée aux initiants. Ils ont discuté des aspects légaux avec le secrétaire municipal, la Municipalité

ne s'est pas occupée de cet aspect. En effet, nous n'avons pas le droit de faire d'autre contrôle que formel.

Le texte de l'initiative est le suivant : « Voulez-vous que les stades de football et d'athlétisme prévus sur les rives du lac par le projet Métamorphose soient installés dans la région de la Pontaise, à la Pontaise ou plus au nord ? » Il s'agit bien des stades et pas des fonctionnalités. La question posée sera une première source de confusion pour la population.

Ensuite, il y a l'interprétation de la question. Si cela porte sur les fonctionnalités – mais ce n'est malheureusement pas la question posée – le peuple peut entendre que ça ne veut pas dire que c'est le Stade olympique. Un stade de la Tuilière qui aurait à la fois la fonctionnalité football et la fonctionnalité athlétisme répondrait parfaitement au mandat donné par l'initiative. C'est ce qui me déplaît profondément dans ce débat : le peuple va jouer à colin-maillard. Une question est posée dont on fait ensuite une autre interprétation, beaucoup plus précise. Ça aurait pu être le texte de l'initiative ; ça ne l'est pas.

Tout d'abord, à l'intention de M. Chollet : il n'y a pas de projet de tram Bussigny–Lutry avant au moins 2030, il y a largement le temps de réaliser le projet Métamorphose avant, le cas échéant. Il s'agit de trolleybus dits « en axe trolleybus fort », ce qui implique quelques priorités supplémentaires et des présélections le long des feux pour que ces bus puissent circuler plus vite. Il n'y a aucune espèce de comparaison négative possible avec le projet Métamorphose. Ce qui est en question, c'est Bussigny–Centre–Nord. Il est vrai, plusieurs orateurs l'ont dit, que si la discussion byzantine sur la manière de faire le quartier écologique entre les versions de la Ville et les versions du comité de la Société de développement du nord et de quelques amis dure plusieurs années, le Conseil d'Etat et la Confédération ne pourront pas valider le tram en 2013. Il faut qu'il y ait des certitudes que ces quartiers se réalisent avec des densités suffisantes. Ça n'interdit pas la discussion sur le stade, mais ça interdit à coup sûr de réduire les densifications suivantes.

La Municipalité préfère les conclusions telles qu'elles sont sorties de la commission. Si on veut être strict en matière de droit, la formulation de M. Calame est incontestablement plus adéquate que celle de M^{me} Truan : elle garde la base légale en enlevant simplement la recommandation. Je ne saurais trop inviter ces deux personnes, tout en combattant leur amendement, de le fusionner dans le sens de M. Calame. C'est la cohérence même.

Il faut maintenir la conclusion 6, puisque nous avons l'obligation d'informer le Comité, même s'il est présent ce soir, de manière formelle et légale. Si d'aventure la formulation Calame-Truan passait, j'imagine que ce Conseil en déduirait qu'il doit enlever « avec recommandation de rejet » à l'article 6. Ce n'est pas un motif pour refuser l'article 6 qui, lui, est obligatoire.

La deuxième question posée par M. Chollet concerne le Musée cantonal des beaux-arts. Ce projet avance, des sites seront choisis ces prochaines semaines. Je vous rappelle que c'est un financement cantonal, à part une toute petite participation communale. Lausanne pense avoir de très bons projets, et ça ne concurrence pas Métamorphose non plus.

Enfin, le point qui me concerne le plus, les finances. Je ne parlerai pas de la CPCL, le 9 juin nous y passerons probablement autant de temps que pour le sujet de ce soir. Je vous dis seulement qu'il y a une grande différence entre le projet tel qu'il sort de la version de la commission et le maintien effectif du stade de la Pontaise. C'est une différence de quatre hectares constructibles pour l'écoquartier, dont je pensais qu'elle avait été mise en évidence en commission. Quatre hectares sur à peu près 200'000 m² constructibles au nord dans la version de la Municipalité après avoir fait le parc public, les équipements sportifs du projet, les cheminements, enfin tout ce qu'il faut faire à part les logements. Cela permet de construire, avec un CUS de 1,8, pour fixer les idées – ce n'est pas encore décidé, ça va évoluer – à peu près 2400 logements et probablement pas loin de 100'000 m² de locaux à vocation économique, commerciale ou autre.

Ces éléments montrent qu'avec un prix du terrain modéré, Fr. 800.– le m² en moyenne sur tout le plateau, un droit de superficie de 5%, soit Fr. 40'000.– par an et par mètre carré, on arrive à Fr. 8 millions de recettes de droit de superficie, dans une hypothèse prudente. Avec 2400 logements en haut, et 600 en bas – il y en aura quand même, peut-être 400, ou peut-être 700, mettons 600 pour fixer les idées – on arriverait à environ 4% du parc des logements lausannois. Si on ramène ce chiffre aux impôts des personnes physiques, revenu et fortune, on peut admettre que cela correspondrait à la moyenne communale, cela représente un peu plus de Fr. 12 millions. Plusieurs ici ont dit que ce serait juste, c'est un quartier écologique ou à haute vocation environnementale. Dans l'hypothèse prudente de sa réalisation, sur dix ans, le projet Métamorphose implique des recettes supplémentaires de Fr. 20 millions au moins. En francs constants actuels. Je ne parle pas de l'inflation.

A l'inverse, y compris une réserve pour construction scolaire, des investissements en partenariat public-privé se situent, sur dix ans toujours, dans un ordre de grandeur de Fr. 200 millions. Si vous amortissez une telle somme sur trente ans, ce qui se fait pour des constructions neuves, vous arrivez à une charge à annuité constante de Fr. 12 millions par an. On peut objectivement ajouter, pour 4% des habitants, 4% de frais de garderie, ce qui fait, proportionnellement, Fr. 2 millions de plus par an. Il faudra faire fonctionner les stades, les équipements et tout le reste : une estimation prudente mènerait à des frais de fonctionnement, personnel, entretien et autre, de l'ordre de grandeur de Fr. 4 millions par an. L'intérêt de l'amortissement est compté, rassurez-vous.

Donc on est ici à Fr. 18,5 millions contre 20 millions. C'est une hypothèse prudente dans les deux sens, qui montre déjà une distorsion de Fr. 1,5 million à terme en faveur de la Ville. Il y a mieux, parce que les droits de superficie et les habitants sont là, avec le renouvellement de générations, pour 80 ans en principe. Ce serait la durée des droits de superficie que nous pourrions accorder là. Alors que les amortissements sont là pour 30 ans, sauf catastrophe mondiale ou autre. Mais dans ce cas, nous aurons d'autres choses à discuter...

L'opération est financièrement solide et pas irresponsable comme certains l'ont affirmé ici. Je suis prêt à soutenir un débat de chiffres avec qui en a envie sur le sujet.

Si nous perdons quatre hectares dans le projet... Je vous rappelle que le stade de foot est sur le toit du centre d'activités au sud, il ne prend pas un mètre carré de plus, on ne peut pas le compter deux fois ! Un toit, il en faut un dans toute maison, et ça n'ajoute pas du terrain occupé au sol. En revanche, les quatre hectares perdus représentent une perte de droit de superficie de 1,6 millions par an. Et avec les mêmes zones qu'auparavant, une perte d'environ Fr. 2,5 millions d'impôts. Si on fait les mêmes estimations qu'avant, ne pas réaliser le projet municipal mais un projet d'une autre nature, perdre ces quatre hectares coûte Fr. 4 millions par an. *Ad aeternum*. Alors ne venez pas dire que le projet des initiants est financièrement meilleur que celui de la commission et de la Municipalité !

M. Marc Vuilleumier, municipal, directeur de la Sécurité publique et des Sports : – Quelques mots, si vous le permettez, sur le sport. A Lausanne, ceux qui aiment le sport ont la chance qu'il fasse partie intégrante du développement de notre ville, au même titre que le logement ou le transport.

Le sport à Lausanne est basé sur quatre piliers. Trois fonctionnent bien. Le premier, c'est la capitale administrative du sport, avec mille places de travail environ, un rayonnement incontestable de notre ville loin à la ronde. Le deuxième pilier, ce sont les manifestations sportives, qui marchent bien aussi, qui courent même parfois et dont la plupart, sinon la totalité, ont un caractère éminemment populaire. La manifestation phare, c'est les 20 km de Lausanne, 17'000 participants, avec des familles, des groupes d'entreprises, des groupes d'amis. Ce sont aussi d'autres manifestations très populaires, le Marathon, la Journée du vélo dans quinze jours, etc. Troisième pilier en bonne santé, les clubs : 225 clubs, 75 sports pratiqués, 33'000 licenciés et, contrairement aux a priori qu'on peut avoir, la plupart des clubs ne vivent que très modestement et souvent grâce à l'aide des pouvoirs publics. Les clubs, c'est la promotion du mouvement, de la santé, mais aussi l'accueil – et là, je pèse mes mots – de milliers d'enfants et de jeunes dans ces activités sportives. Quant au quatrième pilier, qui à notre avis n'est plus très solide, ce sont les infrastructures. Depuis 25 ans, à Lausanne, rien de majeur n'a été construit en termes sportifs. Certaines installations sont vieillissantes, désuètes, voire à la limite de la dangerosité.

Ce qui vous est proposé là a été conçu en concertation étroite avec tous les clubs sportifs concernés. Evidemment, dans tous les clubs certains sont contre, mais la grande majorité des clubs consultés sont favorables à ces changements. Ce n'est pas du gigantisme, ils répondent aux besoins, ils apportent des réponses adaptées et ciblées à la vie sportive lausannoise.

On a entendu que le projet Métamorphose faisait une part trop belle au sport spectacle. C'est exactement le contraire. Du sport spectacle, il y en a un petit peu, bien qu'il soit modeste ces temps. J'espère que plus tard le football le sera moins avec le stade de Vidy et le gazon synthétique. Le stade de football de Vidy sera utilisé aussi par des jeunes, le gazon synthétique permettant de ne pas réserver ce stade pour la première équipe, mais aussi pour toutes les autres.

Tous les autres équipements sportifs sont vraiment destinés à toute la population. Le boulodrome, la piscine, la nouvelle patinoire de la Pontaise, accessibles à tout le monde, plusieurs clubs aussi seront accueillis au centre des Grandes-Roches. Je pourrais citer beaucoup d'autres sports, mais l'obsession, si je puis dire, de la Municipalité, c'est que ces installations soient ouvertes au plus grand nombre pour un programme de promotion de la santé et du mouvement.

Un mot sur le «Zénith». Nous, nous n'avons jamais prononcé ce mot. C'est un journal local qui l'a utilisé pour parler de la salle multisports. Le programme est en discussion avec les clubs sportifs locaux, qui pourraient avoir un intérêt à cette salle pour l'organisation de grandes manifestations, style Coupe Davis. Nous voulons aussi examiner si ces manifestations seraient compatibles avec des spectacles. La réflexion va dans ce sens, elle n'est pas aboutie et d'autres salles à Lausanne peuvent être prises en compte. Evidemment, il ne s'agit pas de se faire un stupide concurrence entre salles éloignées de 300 ou 500 mètres les unes des autres.

Un dernier mot sur le stade d'athlétisme. A notre avis, il est de taille raisonnable. S'il fallait construire un stade d'athlétisme uniquement pour accueillir Athletissima une fois par année, ce ne serait pas raisonnable. C'est pourquoi nous avons en ce moment des discussions assez poussées avec d'autres clubs, plusieurs autres organisations sportives, pour que ce stade d'athlétisme ne vive pas, comme certains le disent, une seule fois par année. Mais qu'il vive avec les écoles, avec les clubs et avec d'autres sports et qu'il soit vraiment un pôle sportif important de notre ville. Un mandat a été donné à la Policlinique médicale universitaire, car il est prévu, dans l'ensemble du projet Métamorphose, et notamment dans le stade d'athlétisme, d'avoir un plan populaire pour la promotion de la santé. Ce sera aussi une manière d'animer cette infrastructure sportive. Sans parler de l'impôt sur les divertissements, si un jour il devait y avoir des concerts à Lausanne, c'est dans cette enceinte, avec la piste d'athlétisme, qu'ils pourraient avoir lieu.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Ce soir, vous avez la lourde responsabilité de donner l'intention des élus sur la base de nos propositions, que vous avez amendées. Cette démarche dure depuis avril 2007, lorsque nous avons établi notre premier préavis. Ce sont les Lausannois, finalement, qui décideront de leur futur.

Les deux ans et demi de débat que nous avons eus sont fort intéressants. Le rôle de la Municipalité est de faire des propositions, de déclarer ses intentions. Il y a aussi notre volonté de construire notre futur avec tous les habitants qui composent la cité au sens large du terme et plus particulièrement sur le territoire foncier de la ville. Certains nous ont fait le reproche, pas plus tard qu'hier dans une discussion sur Métamorphose, que nous n'avons pas été assez ambitieux : nous n'avons changé qu'une partie de l'image de la ville. Pour d'autres, c'est le contraire, nous sommes trop ambitieux, parce que nous touchons 100 hectares de la cité, ce qui suscite beaucoup d'émotion. Nous allons défigurer cette ville, modifier des habitudes, un paysage. Et des objets architecturaux, urbanistiques, qui ont été la cible de virulentes critiques, deviennent dans un débat politique, par opportunisme ou je ne sais, des objets de qualité. Ces débats ont eu lieu quand la tour de Bel-Air a été construite, elle a été décriée. Aujourd'hui on ne pourrait plus toucher à cet objet tant il est apprécié par la population. Des ouvrages à caractère plus industriel situés dans des friches n'ont à mon sens aucun intérêt. Ils en ont en revanche pour ceux qui résident à proximité, parce qu'ils font partie du paysage.

Votre vote et les conclusions que vous avez bien souvent amendées sont très importantes pour l'image de Lausanne et du Canton de Vaud, dont le dynamisme se manifeste par divers projets que vous avez acceptés. Ce sont d'ailleurs plutôt les Vaudois qui ont accepté les grands projets apportant une mutation de la cité.

L'Autorité municipale et plusieurs groupes politiques ont voulu donner une suite aux deux grands projets qui ont marqué le début du XXI^e siècle : Tridel, qui touche essentiellement l'énergie et les déchets, et le m2, cet axe structurant des transports publics. Notre volonté est aussi de corriger les erreurs urbanistiques du passé, que vous avez bien souvent décriées. Pour moi, la ville de Lausanne au nord s'arrête à la Pontaise. On a bâti surtout des quartiers d'habitation sur la colline supérieure des Plaines-du-Loup, où on trouve aussi Bois-Gentil et les Bossons. Nous devons donner à la cité une continuité qui n'existe pas et qui a été entravée par la topographie, voire par des objets qui n'ont plus de raison d'être parce qu'ils sont en fin de vie. Certains équipements, il faut l'admettre, sont de grande qualité architecturale, mais il faut aussi prendre des risques, il faut prendre des décisions, nous devons être très clairs dans nos ambitions pour le futur. Il faut peut-être sacrifier une partie de ce patrimoine, avec tout le respect qu'on doit avoir pour les gens qui l'ont construit.

Nous voulons développer ce grand projet, au nord et au sud. Aux personnes qui soulignent qu'on est à proximité du

lac, je rappelle qu'entre deux il y a une autoroute qui fait la césure avec la rive. On peut sans aucun doute faire mieux, corriger l'autoroute à son entrée dans la ville. La Step doit aussi être modernisée, en tenant compte qu'on est au bord du lac et peut-être en faisant encore mieux.

Dans cette prochaine décennie, vous aurez de nombreuses décisions à prendre au sein du Conseil communal sur les propositions des uns et des autres, et de la Municipalité, pour donner un avenir à notre ville et l'améliorer. Vous devrez aussi accepter que vos décisions soient critiquées plus tard. Les gens qui ont pris des décisions dans le passé les ont prises avec leurs tripes, comme vous ce soir. Il arrive qu'on regrette des décisions prises dans le passé et peut-être pourrions-nous y apporter des corrections. Faisons-le avec humilité, en acceptant nos différences, en recherchant le dialogue et le consensus. Si nous n'acceptons pas le dialogue et le consensus, nous irons à une guerre de tranchées, il n'y aura pas de changements à Lausanne, ni dans notre région.

M^{me} Graziella Schaller Curiotto (LE): – Par souci d'économie, vu qu'on approche de minuit et que le vote et le dépouillement vont créer une séance supplémentaire, je propose de reporter le vote à la prochaine séance... Pas la discussion, le vote, en application de l'article 84, je crois. Il faudrait que dix conseillers soutiennent ma motion, parce qu'une séance supplémentaire à partir de minuit coûtera Fr. 8000.–.

Le président: – Merci, Madame Schaller, de votre souci d'économie. Je ne sais pas si dix personnes soutiennent votre proposition. Personnellement, j'en aurais une autre, celle d'appliquer l'article 85, qui dit que le Conseil «peut, à la majorité des conseillers présents, décider que la suite de la discussion et la votation auront lieu le lendemain, sans nouvelle convocation». Je soumettrai ceci au vote si vous êtes soutenue dans votre demande. Est-ce que dix personnes soutiennent la position de M^{me} Schaller? (*Rumeurs, hésitations.*) Je vous remercie, personne ne soutient cette proposition, l'affaire est entendue.

M. Yves Ferrari (Les Verts): – L'article 91 indique clairement que la votation aura lieu à bulletin secret à la demande de quinze conseillers et que le vote intervient immédiatement. Je ne vois pas comment on pourrait reporter le vote à une autre séance. En revanche, le faire le lendemain, soit à minuit une, me paraît quelque chose de tout à fait envisageable.

Le président: – Merci. Je vous propose de ne pas continuer sur la procédure, mais de débattre d'un objet plus important qu'une économie de Fr. 8000.–, soit un projet qui modifie complètement la ville.

Si la discussion n'est plus demandée, nous pourrions passer au vote de chaque point, selon les amendements et les propositions faites. Je fais un tour de l'assemblée, la discussion est close, nous passons au vote des conclusions telles que

proposées par la commission. Je donne la parole à M. le rapporteur pour nous présenter les conclusions de la commission pour la conclusion 1.

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – La conclusion 1 a été acceptée par 15 oui et 1 abstention. Un membre de la commission était absent au moment du vote.

Le président: – Merci. Nous voterons tous ces articles de manière électronique. Celles et ceux qui soutiennent l'avis de la commission pour cet objet le manifestent en votant oui.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Je crois que le constat est sans appel: 74 oui, 2 abstentions et 0 non. Nous constatons la validité de l'initiative.

La conclusion 2 sera votée à bulletin secret. Quelle est la position de la commission M. le rapporteur?

M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur: – La conclusion 2 a été votée avec la conclusion 6 et acceptée par 13 oui, 3 non et 1 abstention. Si je puis me permettre, mon vote au moins ne sera pas secret, je voterai oui. Comme tout le groupe socialiste. (*Eclats de rire.*)

Le président: – Merci pour cette ultime page de publicité. J'invite les huissiers à distribuer les bulletins de vote. Celles et ceux qui soutiennent la position de la commission votent oui, celles et ceux qui la combattent votent non et vous pouvez évidemment vous abstenir sur l'objet. Le bureau de dépouillement sera composé de deux personnes de droite et de deux personnes de gauche. Ce seront les scrutateurs et scrutateurs suppléants, si je ne me trompe: M. Cavin, M. Pitton, M^{me} Schaller, M^{me} Voutat.

(Le scrutin est ouvert, puis clos.)

Avez-vous tous reçu un bulletin? Si vous avez tous pu voter, je propose de passer les bulletins en direction des huissiers sur les tables, ce sera le plus simple. Il y a de quoi récolter, vous les mettez dans l'urne, chacun. Afin que les scrutateurs puissent aussi participer à la suite du scrutin, une fois que tous les bulletins seront récoltés, nous interrompons la séance, le temps pour les scrutateurs de faire les comptes.

Merci aux scrutateurs de dépouiller ce premier vote au bulletin secret du Conseil communal.

Je vous remercie de rester si possible dans la salle ou d'être proches, je reprendrai le vote sans aucune attente dès que nous aurons le résultat.

La séance est suspendue à 23 h 50.

L'enregistrement est interrompu définitivement à 23 h 50.

Extrait du procès-verbal

Les votes débutant à 24 h 01 (minuit une), le Conseil siège dans une nouvelle séance, la 16^e du mercredi 6 mai 2009

Séance

du mercredi 6 mai 2009

Membres absents excusés: M^{me} Marie Deveaud; M^{me} Martine Fiora-Guttman; M. Albert Graf; M^{me} Sandrine Junod; M^{me} Evelyne Knecht; M^{me} Gisèle-Claire Meylan; M^{me} Sophie Michaud Gigon; M. Serge Segura; M^{me} Elena Torriani.

Membres absents non excusés: M. Benoît Biéler; M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs; M^{me} Adozinda Da Silva; M. Jean-Michel Dolivo; M^{me} Sylvie Freymond; M. Xavier de Haller; M^{me} Isabelle Mayor; M. Paul Ntumba Kahumbu; M^{me} Stéphanie Pache; M. Francis Pittet; M^{me} Maria Velasco.

Il est passé au vote.

Vote sur la conclusion 1

Le Conseil, par 74 oui, 0 non et 2 abstentions, **accepte** la conclusion 1.

Vote à bulletin secret sur la conclusion 2

Le Conseil, par 61 oui, 17 non et 2 abstentions, **accepte** la conclusion 2.

Vote sur la conclusion 3 a

Le Conseil, par 77 oui, 1 non et 0 abstention, **accepte** la conclusion 3 a.

Vote sur la conclusion 3 b

Le Conseil, par 53 oui, 21 non et 4 abstentions, **accepte** la conclusion 3 b.

Vote sur la conclusion 3 c

Le Conseil, par 64 oui, 6 non et 9 abstentions, **accepte** la conclusion 3 c.

Vote sur la conclusion 4

Le Conseil, par 66 oui, 8 non et 5 abstentions, **accepte** la conclusion 4.

Vote sur la conclusion 5

Le Conseil, par 57 oui, 13 non et 9 abstentions, **accepte** la conclusion 5.

Au moment de passer au vote sur les amendements, M^{me} Isabelle Truan (LE) annonce qu'elle retire celui qu'elle a déposé pour se rallier à l'amendement déposé par M. Maurice Calame (LE).

Dès lors, le vote ne portera que sur l'amendement déposé par M. Maurice Calame.

Vote sur l'amendement Calame à la conclusion 6

Le Conseil, par 44 non, 30 oui et 5 abstentions, **refuse** l'amendement déposé par M. Maurice Calame (LE).

Vote sur la conclusion 6

Le Conseil, par 51 oui, 17 non et 9 abstentions, **accepte** la conclusion 6.

Le président décide de soumettre à un vote final l'entier du préavis 2009/01. M. Roland Ostermann (Les Verts) demande la parole. Le président demande à M^{me} Solange Peters (Soc.) si sa demande de vote nominal pour cette ultime votation est appuyée par un nombre suffisant de voix. Etant effectivement le cas, la secrétaire procède au vote nominal.

Vote nominal

Oui: Raphaël Abbet; Caroline Alvarez; Eddy Ansermet; Marlène Bérard; Jean-Charles Bettens; Jean-Louis Blanc; Jean-François Cachin; Jean-Marie Chautems; Jean-Luc Chollet; Philippe Clivaz; Monique Cosandey; Sylvie Favre Truffer; Yves Ferrari; Cédric Fracheboud; Guy Gaudard; Gianfranco Gazzola; Florence Germond; Fabrice Ghelfi; Nicolas Gillard; Nicole Graber; Nicole Grin; Laurent Guidetti; Pierre-Antoine Hildbrand; François Huguenet; Natacha Litzistorf Spina; André Mach; Olivier Martin; Gilles Meystre; Stéphane Michel; Philippe Mivelaz; Nkiko Nsengimana; Denis Pache; Jacques Pernet; Charles-Denis Perrin; Solange Peters; Roland Philippoz; Bertrand Picard; Blaise Michel Pitton; Roland Rapaz; Jacques-Etienne Rastorfer; Vincent Rossi; Rebecca Ruiz; Francisco Ruiz Vazquez; Yvan Salzmann; Esther Saugeon; Serge Segura; Namasivayam Thambipillai; Giampiero Trezzini; Jean Tschopp; Claude-Alain Voiblet; Elisabeth Wermelinger; Magali Zuercher; Anna Zürcher.

Non: Ulrich Doepper; Sarah Frund; Alain Hubler; Axel Marion; Claude Mettraux; Jean Meylan; Roland Ostermann; Pierre Santschi; Graziella Schaller.

Abstentions: Martine Auderset; Sylvianne Bergmann; Maurice Calame; Yves-André Cavin; Andrea Egli; Diane Gilliard; Philippe Jacquat; Françoise Longchamp; Thérèse de Meuron; Elisabeth Müller; David Payot; Janine Resplendino; Thomas Schlachter; Myriam Tétaz; Isabelle Truan; Marlène Voutat.

Vote final sur l'ensemble du préavis 2009/01

Le Conseil, par 53 oui, 9 non et 16 abstentions, approuve toutes les conclusions de la commission.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le rapport-préavis N° 2009/01 de la Municipalité, du 7 janvier 2009;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

1. de constater la validité de l'initiative dite «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» au sens de l'article 106*m* LEDP;
2. de rejeter l'initiative dite «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» au sens de l'article 106*o* LEDP;
3. d'approuver les modifications apportées au projet Métamorphose approuvé par le Conseil communal le 6 novembre 2007 concernant les stades de sport, soit:
 3. *a* conserver pour le stade de Coubertin sa vocation locale actuelle;
 3. *b* aménager le stade principal d'athlétisme notamment destiné aux grandes manifestations à la Tuilière en garantissant la disponibilité d'un stade d'environ 12'000 places, permettant la tenue de manifestations d'athlétisme nationales et internationales durant toutes les étapes du projet Métamorphose, si nécessaire par la conservation et l'entretien de la Pontaise jusqu'à la mise en service du nouveau stade d'athlétisme;
 3. *c* attribuer les surfaces des stades des Marronniers et du Bois-Gentil à l'écoquartier;
4. de tenir compte dans le concours d'urbanisme des éléments d'orientation issus de la démarche participative, comme notamment des espaces de détente, des équipements et infrastructures publics et la mise en œuvre des principes de mixités (sociales, activités, culturelles);
5. de charger la Municipalité de coordonner la réalisation des ouvrages prévus avec l'exploitation et l'évolution future des infrastructures majeures situées à proximité;
6. de charger la Municipalité de communiquer les décisions du Conseil communal aux initiants (articles 106*m* et 106*o* LEDP) et de soumettre l'initiative dite «pour l'installation des stades d'athlétisme et de football du projet Métamorphose dans la région de la Pontaise» dans les six mois au corps électoral avec recommandation de rejet conformément au 2^e alinéa de l'article 106*o* LEDP.

La séance est levée à 00 h 15.

La rédactrice
Diane Gilliard
Lausanne

Composition
Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16